

**Agence Japonaise de  
Coopération  
Internationale**

**Ministère du  
Développement  
Agricole**

**Étude de Développement des Oasis  
Sahéliennes en République du Niger**

**Rapport Final**

**- Premier volume : Le plan d'action-**

**novembre 2009**

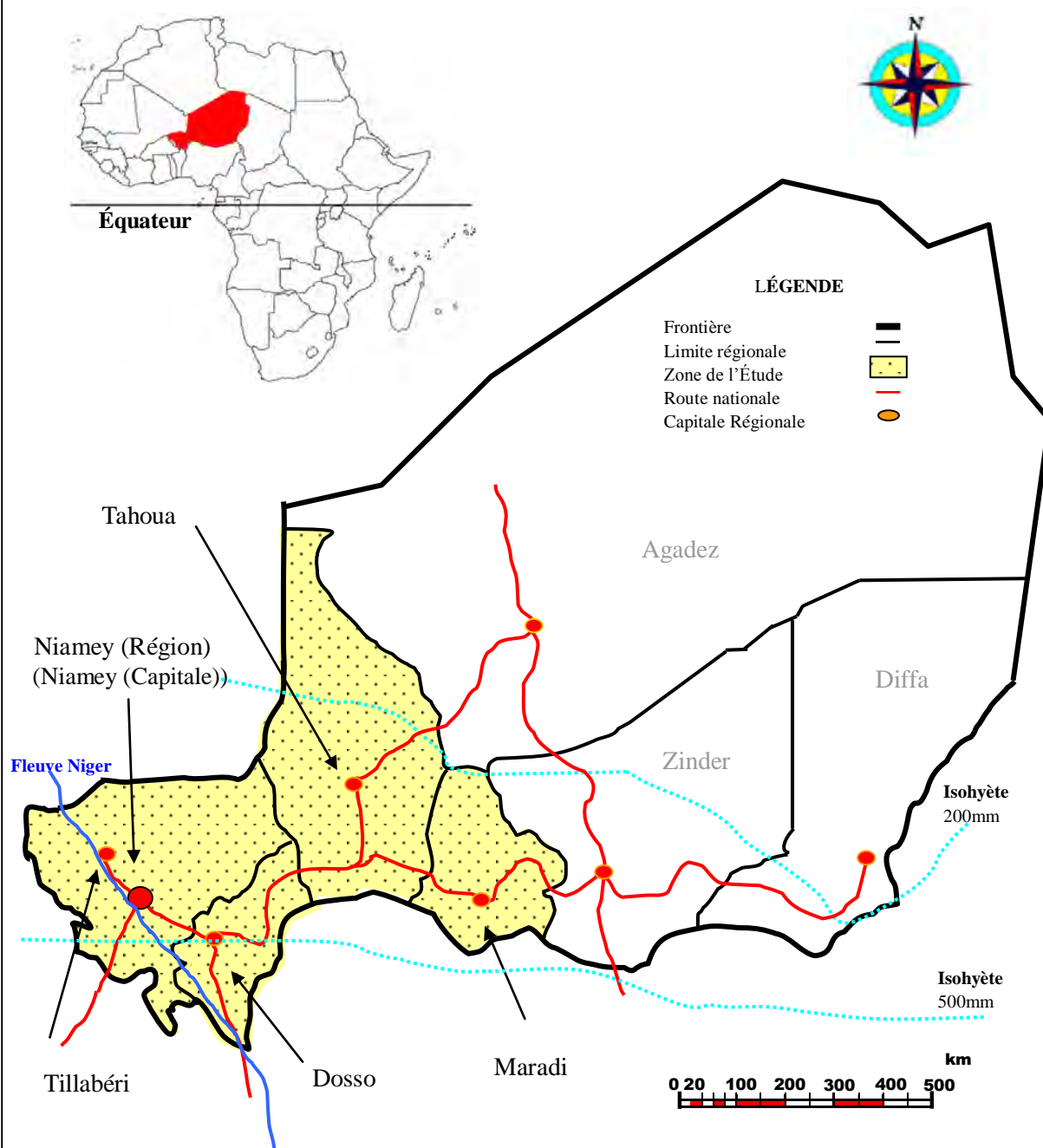
**Japan International Research Center  
for Agricultural Sciences (JIRCAS)**

R D D

J R

09-068

# Étude de développement des Oasis Sahéliennes en République du Niger Zone de l'Étude



Indicateur \ Région	Niamey	Tillabéri	Tahoua	Dosso	Maradi	Total Niger	Part de la zone de l'étude
Superficie (km <sup>2</sup> ) *	255	97.251	113.371	33.844	41.796	1.267.000	22,6%
Surfaces emblavées en ha (principales céréales) **	16.300	1.074.100	922.000	833.600	994.300	5.151.400	74,5%
Population *	707.951	1.889.515	1.972.729	1.505.864	2.235.748	11.060.291	69,7%
Ethnie principale	Zarma	Zarma	Haoussa	Zarma	Haoussa		

Sources : \*Résultats définitifs du recensement général de la population et de l'habitant (RGP/H-2001) (1<sup>er</sup> février 2005),  
\*\*Annuaire Statistiques Édition 1996-2000 (juillet 2003)



## Premier volume Le plan d'action

### Table des matières

Zone de l'Étude .....	i
66 ouvrages concernés par l'étude.....	ii
Table des matières.....	iii
Table des tableaux et figures .....	vii
Abréviations .....	x
Taux de change .....	xiv
Résumé.....	<i>Résumé-1</i>

#### [Introduction]

Chapitre 1 : Introduction.....	1-1
1.1 Contexte de l'étude .....	1-1
1.2 Objectifs de l'étude .....	1-1
1.3 Zone de l'étude .....	1-2
1.4 Calendrier de l'étude .....	1-2
1.5 Système de soutien de l'Étude .....	1-4
1.5.1 Structure d'exécution.....	1-4
1.5.2 Comité de pilotage.....	1-4
1.5.3 Soutien apporté par des personnes académiques et d'expériences au Japon.....	1-4
1.6 Composition du rapport final.....	1-4

#### [Situation actuelle]

Chapitre 2 : Présentation de la zone de l'étude .....	2-1
2.1 Milieu naturel.....	2-1
2.1.1 Localisation.....	2-1
2.1.2 Relief, hydrographie et sol .....	2-1
2.1.3 Climat et végétation.....	2-2
2.2 Aspects socioculturels .....	2-4
2.2.1 Population .....	2-4
2.2.2 Ethnies et religions .....	2-6
2.2.3 Caractéristiques du milieu rural.....	2-7
2.2.4 Santé .....	2-9
2.2.5 Education .....	2-10
2.2.6 Organisation administrative régionale .....	2-11
2.2.7 Foncier .....	2-12
2.2.8 Genre.....	2-14
2.3 Aperçu général sur l'économie .....	2-15
2.4 Secteur primaire .....	2-17
2.4.1 Agriculture .....	2-17
2.4.2 Élevage.....	2-20
2.4.3 Forêts .....	2-21
2.4.4 Empoisonnement.....	2-22
2.5 Stratégies et politiques nationales en matière de développement rural .....	2-24
2.5.1 Stratégie de Réduction de la Pauvreté.....	2-26
2.5.2 Stratégie de Développement Rural .....	2-27
2.5.3 Autres politiques relatives au développement rural .....	2-30
2.5.4 Programme Spécial du Président de la République .....	2-31
2.6 Ministères concernés par le développement rural .....	2-33
2.6.1 Ministères concernés par le développement rural.....	2-33

2.6.2 Budget.....	2-33
2.6.3 Attributions.....	2-34
2.6.4 Directions concernées par le développement rural.....	2-36
2.6.5 Ressources humaines pour le développement rural.....	2-36
2.7 Tendances actuelles des principaux bailleurs de fonds et ONG dans le secteur rural.....	2-39
2.7.1 Tendances actuelles des principaux bailleurs de fonds.....	2-39
2.7.2 Tendances actuelles des ONG.....	2-43
<b>Chapitre 3 : Situation de la construction des ouvrages et catégorisation.....</b>	<b>3-1</b>
3.1 Situation de la construction des ouvrages.....	3-1
3.1.1 Première phase.....	3-1
3.1.2 Deuxième phase.....	3-2
3.1.3 Troisième phase.....	3-3
3.1.4 Ouvrages de retenue d'eau objet de notre étude.....	3-3
3.2 Répartition.....	3-3
3.2.1 Mode d'emmagasinement des ouvrages de retenue d'eau.....	3-3
3.2.2 État d'ensablement (problème des seuils d'épandage).....	3-5
3.2.3 Période de stockage (problème des mini-barrages).....	3-7
3.2.4 État de détérioration des ouvrages (problème concernant les mini-barrages et les seuils d'épandage).....	3-7
3.2.5 Ouvrage à vocation non agricole.....	3-7
3.2.6 Catégorisation.....	3-8
<b>Chapitre 4 : État actuel des villages autour des retenues d'eau et les contraintes pour leur développement.....</b>	<b>4-1</b>
4.1 État présent de la pratique de l'agriculture et contraintes au développement.....	4-1
4.1.1 Composition ethnique des villages bénéficiaires prédominants des ouvrages de retenue d'eau.....	4-1
4.1.2 Les cultures pluviales.....	4-2
4.1.3 Les cultures de saison sèche.....	4-6
4.1.4 Les contraintes en matière de gestion de l'agriculture.....	4-10
4.2 État présent de la commercialisation et contraintes au développement.....	4-11
4.2.1 Distance du marché et nombre de sites d'ouvrages de retenue d'eau.....	4-11
4.2.2 État présent de la commercialisation.....	4-12
4.2.3 Les contraintes à la commercialisation.....	4-14
4.3 État présent de la vulgarisation et contraintes au développement.....	4-15
4.3.1 Le nombre des agents vulgarisateurs.....	4-15
4.3.2 Rapports entre les villages et les agents vulgarisateurs.....	4-16
4.3.3 Les activités de vulgarisation.....	4-17
4.3.4 Les contraintes aux activités de vulgarisation.....	4-17
4.4 État présent des organisations et leurs contraintes.....	4-18
4.4.1 État présent des organisations.....	4-18
4.4.2 Les contraintes de l'organisation.....	4-24
4.5 État d'utilisation des retenues et contraintes au développement.....	4-24
4.5.1 État d'utilisation des retenues.....	4-24
4.5.2 Problèmes de développement des terres agricoles.....	4-25
<b>Chapitre 5 : Analyse des contraintes du développement et sélection des contre-mesures.....</b>	<b>5-1</b>
5.1 Résultats de l'analyse des contraintes au développement.....	5-1
5.2 Résultats de l'analyse des besoins des populations.....	5-2
5.3 Les orientations gouvernementales en matière de développement rural.....	5-5
5.4 Résultats de l'analyse des problèmes et contre-mesures.....	5-6

5.5 Composition du projet pilote .....	5-7
5.6 Changement majeur du plan d'action provisoire au plan d'action .....	5-7

## **[Plan d'action]**

Chapitre 6 : Concept de base du plan d'action .....	6-1
6.1 Contexte de l'établissement du Plan d'Action .....	6-1
6.2 Objectif et éléments de base du plan .....	6-1
6.2.1 Objectif du plan .....	6-1
6.2.2 Éléments de base du plan d'action .....	6-2
6.3 Orientations de base pour l'établissement du plan .....	6-3
6.3.1 Auto promotion.....	6-3
6.3.2 Gestion des sites par les paysans .....	6-4
6.3.3 Mise en place de « Champs Ecole Paysans » .....	6-6
6.3.4 Redéfinition du rôle de l'agent vulgarisateur et collaboration avec l'administration locale .....	6-6
6.4 Processus de mise en œuvre du PA .....	6-7
6.4.1 Renforcement des capacités des exploitants des ouvrages en autopromotion.....	6-8
6.4.2 Amélioration des revenus et du cadre de vie des exploitants des ouvrages.....	6-9
6.4.3 Mise en œuvre du PA étape par étape .....	6-10
Chapitre 7 : Contenu du plan d'action .....	7-1
7.1 Processus d'identification des actions dans le cadre du plan d'action .....	7-1
7.2 Composition du plan d'action.....	7-1
7.3 Contenu détaillé de chaque activité du PA .....	7-4
7.3.1 Composante A : renforcement des capacités des exploitants des ouvrages en autopromotion .....	7-5
7.3.2 Composante B : Amélioration des revenus et du cadre de vie des exploitants des ouvrages .....	7-17
7.4 Autres activités à mettre en œuvre .....	7-32
7.4.1 Préparation du bureau et discussion avec le MDA .....	7-32
7.4.2 Bilan environnemental et social .....	7-32
7.4.3 Participation aux foires agro-sylvo-pastorales .....	7-32
7.4.4 Participation aux réunions des cadres de concertation régionaux.....	7-33
7.4.5 Missions de supervision de la Direction des Etudes et de la Programmation du Ministère du Développement Agricole.....	7-33
7.4.6 Comité de pilotage .....	7-33

## **[Exécution du Plan d'action]**

Chapitre 8 : Mode d'exécution du plan d'action .....	8-1
8.1 Points clé du plan d'action.....	8-1
8.2 Période d'exécution des actions .....	8-2
8.3 Volume des actions .....	8-3
8.4 Projet de système d'exécution du plan d'action.....	8-5
8.5 Coût des actions .....	8-9
8.5.1 Structuration du coût global des actions .....	8-9
8.5.2 Coût global des actions .....	8-9
Chapitre 9 : Conformité des actions du PA à la SDR .....	9-1
9.1 Conformité des actions du PA à la SDR .....	9-1
9.2 Liens entre le PA et la SDR.....	9-1

Chapitre 10 : Demandes et propositions au gouvernement nigérien .....	10-1
10.1 Demandes lors de l'exécution du plan d'action .....	10-1
10.1.1 Demande d'affectation des agents vulgarisateurs .....	10-1
10.1.2 Demande d'achèvement de la construction des ouvrages .....	10-2
10.1.3 Demande de budgétisation pour la mise en œuvre du Plan d'Action .....	10-2
10.2 Propositions pour les prochaines constructions d'ouvrages de retenue d'eau .....	10-2
10.2.1 Recommandations relatives à l'implantation des ouvrages de retenue d'eau .....	10-3
10.2.2 Recommandations relatives à la structure des ouvrages de retenue d'eau .....	10-5
10.2.3 Recommandations relatives à l'évaluation environnementale .....	10-5
10.2.4 Recommandations sur les problèmes fonciers .....	10-5
10.2.5 Recommandations relatives aux équipements de prise d'eau .....	10-6
10.2.6 Recommandations sur l'organisation des utilisateurs des ouvrages .....	10-6
10.2.7 Recommandations sur la prise en charge des frais d'entretien des véhicules et des frais de déplacements des agents de l'Etat .....	10-7
10.3 Effort pour l'alphabétisation .....	10-7

Annexe AP1: Liste des matériels et matériaux pour les activités

Annexe AP2: Matrice de conception du projet (Cadre logique)

Annexe AP3: Calcul détaillé du coût total des projets

Annexe AP4: Les résultats d'atelier avec les PTF qui interviennent dans la zone du Plan d'Action

Annexe AP5: Liste des documents des formations

Annexe AP6: Etendue des travaux 02/2005

Annexe AP7: Procès-verbal sur l'étendue des travaux 02/2005

Annexe AP8: Procès-verbal de réunion sur le rapport de commencement 12/2005

Annexe AP9: Procès-verbal de réunion sur le rapport intermédiaire (1) 10/2006

Annexe AP10: Procès-verbal de réunion sur le rapport intermédiaire (2) 05/2008

Annexe AP11: Procès-verbal de réunion sur le ébauche du rapport final 08/2009

## Table des tableaux

Tableau 1.4 (1) Calendrier d'exécution du travail de l'étude .....	1-3
Tableau 2.1 (1) Superficies des régions de la zone de l'étude .....	2-1
Tableau 2.1 (2) Situation naturelle des régions de la zone de l'étude.....	2-2
Tableau 2.1 (3) Etat du climat et de la végétation dans les régions de la zone de l'étude .....	2-3
Tableau 2.1 (4) Variations de la pluviométrie sur dix ans (de 1996 à 2005) dans les régions de l'étude .....	2-4
Tableau 2.2 (1) Composition de la population dans les régions de la zone de l'étude .....	2-5
Tableau 2.2 (2) Composition ethnique de la population des régions de la zone de l'étude (2001) ..	2-7
Tableau 2.2 (3) Principaux indicateurs liés à la santé .....	2-9
Tableau 2.2 (4) Nombre de malades et de morts pour les cinq grandes maladies cause de mortalité(2002) .....	2-9
Tableau 2.2 (5) Etat des équipements hydrauliques dans les régions de la zone de l'étude (2000)	2-10
Tableau 2.2 (6) Principaux indicateurs en rapport avec l'éducation (2000-2007) .....	2-10
Tableau 2.2 (7) Cas réels de causes de conflits fonciers .....	2-14
Tableau 2.2 (8) Evolution au fil des ans du nombre de procès fonciers dans la région de Dosso .	2-14
Tableau 2.3 (1) Le produit national brut du Niger (2002-2004) .....	2-15
Tableau 2.3 (2) Balance commerciale.....	2-15
Tableau 2.3 (3) Principales exportations .....	2-16
Tableau 2.3 (4) Etat des activités économiques région par région.....	2-17
Tableau 2.4 (1) Evolution au fil des ans des surfaces emblavées et des récoltes des principales spéculations sur les 5 dernières années .....	2-18
Tableau 2.4 (2) Superficie emblavée et récoltes des principales spéculations dans les 5 régions (en 2004).....	2-18
Tableau 2.4 (3) Evolution des récoltes des principales spéculations dans les 5 régions .....	2-19
Tableau 2.4 (4) Etat des forêts au Niger (2004).....	2-21
Tableau 2.4 (5) Combustible domestique utilisé pour la préparation des repas .....	2-21
Tableau 2.4 (6) Demande en bois et la superficie de forêts nécessaires à la production de ce bois dans les 5 régions qui font l'objet de l'étude.....	2-22
Tableau 2.4 (7) Principaux cours d'eau du Niger disposant d'un fort potentiel en matière de pêche .....	2-23
Tableau 2.4 (8) Répartition de la production de poisson (1996-2004).....	2-23
Tableau 2.5 (1) Potentialités régionales et domaines prioritaires d'intervention.....	2-27
Tableau 2.5 (2) Les grandes lignes de la Stratégie de Développement Rural.....	2-28
Tableau 2.5 (3) Programme Décennal de Développement de l'Education .....	2-30
Tableau 2.5 (4) Les grandes lignes du Plan de Développement Sanitaire.....	2-31
Tableau 2.6 (1) Budget du Ministère du Développement Agricole .....	2-34
Tableau 2.6 (2) Situation des agents du Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire.....	2-37
Tableau 2.6 (3) Situation des agents du Ministère du Développement Agricole.....	2-37
Tableau 2.6 (4) Situation des agents du Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification.....	2-38
Tableau 2.6 (5) Situation des agents du Ministère de l'Hydraulique.....	2-38
Tableau 2.6 (6) Situation des agents du Ministère de l'Elevage et des Industries Animales .....	2-38
Tableau 2.7 (1) Aides extérieures au profit du Développement Rural .....	2-39
Tableau 2.7 (2) Définition des domaines d'intervention par projet ou par bailleur de fonds .....	2-40
Tableau 2.7 (3) Projets et programmes que l'Equipe d'Etude a échangé les idée .....	2-41
Tableau 2.7 (4) Répartition du nombre d'ONG par domaine d'intervention .....	2-43
Tableau 2.7 (5) Les activités des ONG dans le domaine du développement rural au Niger .....	2-44
Tableau 3.1 (1) Liste des ouvrages de retenues d'eau construits dans la première phase.....	3-1
Tableau 3.1 (2) Liste des ouvrages de retenues actuellement en cours de construction.....	3-2



Tableau 3.1 (3) Liste des ouvrages de retenues d'eau supplémentaires construits dans la première phase .....	3-2
Tableau 3.1 (4) Liste des ouvrages de retenues d'eau planifiés dans la première phase qui n'ont pas été construits .....	3-2
Tableau 3.1 (5) Liste des ouvrages de retenues d'eau construits dans la deuxième phase .....	3-2
Tableau 3.1 (6) Liste des ouvrages de retenues d'eau partiellement inachevés .....	3-3
Tableau 3.1 (7) Liste des ouvrages de retenues d'eau planifiés dans la deuxième phase qui n'ont pas été construits.....	3-3
Tableau 3.2 (1) Liste des ouvrages de retenue d'eau par catégorie .....	3-8
Tableau 4.1 (1) Extension de la production et amélioration de la productivité du mil au Niger .....	4-3
Tableau 4.1 (2) Superficies des cultures irriguées par région (2003-2004).....	4-6
Tableau 4.3 (1) Evolution du nombre des agents du Ministère du Développement Agricole entre 1999 et 2002 .....	4-15
Tableau 4.3 (2) Rapports entre le nombre d'agents vulgarisateurs de base et le nombre de villages dans les régions de la zone de l'étude.....	4-17
Tableau 4.4 (1) Les types d'organisations et leurs caractéristiques .....	4-18
Tableau 4.4 (2) Objectifs, activités et caractéristiques des principales organisations .....	4-19
Tableau 4.4 (3) Etat des organisations dans les villages environnant les ouvrages de retenue d'eau .....	4-21
Tableau 4.4 (4) Les problèmes de l'organisation (résultats de l'atelier de gestion du cycle de projet) .....	4-24
Tableau 5.1 (1) Résumé des résultats de l'atelier PCM.....	5-2
Tableau 5.3 (1) Mise en oeuvre d'actions communautaires à haut degré d'efficacité rapide promues par l'administration au niveau villageois.....	5-5
Tableau 5.4 (2) Résultats de l'analyse des problèmes et contre-mesures.....	5-6
Tableau 5.5 (3) Composition des projets pilotes.....	5-7
Tableau 6.2 (1) La raison du changement des objectifs de l'étude et du plan d'action.....	6-2
Tableau 6.2 (2) Le nombre d'ouvrages et de villages cibles du plan d'action région par région .....	6-3
Tableau 6.4 (1) Appui à la gestion des sites .....	6-8
Tableau 7.2 (1) Composition du plan d'action et efficacité des actions .....	7-2
Tableau 8.1 (1) Points clés du plan d'action.....	8-1
Tableau 8.3 (1) Critères d'adoption des actions .....	8-3
Tableau 8.3 (2) Volume des actions pour tous les ouvrages de retenue d'eau .....	8-4
Tableau 8.5 (1) Détail du coût global des actions .....	8-10
Tableau 9.2 (1) Liens entre le PA et la SDR.....	9-2
Tableau 10.2 (1) Critères de sélection d'un bénéficiaire pour la construction de nouveaux ouvrages .....	10-7

### **Table des figures**

Figure 2.1 (1) Les zones climatiques du Niger .....	2-3
Figure 2.1 (2) Graphique des variations annuelles de la pluviométrie dans la zone de l'étude .....	2-4
Figure 2.2 (1) Carte de répartition de la densité de population .....	2-6
Figure 2.2 (2) La structure fondamentale des villages .....	2-7
Figure 2.2 (3) Représentation schématique d'un village nigérien .....	2-8
Figure 2.2 (4) Un exemple d'habitation rurale.....	2-9
Figure 2.2 (5) Schéma des divisions administratives au Niger.....	2-11
Figure 2.2 (6) Organisation des communes.....	2-12
Figure 2.4 (1) Evolution du cheptel au Niger .....	2-20
Figure 2.5 (1) Rapport entre le Plan d'action et les plans et programmes en amont .....	2-25
Figure 3.2 (1) Un mini-barrage construit dans un cours d'eau saisonnier et les cultures irriguées se font surtout en aval du barrage (Vue en coupe) .....	3-4
Figure 3.2 (2) Un mini-barrage construit dans un cours d'eau saisonnier et les cultures irriguées se font surtout en aval du barrage (Vue du ciel) .....	3-4

Figure 3.2 (3) Un seuil d'épandage construit sur un cours d'eau saisonnier .....	3-5
Figure 3.2 (4) Le problème de l'ensablement dans un seuil d'épandage .....	3-6
Figure 3.2 (5) La catégorisation des ouvrages de retenue d'eau .....	3-8
Figure 4.1 (1) Les ethnies des villages bénéficiaires prédominants dans les 66 retenues .....	4-2
Figure 4.1 (2) Productions céréalières région par région en 2003 .....	4-3
Figure 4.1 (3) Les surfaces emblavées de mil et l'évolution des récoltes.....	4-3
Figure 4.1 (4) Les relations entre la pluviométrie et les récoltes de mil dans la région de Tahoua ..	4-4
Figure 4.1 (5) 61 sites d'ouvrages de retenue d'eau par région et par catégorie pluviométrique .....	4-5
Figure 4.1 (6) Le nombre de cultivateurs par région dans 65 sites d'ouvrages de retenue d'eau .....	4-8
Figure 4.1 (7) Les superficies cultivées par région dans 64 sites d'ouvrages de retenue d'eau .....	4-8
Figure 4.1 (8) Les superficies cultivées par exploitant dans 64 sites d'ouvrages de retenue d'eau, région par région.....	4-8
Figure 4.1 (9) Les pourcentages de superficies déjà mises en culture dans 64 sites d'ouvrages de retenue d'eau, région par région.....	4-9
Figure 4.2 (1) Nombre de sites par catégorie de distance entre les villages bénéficiaires prédominants et les marchés, région par région, pour l'ensemble des 66 retenues d'eau.....	4-12
Figure 4.2 (2) Evolutions sur le long de l'année du prix du mil et de l'oignon au niveau des producteur (2004) .....	4-13
Figure 4.3 (1) Evolutions du nombre d'agents vulgarisateurs de base dans les 5 régions d'objet de l'étude.....	4-16
Figure 4.3 (2) La situation d'affectation des postes d'agents vulgarisateurs de base du Ministère du Développement Agricole.....	4-16
Figure 4.4 (1) Les catégories d'organisations existantes dans les 16 villages environnants des ouvrages de retenue d'eau.....	4-19
Figure 4.5 (1) Etat des villages bénéficiaires des 66 ouvrages de retenue d'eau.....	4-25
Figure 4.5 (2) Les problèmes de développement des terres agricoles dans 62 ouvrages de retenue d'eau, région par région .....	4-25
Figure 5.2 (1) Les contraintes au développement pour les hommes.....	5-3
Figure 5.2 (2) Les contraintes au développement pour les femmes.....	5-3
Figure 5.6 (1) La relation entre l'Organisation des Utilisateurs de l'ouvrage de retenue d'Eau et le Comité Villageois de développement(CVD).....	5-8
Figure 6.3 (1) Composition de facilitation .....	6-7
Figure 6.4 (1) Mise en œuvre du PA étape par étape .....	6-11
Figure 7.3 (1) Système de vulgarisation liant les services étatiques et les utilisateurs des ouvrages .....	7-8
Figure 7.3 (2) Composition des coopératives d'utilisateurs des ouvrages, et relations avec les services étatiques .....	7-10
Figure 7.3 (3) Composition des coopératives d'utilisateurs des ouvrages (proposition) .....	7-11
Figure 7.3 (4) Procédure d'établissement des plans de valorisation des ouvrages .....	7-13
Figure 8.2 (1) Calendrier par site (Temps d'investissement) .....	8-2
Figure 8.2 (2) Calendrier d'exécution du Plan d'Action (Temps d'investissement) .....	8-2
Figure 8.4 (1) Projet de système d'exécution du plan d'action (proposition) .....	8-6
Figure 8.4 (2) L'évolution de chaque activité d'amélioration des revenus et du cadre de vie des exploitants des ouvrages .....	8-8
Figure 10.1 (1) Répartition des sites par catégorie d'ouvrage et par région.....	10-1
Figure 10.2 (1) Les cours d'eau du Niger .....	10-3
Figure 10.2 (2) Classification géologique et répartition des ouvrages de retenue d'eau .....	10-4

## Abréviation

ADA (Association Des Aquaculteurs)
ADRAO (Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l' Ouest)
AFD (Agence Française de Développement)
AG (Assemblée Générale)
AGR (Activites Generatrices de Revenus)
ANPIP (Assosiation Nigerienne pour la Promotion de l'Irrigation Privé)
ASAPI (Appui à la Sécurité Alimentaire par la Petite Irrigation)
AVB (Agents Vulgarisateur de Base)
BAD (Banque Afriquane Developpement)
BADE (Banque Arabe pour le Developpement Economique en Afrique)
BC (Banque Céréalière)
BI (Boutique Intrants)
BID (Banque Islamique de Developpement)
BOAD (Banque Ouest Africaine de Developpement)
CAAR (Centre d' Appui aux Aménagements Ruraux)
CADELT (Programme de Développement Local Tillabéri)
CCA (Cellule Crise Alimentaire)
CDA (Chef de District Agricole)
CDMT (Cadre des Dépenses à Moyen Terme)
CECI (Centre d' Étude et de Coopération Internationale)
CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l' Afrique de l' Ouest)
CEP (Champ – Ecole – Paysan)
CERRA (Centre Régional de la Recherche Agronomique)
CES/DRS (Conservation des Eaux du sol/Défense et restauration du sol )
CFCA (Centre de Formation des Cadres de l'Alphabetisation)
CIDA (Agence Canadienne de Developpement International)
CILSS (Comité Inter état de Lutte Contre la Sècheresse au Sahel)
CIP/SDR (Comité Interministériel de Pilotage de la Stratégie de Développement Rural)
CNEDD (Conseil National de l' Environnement pour un Développement Durable)
COFOB (Commission foncière de Base)
COFOCOM (Commission Foncière Communale)
COFODEP (Commissions Foncières départementales)
COGES (Comité de gestion des Etablissements Scolaires)
CPM (Cabinet du Premier Ministre)
CRS(Catholic Relief Services)
CSI (Centre de Santé Intégré)
CTB (Cooperation Tecnique belge)
CT-DR (Comite Technique Developpement Rural)
CVD (Comité Villageois de Développement)
DAC/POR (Direction de l' Action Coopérative et Promotion des organisations rurales)
DAERA (Direction des Amenagements et Equipements Ruraux Agricoles)

DDDA (Direction Départementale du Développement Agricole)
DDDC (Direction Départementale du Développement Communautaire)
DDE/LCD (Direction Départementale de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification)
DED (German Development Service)
DEP (Direction des Etudes et de la Programmation)
DGA (Direction Générale de l'Agriculture)
DGGR (Direction Générale du Génie Rural)
DRAT/DC (Direction Régionale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire)
DRDA (Direction Régionale du Développement Agricole)
DRE/CLD (Direction Régionale de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification)
DRE/IA (Direction Régionale de l'Elavage et Industrial Animal)
EDOS (Etude de Développement des Oasis Sahéliennes)
EEEI (Evaluation Environnemental et Etude d'Impact)
FA ( Foyer Amélioré)
FAO (Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FICOD (Fonds d'Investissements des Collectivités décentralisées) (LUCOP)
FIDA (Fond International pour le Developpement Agricole)
FMI (Fonds monetaire international)
FUBC (Fédération des Unions des Banques Céréalières)
GDRN (Gestion Durable des Ressources Naturelles)
GTZ (Coopération Technique Allemande )
HCAVN (Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger)
HKI (Helen Keller International)
ICRISAT (Centre International de Recherche sur les Cultures en Milieu Semi-aride Tropical)
INRAN (Institut National de Recherches Agronomiques du Niger)
JGRC (Societe Japonaise des Ressources Certes)
JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale)
JIRCAS (Centre International Japonais de Recherche en Sciences Agricole)
KFW (Kreditanstalt für Wiederaufbau)
LUCOP (Lutte contre pauvreté)
MARP (Méthode Accélérée de Recherche Participative)
MAT/DC (Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire)
MCI/N (Ministère du commerce, de l'Industrie et de la Normalisation)
MDA (Ministère du Développement Agricole)
ME/F (Ministère de L'Economie et des Finances)
ME/LCD (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification)
MEIA (Ministère de l'Elevage et des Industries Animales )
MH (Ministère de l'Hydraulique)
MHE/LCD (Ministère de l'Hydraulique de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification)
MPF/PE (Ministere de la promotion de la femme et de la protection de l'Enfant)
MRA (Ministère des Ressources Animales)
NERICA (Nouveau riz pour l'Afrique)

OG (Objectif Global)
OMD (Objectifs de Développement du Millénaire)
ONG (Organisation Non Gouvernementale)
OPEP (Organisation des Pays Producteurs et Exporteurs du Pétrole)
OS (Objectif Spécifique)
OUORE (Organisation des Utilisateurs des Ouvrages de Retenue d'Eau)
P (Programme)
PP (Projet pilote)
PA (Plan d'Actions)
PAC (Programme d'Actions Communautaires)
PADAZ (Projet d'Appui au Développement Agricole dans la Région de Zinder)
PADL (Programme Appui au Développement local )
PAM (Programme Alimentaire Mondial)
PAR (Plan d'Action Régional)
PASA (Projet d'appui à la sécurité alimentaire)
PCLCP (Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté)
PCM (Gestion de Cycle de Projet)
PDC (Plan de Développement Communal)
PDDE (Programme décennal de développement de l'éducation)
PDRT (Projet de Développement Rural de Tahoua)
PDS (Plan de Développement Sanitaire)
PDT (Pédagogie Du Texte)
PDV (Plan de Développement Villageois)
PIB (Produit Intérieur Brut)
PIP (Projet de Promotion de l'Irrigation Privée)
PIP2 (Projet de Promotion de l'Irrigation Privée phase 2)
PMET (Projet de Mobilisation des Eaux de Tahoua)
PNB (Produit National Brut )
PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement)
PPHSA (Projet de la petite hydraulique pour la sécurité alimentaire)
PPTE (Pays Pauvres Très Endettés )
PRODENF (Programme de Développement de l'Éducation Non Formelle)
PS/PR (Programme Spécial du Président de la République)
PSEAU (Projet de Sécurisation de l'Élevage et de l'Agriculture péri Urbains)
PSSA (Programme spécial de sécurité alimentaire ) (FAO)
PTF (Partenaires Techniques et Financiers)
PVDT (Projet de Valorisation des eaux dans les régions de Dosso et Tillabéri )
PVO (Plan de Valorisation de l'Ouvrage)
SAF (Schéma d'Aménagement Foncier)
SAP/GC (Système d'Alerte Précoce et de gestion des catastrophes)
SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France)
SDR (Stratégie de Développement Rural)
SDRP (Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la pauvreté)

SE/CNEDD (Secretariat Executif du Conseil National de l'Environnement pour un Developpement Durable)
SES (Standard Evaluation System)
SE-SDR (Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural)
SH (Saison Hivernale)
SIDA (Syndrome d'Immunodéficience Acquise)
SNV (Organisation Neerlandaise de Developpement)
SP (Sous Programme)
SP/CR (Secrétariat Permanent du Code Rural)
SPR/CR (Secrétariat Permanent Régional du Code Rural)
SRAC/POR (Service Régional de l' Action Coopérative et Promotion des organisations rurales)
SRP (Stratégie de Reduction de la Pauvrete)
SS (Saison Sèche)
UA (Union africaine)
UE (Union Europeenne)
UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine)
UNICEF (Unite Nation Children's Fund)
USAID (Agence des États-Unis pour le développement international)
VIH (Virus de l'immunodéficience humaine )

## **Taux de change**

1 USD = 93,13 Yen

1 EUR = 133,96 Yen

1 FCFA = 0,207 Yen

*(Taux de change de la JICA en date de septembre 2009)*

# Résumé

## I Introduction

### 1.1 Objectifs de l'étude

L'étude est exécutée sur la base de la convention d'Etendue des Travaux (S/C) conclue en février 2005 entre l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) et le Gouvernement du Niger. La zone de l'étude est constituée des sites d'ouvrages de retenue d'eau construits dans 5 régions du Niger, dans le cadre du Programme Spécial du Président de la République, et des villages situés dans leurs environs.

**Objectif global :** Contribuer à la réduction de la pauvreté par la mise en œuvre d'actions de développement rural menées par les populations, centrées sur la valorisation des ouvrages de retenue d'eau (mini barrages et seuils d'épandage).

**Les objectifs spécifiques sont :**

- (1) Établir de façon claire un plan d'action pour mettre en œuvre et déployer des actions de développement rural menées par les populations par transmission de paysan à paysan (farmer to farmer), avec le soutien des services étatiques et des ONG.
- (2) À travers l'exécution de projets pilotes, procéder à un renforcement des capacités des services étatiques (niveau central et niveau local) ainsi que des populations (organisations d'habitants)

### 1.2 Zone de l'étude

Les zones d'étude pour les deux phases sont définies ainsi:

Phase 1: (De l'étape de l'étude sur réelle situation à l'élaboration de plan d'action de l'avant-projet) ; La zone de l'étude était constituée 66 sites d'ouvrages de retenue d'eau construits dans les régions de Tillabéri, Dosso, Tahoua, Maradi et Niamey, ainsi que 285 villages qui en bénéficient.

Phase 2: (De l'étape de la mise en œuvre des projets pilotes à l'élaboration de plan de l'action) ; La zone de l'étude est constituée 4 sites d'ouvrages de retenue d'eau pilotes et des villages qui en bénéficient, sélectionnés parmi les ouvrages et les villages ciblés durant la première phase.

## II Présentation de la zone de l'étude

### 2.1 Présentation du Niger

#### 2.1.1 Conditions naturelles

##### (1) Localisation

Le Niger est un pays enclavé, d'une superficie de 1.267.000 km<sup>2</sup> (soit 3,4 fois la superficie du Japon), situé dans la zone dite du « Sahel », qui borde le désert du Sahara dans sa partie sud. Les 2/3 du territoire sont constitués de désert. La zone de l'étude, qui est constituée de la Communauté urbaine des régions de Niamey, de Tillabéri, de Dosso, de Tahoua et de Maradi, totalise une superficie de 286.517 km<sup>2</sup>, et correspond à environ 23% du territoire national. Ces régions sont frontalières avec le Mali, le Burkina Faso et le Nigeria.

##### (2) Climat

Le Niger est divisé en quatre zones climatiques, qui vont de la zone saharienne à la zone sahélo-soudanienne. Voici maintenant les caractéristiques de ces différentes zones en termes de



pluviométrie et de végétation.

① Zone saharienne :

La pluviométrie est au plus de 150 mm. Cette zone s'étend sur 77% du territoire national, et la végétation se limite à quelques endroits, notamment les vallées et les oasis. Dans la zone d'étude, cette zone correspond à la partie extrême-nord de la région de Tahoua.

② Zone sahélo-saharienne :

La pluviométrie est comprise entre 150 et 350 mm. Cette zone s'étend sur environ 12 % du territoire national. Elle est couverte de steppes herbacées, et on y pratique la pâture. Dans la zone d'étude, cette zone climatique correspond au nord de la région de Tillabéri, au centre-nord de celle de Tahoua, et au nord de celle de Maradi.

③ Zone sahélienne :

La pluviométrie est comprise entre 350 et 600 mm. Cette zone s'étend sur 10 % du territoire national, est propice à l'agriculture, et on y constate une concentration de la population. Dans la zone d'étude, cette zone climatique correspond au centre-sud de la région de Tillabéri, à la région de Niamey, au centre-nord de la région de Dosso, au sud de celle de Tahoua, et au centre-sud de celle de Maradi.

④ Zone sahélo-soudanienne :

La pluviométrie est comprise entre 600 et 800 mm. Cette zone s'étend sur environ 1 % du territoire national, sa végétation est de type savane, et elle est propice à l'agriculture. Elle connaît elle aussi une forte population et inclut la partie nigérienne du parc du « W ». Dans la zone d'étude, cette zone climatique correspond à l'extrême-sud de la région de Tillabéri et au sud de celle de Dosso.

## 2.1.2 Société

### (1) Population, ethnies

La population du Niger est de 11.060.000 habitants (2001), dont 18 % vivent en milieu urbain, et 82 % en milieu rural. La population se concentre dans la zone au sud du pays où la pluviométrie est égale ou supérieure à 300 mm, ce qui permet la pratique de l'agriculture pluviale. Les quatre régions et la communauté urbaine de la zone de l'étude sont incluses dans cette zone, à l'exception du nord de la région de Tahoua. Le taux d'augmentation de la population est d'environ 3,3 %, et l'on peut estimer que si cette croissance se poursuit la population aura doublée dans 20 ans.

Les principales ethnies du Niger sont l'ethnie Songhay-Djerma, l'ethnie Haoussa, l'ethnie Peuhle (les fulani) et l'ethnie Touareg. Ces quatre ethnies représentent 90,4 % de la population du Niger. Parmi elles, les ethnies Songhay-Djerma et Haoussa sont sédentaires, pratiquent principalement l'agriculture et vivent dans le centre et le sud du pays.

Les Touareg et les Peuhls qui sont nomades représentent à eux deux 17,8 % de la population. Ces ethnies vivent principalement dans le nord du pays, mais, notamment à cause des dommages importants subis par l'élevage à la suite des graves sécheresses de ces dernières années et de la diminution de la pluviométrie, le nombre des Touareg qui se sédentarisent et commencent à pratiquer l'agriculture est croissant.

### (2) Structure des villages

Le village est l'unité administrative de base au Niger, et les villages ont un habitat de type dispersé. Il y a dans un village des familles (grandes familles) qui sont les unités fondamentales pour les activités économiques, notamment la gestion agricole, et pour la vie quotidienne. Ces familles incluent plusieurs ménages, dont le nombre va de 2 à 10. Les décisions au niveau villageois sont souvent prises par le chef du village après discussion avec les chefs de famille.

### (3) Habitat

On trouve à l'intérieur des concessions entourées d'un mur en banco, des pièces d'habitation, des

cuisines, des toilettes, des auvents, des enclos pour les animaux, des greniers, etc. Les habitations sont souvent en banco, mais on trouve aussi des cases recouvertes de chaume. Il y a le plus souvent 1 ou 2 pièces dans une habitation, dans laquelle vivent de 2 à 10 personnes. Un grand nombre de maisons ont des toilettes qui servent à la fois pour les petits besoins et pour se doucher, mais les gros besoins se font fréquemment à l'extérieur des habitations, par exemple dans des fourrés.

#### **(4) Organisations villageoises**

Concernant la structure fondamentale d'un village traditionnel, le chef du village qui détient un pouvoir traditionnel héréditaire est au sommet, les chefs de quartier sont responsables pour ce qui concerne la vie quotidienne en général des villageois, et les anciens, les commerçants, les fonctionnaires retraités, les imams (mot d'origine arabe désignant les personnes qui prêchent le Coran) soutiennent le chef du village dans la gestion du village en tant que conseillers. Les groupes du village intéressés à divers titres (agriculture, élevage, apiculture, chasse, pêche, etc.) sont organisés et les chefs de ces organisations conseillent le chef de village dans leurs domaines d'activité.

#### **(5) Les revenus, la pauvreté**

Au Niger, le seuil de pauvreté est fixé à un revenu annuel moyen de 50.000 francs CFA en milieu rural (75.000 francs en milieu urbain) par personne, et le seuil extrême de pauvreté à un revenu de 35.000 francs par personne (50.000 francs en milieu urbain). Sur la base de ces indices, 86% des Nigériens en milieu rural vivent en dessous du seuil de pauvreté, et 36 % d'entre eux en dessous du seuil extrême de pauvreté. Les 2/3 des personnes vivant en situation de pauvreté extrême sont des femmes.

#### **(6) Les femmes dans la société rurale**

Les femmes au Niger sont chargées de toutes sortes de tâches quotidiennes, à commencer par la récolte de bois de chauffe, mais aussi le décorticage et le pilage du mil, le puisage de l'eau, les soins aux enfants, la lessive, l'aide aux travaux des champs, etc. Particulièrement en milieu rural, elles sont placées au bas de l'échelle sociale, et ont relativement peu de possibilités de participer aux prises de décision importantes. La part occupée par le bois de chauffe dans les sources d'énergie domestique est de 92 % en milieu urbain et de 96,1 % en milieu rural (Stratégie de réduction de la pauvreté, 2002), et, avec la démographie galopante, les quantités de bois de chauffe prélevées augmentent considérablement. Pour cette raison, les ressources forestières diminuent très rapidement et le temps passé à la collecte du bois est de plus en plus long.

#### **(7) Santé, hygiène et éducation**

Le Niger est placé au 174<sup>e</sup> rang sur 177 pays pour l'indice de développement humain dans le rapport 2007-2008 sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). C'est un pays très en retard en matière de développement social. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 176 pour mille. Ce chiffre est élevé, même comparé à la moyenne de 169 en Afrique occidentale et centrale. D'autre part, le taux de couverture en points d'eau modernes et le taux d'alphabétisation des adultes sont très bas en comparaison du taux de l'Afrique subsaharienne.

### **2.1.3 Généralités sur l'économie, et activités agro-sylvo-pastorales**

#### **(1) Généralités sur l'économie**

Le produit national brut du Niger était en 2004 de 120.976 francs CFA par habitant (environ 230 dollars), et la Banque Mondiale classe ce pays dans le groupe des pays les plus pauvres du monde. Ce produit national brut augmente légèrement chaque année, mais comme la population continue à augmenter alors que l'étendue de la production reste inchangée, le produit national brut par habitant tend à baisser d'année en année.

La balance commerciale du Niger souffre d'un déficit chronique, qui se traduit par des chiffres à l'importation de plus du double du montant des exportations, ce déficit ne faisant qu'augmenter au fil des ans. Les importations concernent pour plus de leur moitié les machines, à commencer par les automobiles, et le pétrole, mais aussi les céréales qui représentent chaque année environ 20 % du chiffre total.

Bien que la grande majorité des Nigériens vive du secteur primaire, l'uranium représente plus de la moitié des exportations, et les exportations du secteur primaire ne représentent que 27 % du total. Les montants les plus importants en matière d'exportation du secteur primaire sont ceux de l'élevage qui atteint 18,2 % du total avec 22 milliards 569 millions de francs CFA, et les bovins à eux seuls représentent 8,3 % du total des exportations. Par contre, l'agriculture ne représente que 9 % de l'ensemble avec un montant de 11 milliards 214 millions de francs CFA, et les trois grandes rubriques en sont dans l'ordre décroissant les oignons, le niébé et le coton. Les productions du secteur primaire sont de plus en plus tournées vers la demande intérieure à cause notamment de la croissance de la population, ce qui fait que le chiffre des exportations baisse d'année en année.

## **(2) Agriculture**

Les terres cultivables au Niger se limitent à la partie sud du pays, et seuls 12 % du territoire sont utilisables. Les principales cultures sont le mil et le sorgho qui occupent les deux tiers de l'ensemble des terres agricoles (15 millions d'hectares). Pour couvrir l'augmentation rapide de la population qui dépasse un taux annuel de 3 %, les récoltes sont en augmentation, grâce à une extension des superficies emblavées. Cependant, comme l'agriculture pluviale domine, les récoltes dépendent de la pluviométrie. Par exemple, l'année 2004 ayant connu une petite sécheresse, les surfaces cultivées et les récoltes ont fortement diminué.

La pratique de l'agriculture est fondamentalement de type familial, et, comme elle est mise en oeuvre avec des techniques traditionnelles, qui ne recourent pratiquement qu'à la force humaine, la productivité du travail est faible. La superficie moyenne d'une unité économique est de 5 hectares, et le nombre de personnes y travaillant est de 6. La faiblesse des apports en fumure organique, la réduction des périodes de jachère, et le défrichement de terres pauvres induisent l'extension de l'érosion hydrique et éolienne, et réduisent encore la productivité des terres.

L'agriculture irriguée est généralement pratiquée sur de petites superficies. La taille des champs est de 0,25 à 0,50 hectares par famille. Ces petites superficies sont dues à des divisions lors des successions, et rendent difficile d'assurer la rentabilité des exploitations. De plus, les insuffisances en matière de gestion commune de l'eau et les difficultés de gestion des équipements sont des obstacles à la durabilité des systèmes d'irrigation. Par conséquent, au Niger, pour maintenir ou augmenter la productivité dans une perspective de sécurité alimentaire, il est urgent d'augmenter la productivité à l'hectare de l'agriculture pluviale et d'étendre l'agriculture irriguée.

## **(3) Elevage**

Le secteur de l'élevage au Niger représente chaque année de façon stable quelques 10% du PIB, et apporte une contribution importante aux finances et à l'économie du pays à travers les taxes nationales et locales. Le cheptel tend à augmenter ces dernières années. Le nombre d'animaux détenus étant une marque de pouvoir chez les éleveurs, ils préfèrent garder un cheptel important plutôt que d'augmenter leurs revenus par la vente. Les agriculteurs, quand ils disposent d'une marge financière, préfèrent épargner sous la forme d'un achat d'animaux que sous une forme pécuniaire. L'augmentation du cheptel ces dernières années rend difficile l'accès au fourrage des pâturages, et induit une compétition entre éleveurs autour du fourrage ou des frictions avec les cultivateurs.

#### **(4) Situation actuelle des ressources forestières**

Les 5 régions sont relativement favorisées en matière de végétation, mais celle-ci se dégrade de façon accélérée avec l'avancée de la désertification. Ce phénomène est particulièrement prononcé dans les régions de Tillabéri et de Tahoua. Le gouvernement a concentré ses efforts en matière de restauration sur ces deux régions, mais les périmètres de restauration naturelle y représentent en superficie moins de 1%.

#### **2.1.4 Stratégies et politique de l'Etat en matière de développement rural**

Le plan de développement au niveau national qui vient en amont du plan d'action établi par notre étude est la Stratégie de Réduction de la Pauvreté qui se donne pour objectif de réduire le pourcentage de Nigériens vivant en dessous du seuil de la pauvreté de 66 % à moins de 50 % en 2015. En aval de cette stratégie de réduction de la pauvreté, ont été établis des stratégies/ plans de développement dans les différents secteurs, et le plan en amont qui est directement en lien avec notre étude est la stratégie de développement rural (SDR).

#### **2.1.5 Les Ministères en rapport avec le développement rural**

Les ministères qui sont en charge du Comité Interministériel de Pilotage de la SDR sont, les 4 ministères ci-dessous concernés par le développement rural, et en tant que ministères associés, le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé (MCI/ PSP) et le Ministère de l'Economie et des Finances (ME/F) y participent.

- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MAT/DC)
- Le Ministère du Développement Agricole (MDA)
- Le Ministère de l'Hydraulique (MH)
- Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (ME/LCD)
- Le Ministère de l'Elevage et des Industries Animales (MEIA)

On peut citer un certain nombre de problèmes communs aux quatre ministères qui sont :

- Les insuffisances en nombre et en qualité du personnel.
- Les insuffisances de budget aussi bien en termes d'investissement que de fonctionnement pour assurer les missions d'encadrement en milieu rural.
- La détérioration des équipements et des véhicules, le vieillissement du matériel.
- La complexité des procédures pour les actions en partenariat, et le manque de synergie.

#### **2.1.6 Tendances des principaux bailleurs de fonds dans le domaine rural**

Si l'on analyse la tendance des activités menées récemment dans le domaine du développement rural, on observe que l'aide est importante dans les domaines de l'approvisionnement en eau, l'hygiène, l'irrigation, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, le développement local et le micro-crédit. En particulier, les bailleurs de fonds qui sont intervenus pour le renforcement des capacités des communes mises en place en 2004 sont nombreux. De plus, influencés par la crise alimentaire de 2005, nombreux sont les bailleurs qui interviennent dans le domaine de la sécurité alimentaire.

## **2.2 État actuel des ouvrages de retenue d'eau et catégorisation**

Une étude d'inventaire ainsi qu'une catégorisation de 66 sites d'ouvrages de retenue d'eau construits durant la première phase (2001-2002) et la deuxième phase (2003-2005) du Programme Spécial du Président de la République, ou dont la construction est presque achevée, ont été effectuées. Les ouvrages de retenue d'eau sont répartis en deux types d'ouvrages selon leurs fonctions : les mini-barrages et les seuils d'épandage.

### 2.2.1 Les mini-barrages

Les mini-barrages sont des ouvrages qui retiennent l'eau des cours d'eau en hivernage par un seuil étanche, et permettent d'emmagasiner l'eau en amont du seuil. Ils sont de section trapézoïdale et sont construits en matériaux étanches. En général, ils sont munis d'un déversoir au centre du seuil. L'utilisation agricole des terres autour des mini-barrages se fait principalement sous la forme de cultures irriguées en aval du barrage. Si le barrage dispose d'ouvrages de tête, l'irrigation gravitaire est possible, mais s'il n'y a pas d'ouvrages de tête, c'est l'irrigation par exhaure, humaine ou à l'aide de pompes, qui est pratiquée.

### 2.2.2 Les seuils d'épandage

Les seuils d'épandage n'ont pas pour fonction d'arrêter complètement l'écoulement de l'eau. Ils sont mis en place dans le lit mineur d'un cours d'eau saisonnier pour recharger en eau les sols en amont en allongeant la période durant laquelle la partie amont est provisoirement immergée. Les ouvrages sont normalement de section rectangulaire, et souvent composés de gabions filtrants posés les uns sur les autres. L'utilisation agricole des terres autour des seuils d'épandage se fait principalement sous la forme de cultures de maraîchage de décrue et de cultures irriguées, dans les terres aux sols imbibés d'eau de la zone inondable en amont du seuil.

Une catégorisation a été effectuée en considérant les fonctions et l'état actuel des ouvrages de retenue d'eau (situation de l'ensablement, période de stockage de l'eau, existence ou non de détériorations importantes causées aux ouvrages, objectifs de leur construction).

**Tableau 2(1) Tableau récapitulatif des résultats de la catégorisation des ouvrages de retenue d'eau**

Catégories	Grande répartition	Classement par structure		TOTAL	Par région				
					Dos	Mar	Nia	Tah	Til
Catégorie 1	L'utilisation agricole des ressources en eau est possible.	Mini barrages		17	3	3	3	2	6
Catégorie 2		Seuils d'épandage		21	3	8	0	9	1
Catégorie 3	L'utilisation agricole des ressources est actuellement impossible ou le sera dans quelques années.	Mini-barrages (période de stockage : moins de 6 mois)		28	7	5	0	0	2
		Seuils d'épandage ( ensablement: moins de 5 ans)			15	5	5	0	5
		Réparation urgente nécessaire	Mini-barrages		3	0	0	0	3
			Seuils d'épandage		1	0	1	0	0
		A but non-agricole	Mini-barrages		1	0	1	0	0
Seuils d'épandage	1		0	0	0	1			
<b>TOTAL</b>				<b>66</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>17</b>

### 2.3 Situation présente des villages autour des retenues d'eau et contraintes au développement

Les résultats de l'analyse des problèmes rencontrés pour mettre en oeuvre des actions de développement rural où les populations jouent le rôle principal et de l'examen des mesures sont indiqués dans le Tableau ci-dessous.

**Tableau 2(2) Résultats de l'analyse des problèmes et contre-mesures**

	Problèmes		Mesures	
Mesures face aux problèmes des obstacles au développement rural	Problèmes non traités		Mesures non prises en compte	
	Problèmes à traiter	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'encadrement et le soutien des services étatiques aux villages sont faibles.</li> <li>L'organisation n'est pas adaptée.</li> <li>Les méthodes et les capacités nécessaires aux villageois (organisations) ne suivent pas.</li> </ul>	Mesures à prendre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement du système de vulgarisation existant</li> <li>Renforcement des capacités des agents de vulgarisation</li> <li>Meilleure adaptation de l'organisation</li> <li>Renforcement des capacités des populations et introduction des méthodes qui leur sont nécessaires</li> </ul>
Teneur des actions Du gouvernement	Problèmes non traités		Mesures non prises en compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître la biodiversité</li> <li>Aménagement d'infrastructure d'abreuvement pour le bétail</li> <li>Planification familiale</li> </ul>
	Problèmes à traiter		Mesures à prendre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de l'eau et des terres</li> <li>Application du code rural</li> <li>Prévention de l'érosion</li> <li>Promotion des reboisements</li> <li>Prise en compte de l'environnement dans les activités agro-pastorales</li> <li>Mise en place et / ou réhabilitation de pistes de parcours du bétail</li> <li>Amélioration du taux d'alphabétisation des femmes</li> <li>Amélioration de la nutrition</li> <li>Sensibilisation en hygiène et santé</li> <li>Participation des villageois aux activités d'hygiène et santé</li> <li>Soutien aux activités socio-économiques des femmes</li> <li>Soutien aux initiatives des femmes</li> <li>Accès égal des hommes et des femmes aux facteurs de production</li> </ul>
Mesures en réponse aux besoins des populations	Problèmes non traités	<ul style="list-style-type: none"> <li>les aménagements pour utiliser l'eau des retenues d'eau sont insuffisants.</li> <li>Le niveau des techniques d'élevage est bas</li> <li>Il n'y a pas d'école primaire et secondaire</li> <li>Il n'y a pas de COGES</li> <li>Il n'y a pas de centre de santé général</li> <li>Il n'y a pas d'infrastructures dans le village</li> </ul>	Mesures non prises en compte	
	Problèmes à traiter	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le niveau des techniques agricoles est bas</li> <li>Les investissements en agriculture sont insuffisants.</li> <li>Il n'y a pas de banque de céréales</li> <li>L'environnement se détériore.</li> <li>L'autosuffisance n'est pas possible.</li> <li>Nombreux dégâts des animaux</li> <li>Il n'y a pas de pâturage</li> <li>Les sites d'ouvrages de retenue d'eau ne sont pas organisés.</li> <li>Les sources de revenus non-agricoles sont limitées.</li> <li>Pas de système de crédit</li> <li>Les connaissances en hygiène et santé sont faibles.</li> <li>Le taux d'analphabétisme des adultes est élevé.</li> <li>La collecte de bois prend du temps</li> </ul>	Mesures à prendre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des techniques agricoles</li> <li>Amélioration des techniques de gestion agricole</li> <li>Conservation des terres agricoles (agro-foresterie)</li> <li>Aménagement de zones pastorales en tant que mesures contre les dégâts causés par les animaux.</li> <li>Organisation des utilisateurs des ouvrages</li> <li>Renforcement des capacités en maintenance des ouvrages</li> <li>Soutien aux activités génératrices de revenus</li> <li>Introduction d'un système d'épargne-crédit tournant</li> <li>renforcement des connaissances en santé et hygiène</li> <li>renforcement des capacités en lecture et écriture</li> <li>Introduction des foyers améliorés</li> </ul>

### III Plan d'action

#### 3.1 Objectif du plan

L'étude a démarré en novembre 2005 avec comme objectif d'«Établir de façon claire un plan d'action pour mettre en œuvre et déployer des actions de développement rural menées par les populations par la transmission de paysan à paysan (farmer to farmer), avec le soutien des services étatiques et des ONG. ». L'avant - projet du plan d'action a été établi avec cet objectif en septembre 2006. C'est ainsi que les projets pilotes ont été exécutés d'octobre 2006 à juin 2009 afin de établir le plan d'action qui confirme ou infirme le contenu de l'avant – projet du plan d'action.

En conséquence, l'objectif du plan d'action a été corrigé pour être finalement «Mettre en œuvre et déployer des actions de développement agricole menées par les populations, centrées sur la valorisation des ouvrages de retenue d'eau par la transmission de paysan à paysan, avec le soutien des services étatiques», dans la zone ciblée.

Les points de différence pour l'objectif d'étude et du plan d'action ainsi que les raisons pour le changement sont indiqués dans le tableau suivant :

**Tableau 3(1) La raison du changement des objectifs de l'étude et du plan d'action**

	Points de différence	Raison pour le changement
1	soutien des services étatiques et des ONG→soutien des services étatiques	La plupart des manuels exigés pour la mise en œuvre du plan de l'action ont été établis au cours de la phase pilote. On estime que les services techniques peuvent assurer avec les manuels élaborés les formations retenues dans le plan d'action. C'est pourquoi, le service des ONG n'est pas nécessaire.
2	des actions de développement rural menées par les populations→des actions de développement agricole menées par les populations, centrées sur la valorisation des ouvrages de retenue d'eau	Au début de l'étude, il a été donné une grande importance au développement rural. C'est pourquoi, il a été planifié dans l'avant-projet du plan d'action, la mise en place des comités villageois de développement, de la coopérative des utilisateurs des ouvrages avec une collaboration entre ces deux organisations. Cependant, il a été constaté au cours de l'exécution des projets pilotes, qu'il est très difficile d'obtenir une relation de collaboration entre ces deux organisations. C'est pourquoi, il a été jugé qu'il fallait donner plus d'importance à la valorisation des ouvrages de retenue à travers la mise en place des coopératives des utilisateurs des ouvrages. C'est pour cela que l'objectif a été en partie modifié : <b>【des actions de développement agricole menées par les populations, centrées sur la valorisation des ouvrages de retenue d'eau】</b> a été changée.

### 3.2 Éléments de base du plan d'action

#### 3.2.1 Année de départ et horizon du plan

L'année de référence du plan est fixée à 2009, année de fin du projet pilote. Les actions commenceront en 2010, et l'horizon du plan est fixé en 2015, la même année que les plans en amont qui sont la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et la Stratégie de Développement Rural.

#### 3.2.2 Nombre de retenues et nombre de villages du plan d'action

Il y avait, en Août 2009, 66 ouvrages susceptibles de faire partie des cibles du plan d'action, à savoir les 64 ouvrages existants et les 2 ouvrages (Zongon Roukouzoum et Guidan Bado) dont les travaux de construction devaient être achevés en quelques années (à compter de mai 2006). Pour 26 de ces ouvrages relevant de la catégorie 3 et qui devraient cesser de fonctionner dans un proche avenir à cause de l'ensablement ou de l'état des équipements, il n'y a pas lieu d'espérer la mise en œuvre d'un développement rural mené par les populations centré sur la valorisation des ouvrages de retenue d'eau. Par ailleurs, les actions sont déjà exécutées à travers les projets pilotes pour 4 ouvrages de la région de Tahoua (L'ouvrage de catégorie 1 de Guidan Bado, les ouvrages de catégorie 2 d'Édouk et de Bourdi I, et l'ouvrage de catégorie 3 de Jaja, construit en vue d'une utilisation pastorale. Cela donne un total de 30 ouvrages qui ne feront pas partie des cibles du plan d'action. 36 ouvrages sont donc retenus comme ouvrages cibles du plan d'action, à savoir les 35 ouvrages restants dans les catégories 1 et 2, et l'ouvrage de Bokologi, de catégorie 3 mais utilisé pour l'abreuvement des animaux.

Dans le plan d'action, le terme de «villages environnant les ouvrages de retenue d'eau» est utilisé dans le sens de villages dans lesquels des paysans utilisaient à la date de juin 2006 l'eau d'un ouvrage dans un but agricole. Cependant, dans le cas d'ouvrages de retenue d'eau construits dans d'autres buts que l'agriculture, ou bien dans le cas d'ouvrages pour lesquels l'utilisation de l'eau dans un but agricole est rendue difficile par suite de problèmes d'implantation ou de structure, les villages qui étaient prévus en tant que bénéficiaires lors de l'établissement du plan de construction de l'ouvrage sont considérés comme villages environnants. Dans ces conditions, le nombre de villages ciblés par le plan d'action est, comme indiqué dans le tableau 3 (2), de 159 villages.

**Tableau 3(2) Le nombre d'ouvrages et de villages cibles du plan d'action région par région**

Région concernée	Nombre total d'ouvrages de retenue d'eau	Nombre total de villages bénéficiaires
Dosso	6	23
Maradi	12	60
Niamey	3	12
Tahoua	8	44
Tillabéri	7	20
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>159</b>

Source : Équipe d'Étude (2008 pour le nombre de villages dans la région de Tahoua, 2006 pour les autres régions)

### 3.3 Orientations pour l'établissement du plan

L'orientation de base pour la mise en œuvre du plan se base sur 4 points : « Auto promotion », « Gestion des sites par les paysans », « Champs Ecole Paysans », « Redéfinition du rôle de l'agent vulgarisateur et collaboration avec l'administration locale ». Le contenu détaillé de l'orientation de base se présente comme suit :

#### 3.3.1 Auto promotion

L'auto-promotion des populations est l'orientation de base dans le cadre de la mise en oeuvre et du déploiement des actions de développement agricole menées par les populations. Jusqu'à maintenant, les paysans du Niger, bien qu'y réfléchissant eux-mêmes, n'étaient pas assez impliqués dans le thème du développement durable. Les activités perduraient pendant que les aides extérieures, telles que les ONG, donateurs et gouvernement etc., étaient là, mais dès leur retrait, les activités des paysans cessaient aussi. Pour un fonctionnement durable des ressources de la région nouvellement créées comme les Ouvrages, il faut une prise de conscience des paysans afin qu'ils prennent en charge eux-mêmes la continuation des actions de développement et d'amélioration de la vie après les aides extérieures. Pour amener les paysans à prendre conscience qu'ils sont les principaux acteurs du développement de la zone dans laquelle ils vivent, et à s'impliquer de façon continue dans le développement agricole, il faut introduire un mécanisme par lequel les populations locales puissent être à même d'analyser la situation, choisir les mesures à prendre, les exécuter et les gérer au niveau de leur terroir. A travers ce processus, les paysans prendront conscience de leur qualité d'acteurs et développeront leurs capacités en matière d'autonomie. Ensuite, dans le cadre de l'utilisation efficace des Ouvrages, il y a des actions individuelles qui sont très limitées avec peu de résultats. C'est pourquoi, il est indispensable de promouvoir l'organisation des paysans. Mais, il ne suffit pas simplement de les organiser, il faut aussi s'assurer que ces organisations fonctionnent. Pour qu'une organisation fonctionne, les membres du bureau de celle – ci doivent prendre conscience de leurs rôles respectifs, et agir de façon responsable. Mais, aussi, les paysans qui les ont choisis doivent leur faire confiance et collaborer avec eux dans un esprit de cohésion. C'est donc l'auto-promotion des paysans qui va évoluer.

#### 3.3.2 Gestion des sites par les paysans

La «gestion des sites par les paysans» définit l'orientation des mesures concernées par «la mise en œuvre et le déploiement des actions de développement agricole menées par les populations et centrées autour de l'usage efficace des Ouvrages». Afin d'utiliser durablement les nouvelles ressources telles que les Ouvrages, il faut non seulement exécuter et élaborer les plans de valorisation adaptées aux ressources minérales et agricoles mais aussi adopter des mesures pour chaque type de problèmes rencontrés dans le cadre de la nouvelle création des Ouvrages. En réalité, après la construction des ouvrages, le nombre d'exploitants a tendance à augmenter au niveau de chaque site. Cependant, actuellement, les exploitants ne perçoivent pas de problème foncier ou



d'utilisation de ressources en eau malgré l'augmentation croissante de leur nombre. Ces exploitants continuent à exploiter les sites de manière désordonnée. Mais, à l'avenir cette situation créera des problèmes entre exploitants. D'autre part, beaucoup d'ouvrage construits dans le cadre du programme spécial de président présentent des problèmes (ensablement, détérioration d'ouvrage etc.) qui s'aggravent au fil du temps. C'est pourquoi, il faut faire face à ces problèmes de manière urgente, pour assurer la valorisation durable des ressources de ces sites. Ceci nécessite la mise en place de la coopérative d'utilisateurs des Ouvrages et la commission foncière de base (ci-dessous) pour la valorisation durable des ressources (terre agricole et eau etc.) des sites. Pour cela, un système de collaboration entre deux organisations sera mis en place pour faire face à tous les problèmes (présents et futurs) liés à la valorisation des ouvrages. Le rôle de la coopérative d'utilisateurs des Ouvrages et de la commission foncière de base est défini ci-dessous.

### **(1) Rôle de la Coopérative**

L'organisation de la coopérative d'utilisateurs des Ouvrages s'oriente comme suit :

- ① Élire des membres transparents en se basant sur le sens des responsabilités et les volontés
- ② Introduire un mécanisme démocratique qui garantit un nombre de représentants correspondant au nombre de bénéficiaires des villages concernés.

Pour ce faire, il faut édifier un sentiment de responsabilité et d'initiative en tant que membre de la Coopérative en faisant élire un leader de confiance par les paysans et en mettant au clair le rôle des organisations internes. La coopérative d'utilisateurs des Ouvrages, qui inclut l'élaboration et l'exécution du plan de valorisation des Ouvrages pour l'usage efficace des Ouvrages, aura les fonctions définies ci-dessous.

#### **(a) Usage efficace des ressources des Ouvrages**

On élabore le plan pour l'usage efficace des ressources agricoles et en eau des Ouvrages, et on fait l'évaluation, le suivi et l'exécution. Pour ce faire, on édifie et on gère un système de vente des équipements agricoles et de proposition des informations de prix des produits agricoles. De plus, on effectue la maintenance, l'entretien et le prêt des équipements fournis dans le cadre de l'aide aux activités de la Coopérative (par exemple la pompe à moteur etc.).

#### **(b) Efforts vers une augmentation des adhérents de la Coopérative**

A l'occasion de la fondation de la Coopérative d'utilisateurs des Ouvrages, tous les utilisateurs ne voulurent pas être adhérents. Par conséquent, dans le cadre de la vente et du prêt des équipements agricoles, on a établi une différence de prix de vente entre les adhérents de la Coopérative et les autres, pour augmenter le nombre des adhérents de la Coopérative et encourager d'autres utilisateurs à y adhérer. Cependant, cette différence de prix pour la vente des équipements agricoles et leur prêt concerne aussi ceux qui ne sont pas adhérents de la Coopérative des utilisateurs des ouvrages et permet une extension vers le développement rural des villages environnants les Ouvrages.

#### **(c) Mesures concernant le nombre d'exploitants qui a tendance à augmenter**

Les superficies exploitables et les ressources en eau sont limitées. Dans l'avenir, il y aura la nécessité de mise en place d'un système de limitation du nombre des exploitants du site. Par conséquent, les coopératives doivent discuter au cours des AG et en toute liberté, de l'état actuel de l'utilisation des terres agricoles et des ressources en eau au cours de l'exécution du PA ; ce qui permettra aux membres de la coopérative de prendre conscience de la situation actuelle et de la nécessité d'instaurer un contrôle du nombre d'exploitants du site. En cas de nécessité, il faut déterminer le nombre rationnel d'exploitants du site en concertation avec les autorités administratives du niveau communal, départemental ou régional pour une exploitation rentable.

#### **(d) Mesures concernant la gestion et l'entretien des ouvrages:**

Actuellement, beaucoup d'ouvrages ne disposent d'aucun mécanisme de gestion et d'entretien.

C'est pourquoi, beaucoup d'ouvrages comportant une digue en terre se sont écroulés. Pour un début de dégradation de la digue, il existe la possibilité de réhabilitation par les exploitants eux-mêmes. Donc, la coopérative doit se charger de la mise en place d'un mécanisme de gestion et entretien de l'ouvrage. Mais en cas de difficulté dans la réhabilitation par les exploitants, la coopérative demande l'appui du service du génie rural qui est chargé des ouvrages.

## **(2) Rôles de la Commission Foncière de Base (COFOB)**

La COFOB est une organisation paysanne mise en place à la demande du gouvernement chargé de la gestion des ressources (terre, eau, etc.) au niveau d'un village et inclut obligatoirement le chef du village comme Président. Bien que le gouvernement encourage la mise en place des COFOB, les données en 2006 font ressortir un taux d'établissement national approximatif de 15%. De plus, l'accent a été mis sur la mise en place des COFOB sans pour autant toucher beaucoup plus l'aspect gestion des ressources naturelles. C'est pourquoi dans la plupart des villages, la notion de gestion des ressources naturelles est insuffisante. Par conséquent, COFOB collabore avec la coopérative pour faire face aux problèmes suivants :

### **(a) Mesures concernant le problème foncier :**

Actuellement, les exploitants qui souhaitent exploiter le site, peuvent le faire soit en tant que propriétaire ou en demandant une autorisation ou en payant des frais de location de parcelle auprès des propriétaires. Dans l'avenir le nombre d'exploitants va augmenter et cela risque de provoquer des conflits entre ceux-ci. Un contrôle dans l'utilisation des terres agricoles sera effectué par la Cofob en collaboration avec la coopérative.

En cas de difficulté la COFOB demande l'arbitrage de la Commission foncière communale (COFOCOM), départementale (COFODEP) et régionale (SPR/CR)

### **(b) Mesures concernant les problèmes d'utilisation des ressources en eau :**

Au Niger, il existe le droit d'utilisation de l'eau pour les périmètres aménagés seulement. Les sites des ouvrages construits dans le cadre du Programme Spécial ne sont pas concernés par cette mesure. C'est pourquoi, les exploitants des sites n'ont pas conscience du droit d'utilisation de l'eau des ouvrages et se servent de manière désordonnée sans aucun contrôle. Mais, en cas d'utilisation intense de l'eau de l'ouvrage à l'avenir, il existe beaucoup de risques de conflits. C'est pourquoi, on propose la sensibilisation des exploitants sur l'importance du contrôle de l'utilisation de l'eau. La coopérative se chargera ainsi du contrôle du droit de l'utilisation de l'eau. Les coopératives organiseront des réunions avec les utilisateurs de l'eau (agriculteurs, éleveurs,...) au cours desquelles il sera discuté de manière objective de l'état de l'utilisation des ressources en eau du site à travers des échanges de points de vue. L'objectif de cette réunion est que tous les utilisateurs comprennent l'état d'actuel de l'utilisation de l'eau à travers des échanges d'opinions en toute liberté. En cas de difficulté de coordination, la coopérative demande l'arbitrage de la Commission foncière du niveau local (COFOB), communal (COFOCOM), départemental (COFODEP) et régional (SPR/CR) pour servir d'intermédiaire dans le règlement du problème d'utilisation de l'eau.

### **(c) Mesures concernant les dégâts causés par les animaux :**

Avant la construction des ouvrages, les actions pour faire face à ces problèmes fonciers et aux conflits entre agriculteurs et éleveurs n'ont pas été programmées. Actuellement, il existe des problèmes dans ce domaine au niveau de certains sites. Pour prévenir ces problèmes afin de mettre en valeur le foncier, il faut mettre en place des COFOB au niveau des villages dont le site est situé sur leurs terroirs. La coopérative et les COFOB doivent coopérer pour apporter des solutions efficaces à ces problèmes. Par exemple mise en place des couloirs de passage et délimitation des aires de pâturage

### **3.3.3 Mise en place de « Champs Ecole Paysans »**

La mise en place de «Champs Ecole Paysans» est l'orientation en rapport avec la partie «selon la

diffusion aux habitants» de l'objectif du PA, et le moyen concret de «promotion des diffusions des paysans»

Les Champs Ecole Paysans seront complétés par des séances pratiques de démonstration des techniques agricoles au niveau des parcelles des «exploitants clés» pour faciliter la compréhension et la conviction des autres paysans. Première étape : les vulgarisateurs transmettent les techniques agricoles aux «exploitants clés» dans les «champs école paysans». Deuxième étape : les «exploitants clés» doivent démontrer aux autres exploitants intéressés les techniques sur leurs propres parcelles qui constitueront des sites de démonstration. De cette façon, un effet en cascade peut être produit au développement agricole non seulement au niveau du site d'ouvrage de retenue d'eau, mais aussi dans les villages environnants.

Les principes des Champs Ecole Paysans se présentent comme suit :

- Pour la formation pratique par session, un CDA ne peut encadrer que 20 personnes pour faciliter la transmission des techniques. C'est pourquoi, le nombre de participants sera limité à 20 personnes. Chaque participant à la formation devient une personne clé et encourage ainsi la diffusion de la technique entre paysans.
- Sélection des exploitants qui ont la volonté d'acquérir de nouvelles techniques, ayant des parcelles et des intrants agricoles. Les exploitants sélectionnés «exploitants clés» doivent s'engager à transférer les techniques acquises aux autres exploitants intéressés. Cette méthode a le mérite de permettre l'application efficace des techniques agricoles et augmenter les effets de la démonstration

### **3.3.4 Redéfinition du rôle de l'agent vulgarisateur et collaboration avec l'administration locale**

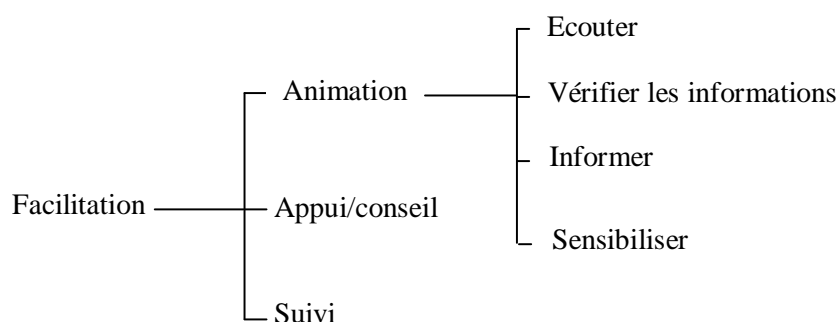
#### **(1) Redéfinition du rôle de l'agent vulgarisateur**

Le plan d'action prévoit que les directions régionales du développement agricole, les directions départementales du développement agricole, les districts agricoles soient responsables des actions à leurs niveaux respectifs, accordant ainsi une importance au vulgarisateur affecté au niveau de la commune pour jouer le rôle moteur dans l'animation au niveau des paysans.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, il sera demandé aux agents vulgarisateurs de jouer pleinement leur rôle de facilitateurs, c'est-à-dire de développer une volonté chez les utilisateurs des ouvrages pour faire face aux divers problèmes auxquels ils sont confrontés, de les sensibiliser à s'engager et à solutionner leurs problèmes de leur propre initiative, d'effectuer un suivi des activités après l'établissement du plan de valorisation de l'ouvrage.

Le travail actuel des agents vulgarisateurs est centré sur l'étude prévisionnelle de la production agricole en particulier celle du mil et du sorgho qui sont les principales céréales, et ils n'accomplissent que partiellement leur mission d'origine, à savoir le transfert aux villageois des techniques agro-sylvo-pastorales qu'ils détiennent.

Dans le plan d'action, les capacités de facilitation des agents vulgarisateurs seront renforcées sur l'animation notamment l'écoute des paysans et la vérification des informations reçues afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle de facilitateurs. Ce qui permet à ces agents de redynamiser leur travail de soutien technique aux paysans qui est leur principale mission. Le Figure 3 (1) présente composition de facilitation.



**Figure 3 (1) Composition de facilitation**

## **(2) Collaboration avec l'administration locale**

Pour l'appropriation et la mise en application du contenu du plan d'action après son exécution, l'Etat doit assurer les frais de suivi du site par le vulgarisateur, les frais pour la mise en place et le fonctionnement d'un cadre de concertation à différents niveaux (communes, départements, régions). Dans ce cadre, pendant l'exécution du plan d'action une attention particulière sera donnée aux points ci – après avec les personnes concernées des administrations locales et en particulier les personnes concernées par les communes:

- Établir le contenu du soutien aux populations en collaboration avec les communes concernées
- Pour la mise en œuvre des plans de valorisation des ouvrages, établir des relations de collaboration avec les services déconcentrés concernés (environnement, élevage, santé, éducation, etc....) : avant le démarrage de toute activité, il faut veiller à informer le service technique concerné pour obtenir son avis par rapport à la mise en œuvre et informer la commune des résultats.
- Lors de la formation, il sera demandé la participation d'un représentant de la commune concernée.
- En matière de collaboration, veiller particulièrement à promouvoir le partage des informations entre les structures concernées Maire (commune) Préfet (départemental), Gouverneur (régional)

A travers ces activités, même si la commune prend en charge les frais de suivi des agents vulgarisateurs après la fin du PA, il est nécessaire de travailler pendant toute la durée d'exécution du PA

### **3.4 Processus de mise en œuvre du PA**

Avant le démarrage de la mise en œuvre du plan d'action, et dans le cadre de l'étude de base il ne sera réalisé un bilan environnemental pour non seulement renouveler les données existantes, mais aussi pour recueillir les autres données non obtenus (par exemple données relatives à la charge de travail des femmes, situation de la gestion des ressources telles que l'eau, la terre, la végétation) par rapport aux ouvrages. En utilisant ces données, les contraintes du développement agricole autour de chaque ouvrage seront analysées plus efficacement pour être prises en compte dans l'exécution du plan d'action au niveau de chaque site.

Pour la mise en œuvre du PA de manière efficace au niveau de chaque site d'ouvrage de retenue d'eau (Seuil d'épandage et mini barrage), les 3 points «renforcement des capacités des exploitants

des ouvrages en autopromotion», «amélioration des revenus des exploitants des ouvrages», «mise en œuvre du PA étape par étape» seront aussi utilisés de la manière suivante :

### 3.4.1 Renforcement des capacités des exploitants des ouvrages en autopromotion

Dans le cadre du PA, il sera mis en place la coopérative des utilisateurs des ouvrages et appuyer/créer les COFOB pour la valorisation durable des ressources du site. Ces deux structures élaboreront, exécuteront et assureront le suivi et l'évaluation de leurs activités avec leurs propres moyens. Cet axe d'intervention concernera tous les sites du PA et consistera à apporter un appui aux organisations paysannes et à l'administration. Ainsi, les trois étapes suivantes seront suivies au niveau de tous les sites :

- **1<sup>ère</sup> étape** : appuyer les services techniques étatiques par le renforcement des capacités des agents vulgarisateurs (appui pour l'animation, l'appui/conseil et le suivi par visites, renforcement du système de communication des services étatiques, formations dans les différents domaines du développement agricole et moyens logistiques). A cette étape, il sera formé ou recyclé les vulgarisateurs dans le domaine de la sensibilisation et le suivi étalé sur une période approximative de trois mois.
- **2<sup>ème</sup> étape** : il faut d'abord informer, sensibiliser de la nécessité d'une organisation les exploitants des sites, après les organiser et leur faire établir des plans de valorisation des ouvrages (qui prennent en compte la maintenance et la gestion durable du site) sur la base de leurs propres moyens. A cette étape, il sera mis en place les coopératives qui élaboreront un plan de valorisation sur une période de trois mois
- **3<sup>ème</sup> étape** : Mettre en place des COFOB au niveau des villages dont l'ouvrage est situé sur leurs terroirs. En même temps que se déroulent les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> étapes, les vulgarisateurs identifieront les villages dont les terroirs abritent le site de l'ouvrage pour vérifier l'existence et le fonctionnement des COFOB de ces villages. Il sera mis en place les COFOB là où elles n'existent pas et procéder au renforcement de leurs capacités si elles ne fonctionnent pas bien. Le plan de gestion des ressources naturelles (eau, terre, végétation) établi par la coopération pour la valorisation de l'ouvrage sera discuté avec la COFOB pour son exécution

Au regard de tout ce qui précède, il faut tenir compte des deux points suivants :

#### (1) Appui à la gestion des sites et l'entretien de l'ouvrage

Pour l'utilisation efficace d'un site, il faut réfléchir sur les problèmes, **Organisations responsables**, exécuter les projets et fournir les matériels et matériaux comme indiqué dans le tableau 3 (3) :

**Tableau 3 (3) Appui à la gestion des sites**

Problèmes	Organisations responsables	Contenu des actions, nature et destination des matériels et matériaux
Problème du nombre d'exploitants qui à tendance à augmenter	Coopérative	Mise en place des coopératives des utilisateurs des ouvrages
Gestion et entretien de l'ouvrage	Coopérative	Formation sur la maintenance des ouvrages (matériels et matériaux pour la réhabilitation de l'ouvrage à la coopérative)
Problème foncier	Coopérative et COFOB	Mise en place des COFOB pour la gestion des ressources naturelles
Problème d'eau	Coopérative et COFOB	Mise en place des COFOB pour la gestion des ressources naturelles
Dégâts au niveau du site d'ouvrage	Coopérative et COFOB	Mise en place des COFOB pour la gestion des ressources naturelles (matériels et matériaux pour la mise en place de couloirs de passage, des aires de pâturage et zone agricole)

## **(2) Collaboration entre la coopérative et les COFOB :**

Dans le PA, ce sont les coopératives qui gagnent des profits. Les COFOB sont des organisations d'intérêt public dans le village qui ne produisent pas fondamentalement de profit pécuniaire. C'est pourquoi, il faut créer un mécanisme à travers lequel la coopérative appuiera les activités des COFOB avec les profits qu'elle gagne. Par exemple, pour la délivrance des actes fonciers, la coopérative peut prendre en charge les imprimés.

### **3.4.2 Amélioration des revenus et du cadre de vie des exploitants des ouvrages**

Les principaux problèmes des exploitants des sites sont le manque d'intrants agricoles tels les pesticides, les semences améliorées et le manque d'expérience en techniques agricoles etc.

En apportant un appui pour mise en œuvre de l'organisation faire face à ces problèmes, on peut espérer un renforcement et une pérennisation de la volonté d'agir pour les activités groupement et pour le développement des activités des paysans et une amélioration de leurs revenus.

Donc, il sera apporté un soutien en technique de valorisation de l'ouvrage en utilisant la méthode de diffusion «paysans par les paysans» prenant en compte les besoins spécifiques de chaque site. Comme les conditions naturelles, socio-économiques et topographiques diffèrent pour chaque site d'ouvrage de la zone du plan d'action, les besoins de développement varient aussi suivant les sites. Par conséquent, les actions à exécuter dans les différents sites seront proposées sous forme de menus intitulés «Amélioration des revenus et du cadre de vie des exploitants des ouvrages», en prenant en compte les besoins de chaque coopérative. Ce volet concerne toutes les activités agro-sylvo-pastorales réalisables au niveau de chaque site suivant spécificité.

Pour responsabiliser les coopératives et les amener à s'approprier les actions, elles doivent prendre en charge la main d'œuvre, les matériels et matériaux locaux, une contribution financière et une mise à la disposition d'un terrain dans le cadre de l'amélioration des revenus et du cadre de vie des exploitants des ouvrages. Les actions d'amélioration des revenus des exploitants des ouvrages dont les conditions ne seront pas remplies par la coopérative ne seront pas exécutées.

L'amélioration des revenus des exploitants des ouvrages dans le cadre du PA ne concerne pas par exemple, la construction de nouvelles routes ou pistes, les réparations des ouvrages et les aménagements d'infrastructures d'utilisation de l'eau nécessitant de gros investissements, etc.. Pour ces actions, un soutien au renforcement des capacités en matière d'élaboration de requêtes sera apporté, afin que les coopératives d'utilisateurs puissent adresser des requêtes de financement auprès d'autres structures de soutien.

La procédure d'exécution des actions d'amélioration des revenus des exploitants des ouvrages jusqu'à la vulgarisation des techniques entre paysans est indiquée ci-dessous en détail :

- En cas de formation sur les techniques, le bureau de l'organisation convoque une assemblée générale pour désigner les personnes à former «exploitants clés». Les organisations analyseront leurs potentiels en terme de ressources humaines, puis sélectionneront les «exploitants clés», capables de diffuser les nouvelles techniques apprises au cours des formations. Les critères de choix de l'«exploitant clé» sont : (1) doit s'engager à diffuser les nouvelles techniques acquises aux autres exploitants, (2) être disposé à pratiquer l'activité après la formation, (3) accepter d'être sanctionné par la coopérative s'il est reconnu coupable du non respect des deux points ci-dessus. Prendre en compte les femmes et les jeunes dans la sélection des participants à la formation. Les formations seront données aux «exploitants clés» dont l'ensemble constitue l'auto encadrement.
- L'exécution des formations sera adaptée à la méthode «des Champs - Ecole - Paysans» qui constitue l'orientation de base. Par conséquent, on veillera à utiliser des documents compréhensibles par les paysans ayant peu de capacités en matière de lecture et dans la mesure

du possible intégrant des images et des photos. On veillera aussi à ce que ces documents soient immédiatement disponibles pour les paysans lorsqu'ils en ont besoin.

- Après la formation, les personnes formées «exploitants clés» demandent au bureau de la coopérative de convoquer une assemblée générale. La diffusion des informations au niveau du site peut être assurée par les membres de la coopérative ayant assisté à l'assemblée générale. Les exploitants intéressés par les nouvelles techniques peuvent venir auprès des «exploitants clés» pour les acquérir. Les techniques sur lesquelles sont formés les «exploitants clés» doivent être démontrées à d'autres paysans intéressés (exploitants du site et habitants des villages voisins). La sensibilisation se fera au cours des visites d'observations individuelles ou collectives.

### **3.4.3 Mise en œuvre du PA étape par étape**

Après l'engagement de 3 ans du PA, l'examen des accomplissements de «l'auto-promotion des paysans» est prioritaire pour exécuter de manière durable les efforts d'auto-soutien des paysans pour l'usage efficace des Ouvrages. On évalue les points suivants à la fin de la première année comme moyen de mesurer le degré d'accomplissement de l'«auto-promotion».

Concernant le plan de valorisation des Ouvrages, on insère principalement les activités qui sont exécutables par les paysans eux-mêmes, ou des activités où les responsables, les fonds et la durée sont pertinents. Etant donné que les formations sur la maintenance des ouvrages et la mise en place des COFOB seront terminées, l'établissement du plan de la maintenance des ouvrages et du plan des mesures contre les dégâts dus aux animaux sont obligatoires.

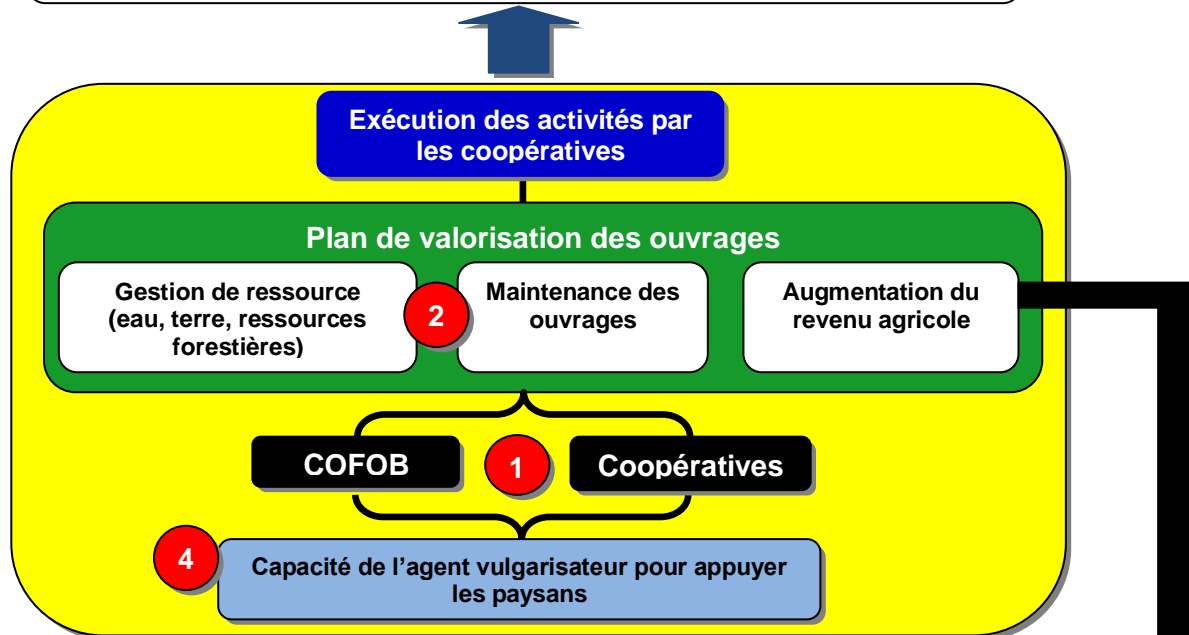
Au cas où le contenu des plans d'activités des points ci-dessus sur chaque site est jugé pertinent, on propose à la Coopérative d'utilisateurs des Ouvrages chaque activité principale d'amélioration des revenus et du cadre de vie et les conditions d'adoption des activités pour qu'elle exécute l'examen du contenu des activités conformément aux conditions d'adoption. Par la suite, on fait une requête des points des activités au bureau du projet et on passe à l'exécution après leur inspection et approbation.

Dans le cadre de l'exécution de chaque type d'activité des projets d'amélioration des revenus et du cadre de vie, autant il sera demandé à la coopérative une contribution physique, matérielle et financière. En cas de non respect des engagements (contribution, déploiement des techniques) par la Coopérative, l'appui aux tous les projets d'amélioration des revenus et du cadre de vie en sera interrompu, et entre temps, la coopérative doit apporter des solutions aux problèmes.

## Orientation de Base

1. Autopromotion
2. Gestion des sites par les paysans
3. Mise en place de {Champs Ecole Paysans}
4. Redéfinition du rôle de l'agent vulgarisateur et collaboration avec l'administration locale

### A. Renforcement des capacités des exploitants des ouvrages en autopromotion



### B. Amélioration des revenus et du cadre de vie des exploitants des ouvrages

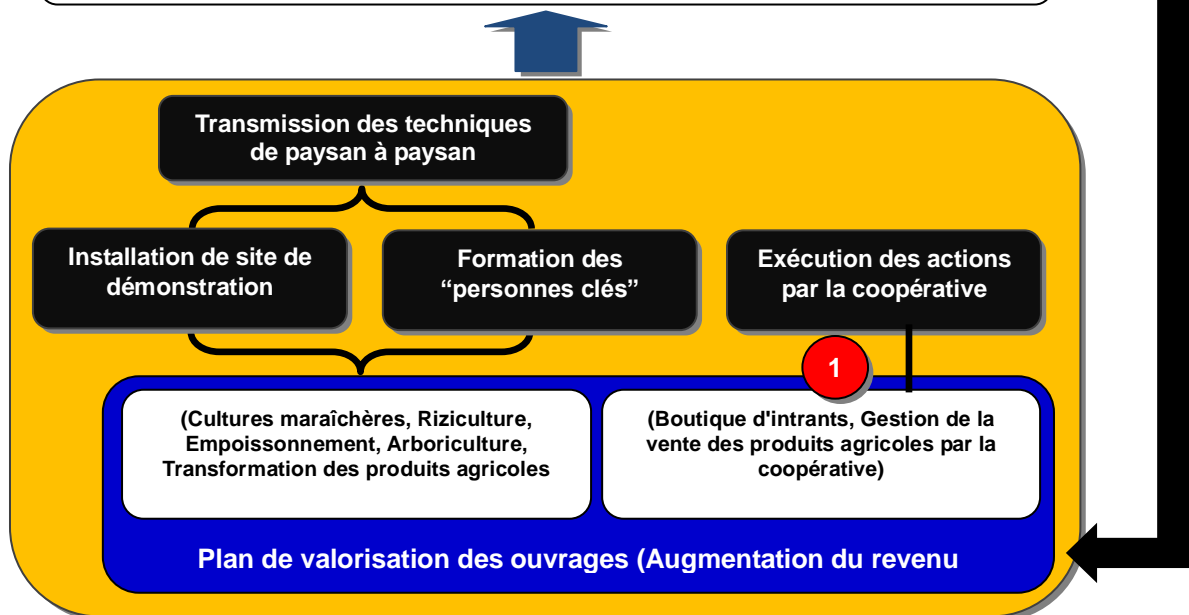


Figure 3(2) Mise en œuvre du PA étape par étape



## IV Mode d'exécution du plan d'action

### 4.1 Points clé du plan d'action

On trouvera dans le tableau ci-dessous un résumé des éléments de base, des objectifs, des acteurs responsables des actions, et de la teneur des actions:

**Tableau 4 (1) Points clés du plan d'action**

Points récapitulés	Détails	Explications	
Horizon du plan	Année 2015	Durée du projet : 6 ans	
Zone objet du plan	5 régions	36 ouvrages de retenue d'eau, 159 villages	
Objectif du plan	Objectif direct	Mettre en œuvre et déployer des actions de développement agricole menées par les populations, centrées sur la valorisation des ouvrages de retenue d'eau par la transmission de paysan à paysan, avec le soutien des services étatiques	
Acteurs responsables des actions du plan	Niveau services étatiques	Bureau du projet organisé autour de la Direction Régionale du Développement Agricole	
	Niveau ouvrage	Utilisateurs des ouvrages, autour des responsables des coopératives d'utilisateurs des ouvrages	
Orientations pour l'établissement des plans	Auto promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• amener les paysans à prendre conscience qu'ils sont les principaux acteurs du développement de la zone dans laquelle ils vivent</li> <li>• les paysans s'impliquent de façon continue dans le développement agricole</li> <li>• mise en place de coopératives</li> </ul>	
	Gestion des sites par les paysans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gestion durable de l'eau, des terres agricoles et des ressources forestières</li> <li>• maintenance des ouvrages</li> </ul>	
	Mise en place de (Champs Ecole Paysans)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en pratique des techniques agricoles</li> <li>• installation de site de démonstration</li> <li>• formation des "paysans clés"</li> </ul>	
	Redéfinition du rôle de l'agent vulgarisateur et collaboration avec l'administration locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• appui technique</li> <li>• auquel a été ajouté la dynamisation des organisations</li> <li>• exécution durable des activités après la mise en œuvre du PA</li> <li>• collaboration avec l'administration locale</li> </ul>	
Contenu des actions	A. Renforcement des capacités des exploitants des ouvrages en autopromotion	A1. Renforcement des capacités des agents vulgarisateurs	A1.1. Mise à disposition des agents vulgarisateurs de moyens de suivi
			A1.2. Renforcement des capacités des agents vulgarisateurs en matière d'animation pour les exploitants des ouvrages
			A1.3. Mise en place d'un système de partage des informations
		A2. Renforcement des capacités des exploitants en matière de planification, exécution, suivi et évaluation des actions de valorisation des ouvrages	A2.1. Mise en place des coopératives des utilisateurs des ouvrages
			A2.2. Formation sur l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation du plan de valorisation de l'ouvrage (PVO)
			A2.3. Formation sur la maintenance des ouvrages
			A2.4. Mise en place des COFOB pour la gestion des ressources naturelles
	A2.5. Formation sur la lutte contre l'ensablement		
	B. Amélioration des revenus et du cadre de vie des exploitants des ouvrages	B1. Intensification et diversification des cultures maraîchères	B1.1. Formation sur les techniques de conduite des cultures maraîchères
			B1.2. Renforcement du système d'irrigation
		B2. Mise en place des boutiques intrants	
		B3. Appui à la commercialisation des produits agricoles	
		B4. Introduction de la riziculture	
		B5. Introduction de l'empoissonnement des retenues d'eau	
		B6. Introduction de l'arboriculture fruitière	
B7. Introduction de variétés améliorées de semences de cultures pluviales			
B8. Appui à la transformation et conservation des produits agricoles			
B9. Appui à la micro finance type tontine			
B10. Formation sur l'alimentation et la santé animale			
B11. Formation sur l'amélioration des connaissances en matière de santé et hygiène (maladies liées à l'eau)			
B12. Introduction du foyer amélioré			

## 4.2 Période d'exécution des actions

Les actions seront conduites pendant trois ans sur chaque site (voir figure 4 (1)). La première année sera consacrée au renforcement des moyens de travail des agents de vulgarisation et au renforcement de leurs capacités, puis à l'installation du bureau du projet, afin de construire l'organisation de mise en application du plan d'action. Depuis à l'exécution des actions de renforcement des capacités des exploitants des ouvrages en autopromotion.

A partir de la deuxième année de mise en œuvre, il sera conduit des actions d'amélioration des revenus et du cadre de vie des exploitants.

	1ère année	2eme année	3eme année
<b>Renforcement des capacités des exploitants des ouvrages en autopromotion</b> <b>(Renforcement des capacités des agents vulgarisateurs)</b>			
<b>Renforcement des capacités des exploitants des ouvrages en autopromotion</b> <b>(Renforcement des capacités des exploitants en matière de planification, exécution, suivi et évaluation des actions de valorisation des ouvrages)</b>			
<b>Amélioration des revenus et du cadre de vie des exploitants des ouvrages</b>			

**Figure 4(1) Calendrier par site (Temps d'investissement)**

La période d'exécution du plan d'action est de 6 ans, de 2010 à 2015 (voir figure 4 (2)). Les régions seront touchées de manière graduelle suivant l'ordre ci – après : la première étape concernera les régions de Maradi et Tahoua car ces régions disposent de beaucoup d'ouvrages en bon état. De plus, certains ouvrages des régions de Dosso et Tillabéri sont soutenus par un projet de la Banque Africaine de Développement. C'est pourquoi, ces régions seront touchées à la seconde étape. En ce qui concerne le choix des sites prioritaires, ils seront retenus après discussion avec les DRDA car chaque région a sa propre situation socioéconomique. Les critères de choix de ces sites prioritaires (superficies exploitable, existence d'organisation d'exploitants, existence d'agent vulgarisateur par exemple) seront définis au cours de ces discussions.

2010	2011	2012	2013	2014	2015
Tahoua, Maradi					
	Dosso				
			Tillabéri, Niamey		

**Figure 4 (2) Calendrier d'exécution du Plan d'Action (Temps d'investissement)**

### 4.3 Volume des actions

Le volume global des actions du plan d'action est le grand total des volumes totaux des actions pour chaque ouvrage. Sur les sites des ouvrages, pour mettre en œuvre les actions de développement rural menées par les populations et centrées sur la valorisation des ouvrages, le renforcement des capacités des exploitants des ouvrages en autopromotion et l'amélioration des revenus et du cadre de vie des exploitants des ouvrages seront exécutés, en ciblant les différents acteurs que sont les services étatiques et les utilisateurs des ouvrages.

### 4.4 Projet de système d'exécution du plan d'action

#### (1) Système d'exécution

L'organe exécutif du plan d'action (PA) « bureau du projet de développement des oasis sahéliennes » (en abrégé le « bureau du projet ») sera mis en place à Maradi en 2010. Les experts suivants composeront le bureau du projet :

- ① Développement rural (cumul avec chef de bureau du projet)
- ② Organisation
- ③ Irrigation
- ④ Culture et gestion agricole

Les principales fonctions du bureau du projet seront les suivantes :

- ① Expliquer aux organismes et personnes concernés l'orientation de base du PA et le programme d'exécution, construire avec les parties concernées une base de concertation et de communication.
- ② Exécuter l'examen, l'adoption, la réalisation des activités, l'appui technique, le suivi et l'évaluation pour chaque activité du PA en considérant les conditions naturelles de chaque site des ouvrages, et le degré de priorité des coopératives d'utilisateurs des ouvrages.
- ③ Organiser la gestion commanditaire de chaque activité mentionnée ci-dessus (spécifications, élaboration et conclusion des contrats, achats des matériels et matériaux, examen des rapports etc.) et la gestion budgétaire

L'exécution du PA fera l'objet d'un appui technique de la part de toutes les directions ministérielles concernées de chaque région et département en tant que cellules intermédiaires de chaque direction régionale de développement agricole.

De plus, à l'occasion de l'exécution du PA, un comité de pilotage sera organisé au niveau du gouvernement central et un comité de concertation au niveau des régions. Le but de l'installation de ces deux comités, les participants et le nombre de réunions seront comme suit.

#### (a) Comité de pilotage

Objectifs de mise en place : Explication sur l'avancement du PA rapporté aux personnes concernées du gouvernement central du Niger, et délibérations sur la pertinence de l'orientation du PA pour savoir si l'on progresse suivant les orientations du gouvernement.

Participants : Présidée par le secrétaire général du Ministère du développement agricole, représentants de chaque ministère et des autres organismes concernés

Fréquence : une fois par an

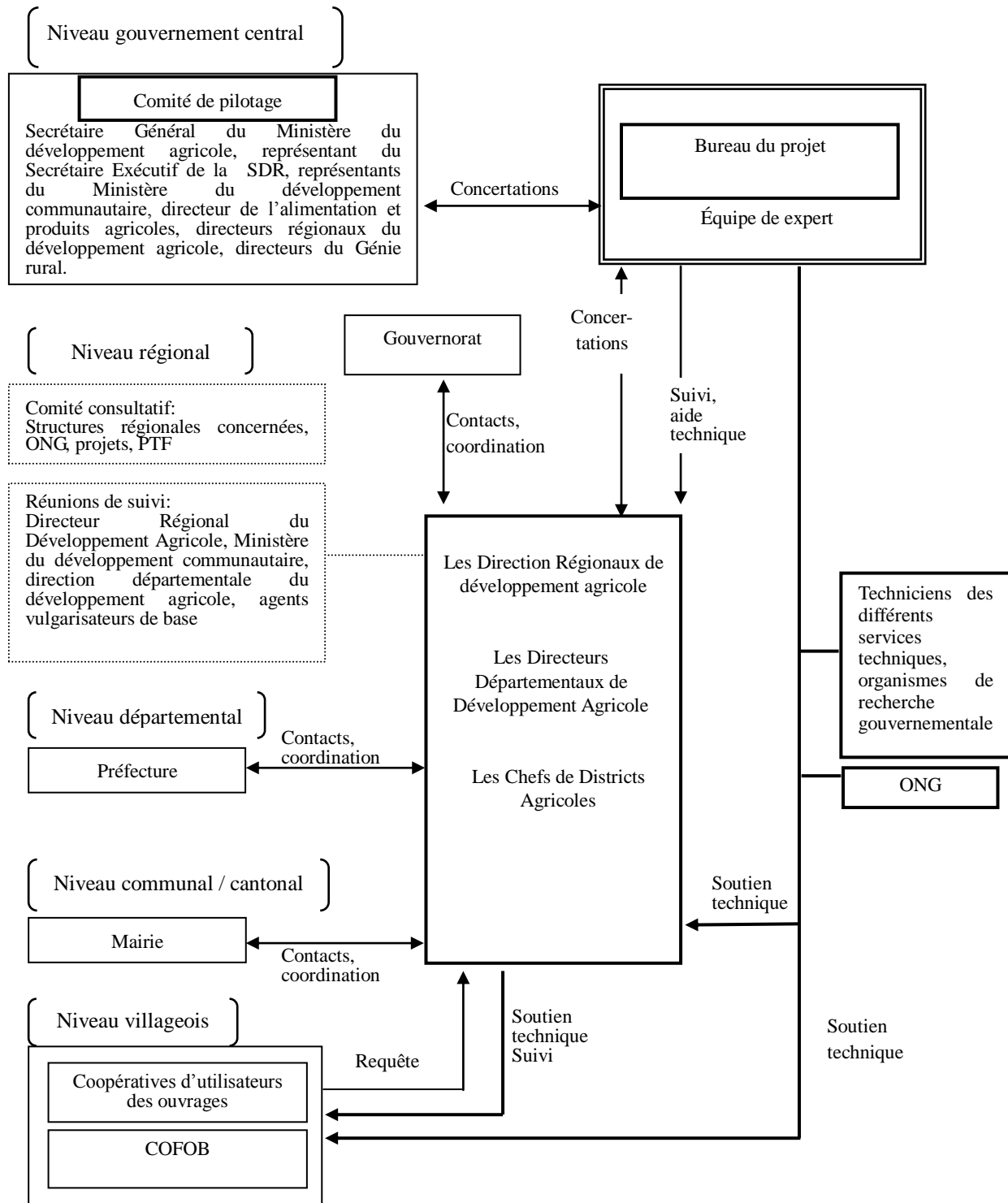
#### 2) Comité consultatif

Objectifs de mise en place : échange d'informations entre les projets concernés actifs dans les zones objets et mise à jour des effets de synergie entre les projets

Participants : représentants des organismes administratifs et techniques concernés, des projets, des partenaires financiers et techniques, et des ONG actives dans les zones concernées

Fréquence : une fois par an

La Figure 4 (3) présente le projet de système d'exécution du plan action



**Figure 4 (3) Projet de système d'exécution du plan d'action (proposition)**

### **Ordre d'exécution**

Le PA commencera en 2010 dans les ouvrages localisés dans les régions de Tahoua et Maradi, et se développera aux ouvrages de la région de Dosso fin 2011. En 2013, le bureau sera déplacé à Niamey et le PA sera exécuté pour les ouvrages des régions de Niamey, Tillabéri et Dosso. La durée du PA sera de 3 ans dans chaque région. Au début de la première année, on obtiendra un accord sur l'exécution du PA et son soutien avec les structures concernées de soutien. Les structures concernées (personnes) sont prévues comme suit:

- ① Chef de bureau du projet
- ② Directeur régional du développement agricole, directeur départemental du développement agricole
- ③ Directeur régional du développement communautaire
- ④ Gouverneur (région), Préfet (département), Maire (commune)

Sur la base de l'accord d'exécution du PA entre les personnes concernées, on exécutera les activités suivantes pour renforcer les capacités nécessaires à l'utilisation durable des ouvrages par les exploitants.

- ① délégation d'un CDA chargé de chaque ouvrage par le Directeur régional du développement agricole
- ② fourniture des moyens (moto, carburant) pour assurer le suivi des ouvrages par le CDA.
- ③ réalisation de la formation d'amélioration des capacités d'animation des CDA.
- ④ sensibilisation des utilisateurs des ouvrages par le chef de service régional de l'action coopérative et promotion des organisations rurales et le CDA.
- ⑤ soutien à la mise en place de coopératives d'utilisateurs des ouvrages (élection du bureau exécutif, élaboration de règlement).
- ⑥ exécution d'une formation administrative pour les membres du bureau exécutif des coopératives d'utilisateurs des ouvrages
- ⑦ exécution d'une formation sur l'élaboration, l'exécution et le suivi du plan de valorisation des ouvrages pour les membres du bureau exécutif des coopératives d'utilisateurs des ouvrages
- ⑧ exécution d'un stage de maintenance et entretien des responsables des coopératives d'utilisateurs des ouvrages
- ⑨ exécution d'une formation de lutte contre l'ensablement des responsables des coopératives d'utilisateurs des ouvrages
- ⑩ soutien à la mise en place d'une commission foncière de base pour la gestion des ressources naturelles

La deuxième et troisième année après le début du PA dans chaque région, on se concentrera sur les activités d'amélioration des revenus et du cadre de vie des exploitants des ouvrages. Afin de définir le contenu des activités, on considérera la priorité des plans de valorisation des ouvrages déterminés par la coopérative d'utilisateurs des ouvrages la première année et les conditions naturelles des ouvrages concernés. Chaque adoption par type d'activité éclaire sur les conditions d'adoption de la coopérative d'utilisateurs des ouvrages (contribution des populations, moyens d'acquittement, tâches des participants à la formation, etc.). Et la demande des coopératives d'utilisateurs des ouvrages s'effectue après la discussion avec les personnes concernées. La Figure 4. (4) montre l'évolution de chaque activité d'amélioration des revenus et du cadre de vie des exploitants des ouvrages depuis l'adoption jusqu'à l'exécution et la gestion.

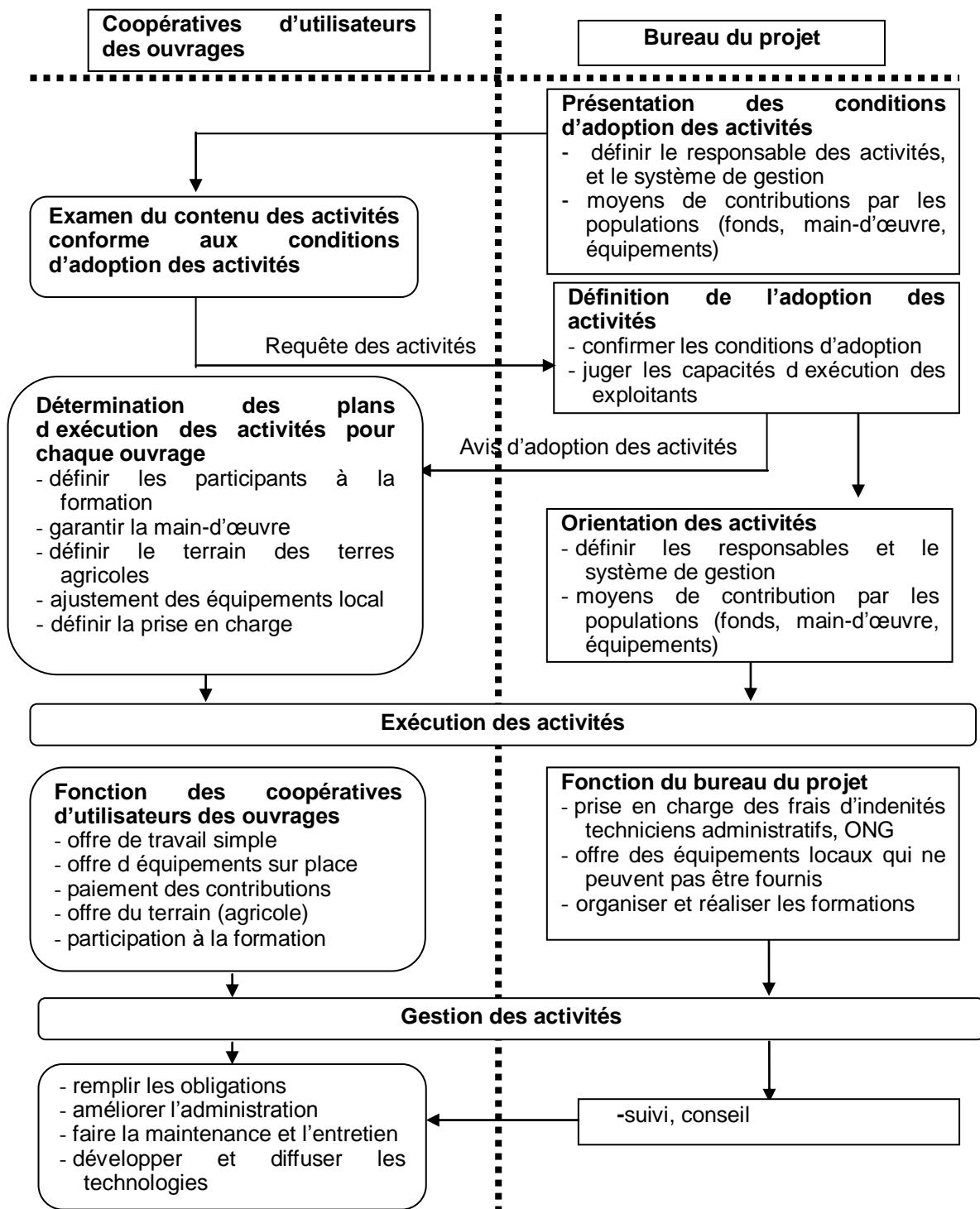


Figure 4 (4) L'évolution de chaque activité d'amélioration des revenus et du cadre de vie des exploitants des ouvrages.

## 4.5 Coût des actions

### 4.5.1 Structuration du coût global des actions

Le tableau suivant présente du coût global des actions.

**Tableau 4(2). Détail du coût global des actions**

		Coût (F. CFA)		
A. Renforcement des capacités des exploitants des ouvrages en autopromotion	A1. Renforcement des capacités des agents vulgarisateurs	A1.1. Mise à disposition de moyens de suivi aux agents vulgarisateurs	150.012.000	
		A1.2. Renforcement des capacités des agents vulgarisateurs en matière d'animation pour les exploitants des ouvrages	29.610.000	
		A1.3. Mise en place d'un système de partage des informations	212.433.000	
	A2. Renforcement des capacités des exploitants en matière de planification, exécution, suivi et évaluation des actions de valorisation des ouvrages	A2.1. Mise en place des coopératives des utilisateurs des ouvrages	45.738.000	
		A2.2. Formation sur l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation du plan de valorisation de l'ouvrage (PVO)	18.684.000	
		A2.3. Formation sur la maintenance des ouvrages	50.508.000	
		A2.4. Mise en place des COFOB pour la gestion des ressources naturelles	106.020.000	
		A2.5. Formation sur la lutte contre l'ensablement	80.334.000	
	B. Amélioration des revenus et du cadre de vie des exploitants des ouvrages	B1. Intensification et diversification des cultures maraîchères	B1.1. Formation sur les techniques de conduite des cultures maraîchères	35.105.000
			B1.2. Renforcement du système d'irrigation	251.632.000
		B2. Mise en place des boutiques intrants	214.920.000	
B3. Appui à la commercialisation des produits agricoles		14.787.000		
B4. Introduction de la riziculture		325.565.000		
B5. Introduction de l'empoisonnement des retenues d'eau		91.800.000		
B6. Introduction de l'arboriculture fruitière		226.808.000		
B7. Introduction de variétés améliorées de semences de cultures pluviales		22.689.000		
B8. Appui à la transformation et conservation des produits agricoles		59.937.000		
B9. Appui à la micro finance type tontine		39.060.000		
B10. Formation sur l'alimentation et la santé animale		15.930.000		
B11. Formation sur l'amélioration des connaissances en matière de santé et hygiène (maladies liées à l'eau)		16.830.000		
B12. Introduction du foyer amélioré	24.588.000			
Total des frais de gestion des bureaux du projet (véhicules, personnel, loyers)		459.011.000		
Bilan environnemental		105.876.000		
Participation aux foires agro-sylvo-pastorales		5.637.000		
Participation aux réunions des cadres de concertation		6.202.000		
Missions de supervision de la DEP/MDA		14.062.000		
Comite de pilotage		4.422.000		
Elaboration et tradition des guides et supports		18.434.000		
Total du coût direct des actions		2.646.634.000		
Frais de gestion		264.663.000		
Frais d'assistance technique		264.663.000		
Provision (matériel)		264.663.000		
Provision (prix)		264.663.000		
Grand total		3.705.286.000		
Coût total en US dollars (1 US dollar = 449,903 francs CFA) (Sep. 2009)		8.235.000		

#### **4.6 Demandes et propositions au gouvernement nigérien**

Certaines demandes sont adressées à la partie nigérienne portant sur des points qui sont à réaliser par le gouvernement nigérien, préalablement au démarrage du plan d'action. Des propositions sont ensuite exposées sur les points à respecter lors de la construction d'ouvrages ultérieurs.

##### **4.6.1 Demandes lors de l'exécution du plan d'action**

Lors de l'exécution du plan d'action, il faudra solutionner rapidement les problèmes d'affectation des agents vulgarisateurs, les problèmes de travaux de construction des ouvrages encore actuellement suspendus et budgétisation pour la mise en oeuvre du Plan d'Action.

##### **4.6.2 Propositions pour les prochaines constructions d'ouvrages de retenue d'eau**

Voici les propositions de mesures qui sont faites au gouvernement du Niger pour la construction future de nouveaux ouvrages de retenue d'eau:

- ① Lors de la construction de nouvelles retenues d'eau, il est conseillé de choisir avec soin le site d'implantation des ouvrages en évitant notamment les ergs anciens à dunes non orientées.
- ② Il est suggéré que les agents des services étatiques chargés du contrôle soient formés à la conception des ouvrages de retenue d'eau et que les entrepreneurs soient encadrés dans la gestion des travaux, afin que les nouveaux ouvrages soient conçus et construits de façon appropriée.
- ③ Il est conseillé que des études d'évaluation environnementales conformes aux textes en vigueur soient réalisées.
- ④ Avant de prendre la décision définitive quant à l'emplacement du site de construction de l'ouvrage, il est conseillé de déterminer clairement la forme que prendra la propriété foncière des terres cultivables prévues dans le plan.
- ⑤ Il est suggéré que soit intégré dans chaque ouvrage, lors de sa construction, un système de prise d'eau conçu en tenant compte du type d'ouvrage et des conditions naturelles du site.
- ⑥ Il est suggéré que, lors de la construction d'ouvrages, les bénéficiaires en soient préalablement bien définis, qu'ils soient organisés, et qu'ils soient formés à la maintenance des équipements pendant la construction.
- ⑦ Il serait souhaitable de prévoir l'inscription chaque année sur le budget national d'un fonds sur le volet trésor destiné à faire face aux problèmes de prises en charge des activités suivantes:
  - Entretien et réparations des véhicules de l'Etat utilisés par les Directions Régionales du Développement Agricole dans le cadre de la supervision et du suivi des agents vulgarisateurs de base (CDA)
  - Frais de déplacements des agents de l'Etat intervenant dans la mise en oeuvre du plan d'action (cadres nationaux, régionaux, départementaux et agents vulgarisateurs de base)

## **V Projets pilotes**

### **5.1 Objectif**

L'objectif des projets pilotes (en abrégé PP ci-après) est de bien saisir la pertinence du projet de plan d'action et les problèmes rencontrés en testant à échelle réelle ses principales activités pour contribuer ainsi à l'élaboration d'un plan d'action d'une plus grande faisabilité.

Pour cela, en principe toutes les activités prévues actuellement dans le cadre du plan d'action seront expérimentées. Les différences entre les projets pilotes et le plan d'action sont indiquées dans le tableau ci-dessous.



**Tableau 5(1) Liens entre le plan d'action et les projets pilotes**

Rubriques		Plan d'Action	Projets Pilotes
<b>Région Cible</b>		5 Régions	1 Région
<b>Nombre d'ouvrages cibles</b>		36 sites	4 sites
<b>Nombre de villages cibles</b>		159 villages	20 villages
<b>Durée d'exécution</b>		6 ans (2010-2015)	3 ans (oct. 2006 - juin 2009)
<b>Composantes d'Activités</b>		Différentes activités dont les cibles sont les agents de l'Etat, les populations et les ouvrages	Idem
<b>Suivi</b>	<b>Etude de Base</b>	A effectuer	A effectuer
	<b>Etude MARP</b>	-	A effectuer
	<b>Réunion</b>	1 fois tous les 2 mois	1 fois par mois
<b>Les différents guides</b>		Utilisation de manuels élaborés dans le cadre de Projets Pilotes. Eventuellement améliorés.	Elaboration de nouveaux guides

## 5.2 Méthode de suivi

### 5.2.1 Méthode d'évaluation

L'évaluation des projets pilotes est faite à travers deux axes qui sont ceux de l'évaluation des processus et de l'évaluation des acquis.

#### (1) Évaluation des processus

Il s'agit d'évaluer la pertinence du contenu, la quantité et la période des investissements pour chaque projet.

#### (2) Évaluation des acquis

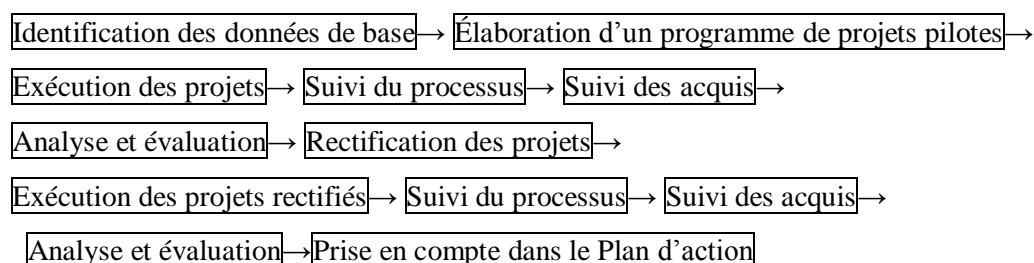
Il s'agit d'évaluer si les objectifs définis au départ pour chaque projet ont été atteints avec l'exécution du projet. On analyse aussi les effets positifs ou négatifs de l'exécution des projets qui n'étaient pas prévus au départ.

Les résultats de cette évaluation sont pris en compte pour la poursuite des projets, à travers les modifications des techniques adoptées et l'examen de projets supplémentaires, et dans le même temps leur prise en compte dans l'élaboration du plan d'action final.

### 5.2.2 Méthode de suivi

#### (1) Le processus de suivi

Voici le processus de suivi des données permettant l'évaluation décrite plus haut.



## (2) Mode d'acquisition des données dans le cadre du suivi

On peut classer les projets pilotes en trois grands groupes : les projets ciblant les services étatiques, les projets ciblant les villages, et les projets ciblant les sites des ouvrages. Les données pour ces projets sont collectées de la manière suivante :

- ① Notes prises par les paysans modèles
- ② Études, notes prises par les agents vulgarisateurs de terrain
- ③ Collecte de données à travers les études menées directement par les structures homologues ou la mission d'étude
- ④ Rapports des ONG ou consultants prestataires
- ⑤ Enquêtes de toutes sortes menées par la mission d'étude au cours de l'exécution et à l'achèvement des projets pilotes.

## 5.3 Contenu des Projets Pilots

Le contenu des actions par projet pilote est indiqué dans le Tableau 5(2) ci-après.

**Tableau 5 (2) Composition des projets pilotes**

Type d'action	Cible	Action	Projet	
Paquet minimum	Niveau des services étatiques	Actions de renforcement du système de soutien aux populations par les services étatiques	Projet de renforcement des moyens de travail des agents vulgarisateurs de base	
			Projet de renforcement des capacités des agents vulgarisateurs de base	
			Projet d'aménagement d'un système de capitalisation et partage des informations	
	Niveau des sites des ouvrages	Actions de renforcement des capacités des utilisateurs des ouvrages en gestion des actions	Projet de soutien à l'organisation des coopératives d'utilisateurs des ouvrages	
			Projet de soutien au renforcement des capacités des membres responsables des coopératives d'utilisateurs des ouvrages	
			Projet de renforcement des capacités en maintenance des ouvrages	
Niveau des villages	Actions de renforcement des capacités des populations en gestion des actions	Aménagement d'un système pour la circulation des informations et la vulgarisation technique entre bénéficiaires		
		Projet de soutien à l'organisation des populations		
		Projet de soutien au renforcement des capacités des responsables des organisations		
Actions intégrées de petite envergure	Niveau des sites des ouvrages	Actions d'amélioration des revenus des paysans	Projet de renforcement des techniques agricoles	1. Notions de bases sur les cultures, prévention phytosanitaire
				2. Introduction des écofermes
				3. Introduction de variétés améliorées
			Projet de renforcement des techniques de gestion agricole	
			Projet d'expérimentation de l'introduction du riz NERICA	
			Projet d'introduction de l'empoissonnement	
			Projet de renforcement des capacités en maintenance des équipements d'irrigation	
			Projet de conservation des terres agricoles	
			Projet de prévention des dégâts causés par le bétail	
			Projet de soutien aux Activités Génératrices de Revenus	
			Projet de renforcement des capacités en lecture et écriture	
			Projet de renforcement des connaissances en matière de santé et hygiène	
			Projet d'introduction des foyers améliorés	
			Niveau des villages	Actions d'amélioration des revenus des paysans

## 5.4 Processus d'élaboration du PA

Afin de vérifier le concept de base et l'orientation du plan d'action provisoire présenté en septembre 2006, des projets pilotes ont été exécutés à partir novembre 2006 avec comme objectif

l'établissement d'un plan d'action pour l'exécution d'un projet de développement rural participatif avec l'aide du gouvernement et des ONG .

Le développement rural signifie, ce développement n'est pas seulement un développement agro-silvo-pastoral ; il inclut le développement de tous les secteurs y compris l'amélioration des conditions de vie. Par conséquent, le plan d'action concerne deux domaines à savoir la valorisation des ouvrages et le développement rural des villages bénéficiaires des ouvrages. La méthode de développement rural du PA établi dans cette étude pourra aussi être adaptée aux villages ne bénéficiant pas d'ouvrage qui constituent la majorité des villages au Niger. De plus, lors de la mise en œuvre du plan d'action, il sera mis en place un système de développement rural dans lequel les populations jouent le principal rôle, dans lequel seront mises en valeur non seulement les infrastructures aménagées dans le cadre du PSPR, mais aussi toutes les ressources naturelles, sociales et économiques disponibles dans les villages.

Au niveau de plan action provisoire, pour s'occuper de la valorisation de ouvrage et du développement rural, il sera mis en place les coopératives et les CVD. Cependant, il est difficile d'établir des relations entre le CVD et la Coopérative qui ont des objectifs de création et des intérêts différents, comme le propose le plan d'action provisoire. De plus, beaucoup de personnes concernées par cette étude ont suggéré de réfléchir à un plan d'action spécifique à la valorisation des ouvrages.

En conséquence, il a été proposé en septembre 2008 un système de collaboration entre la coopérative et le CVD dans lequel le rôle du CVD sera limité aux actions de lutte contre la dégradation des sols.

Mais, suite à la révision du plan d'action provisoire en février 2009, il a été jugé que le temps et les financements seront plus efficacement utilisés si le plan d'action est centré sur des actions de développement agricole en vue de la valorisation des ouvrages de retenue d'eau.

Il a été discuté EDOS et services techniques régionaux de Tahoua sur la base du suivi des PP pour la réflexion sur les activités du PA en février 2009. L'évaluation du résultat a été conduite principalement avec les membres bureaux des coopératives. Après l'évaluation par les coopératives, les projets définitifs à retenir dans le PA se présentent dans le tableau 5(3) ci-dessous :

**Tableau 5 (3) Projets définitifs à retenir dans le PA**

Type d'action	Cible	Action	Projet	Projets proposés par EDOS et services étatiques régionaux	Réponses des coopératives aux projets proposés	Projets définitifs à retenir dans le PA	
Paquet minimum	Niveau des services étatiques	Actions de renforcement du système de soutien aux populations par les services étatiques	Projet de renforcement des moyens de travail des agents vulgarisateurs de base	X	X	X	
			Projet de renforcement des capacités des agents vulgarisateurs de base	X	X	X	
			Projet d'aménagement d'un système de capitalisation et partage des informations	X	X	X	
	Niveau des sites des ouvrages	Actions de renforcement des capacités des utilisateurs des ouvrages en gestion des actions	Projet de soutien à l'organisation des utilisateurs des ouvrages	X	X	X	
			Projet de soutien au renforcement des capacités des responsables des Coopératives d'utilisateurs des ouvrages	X	X	X	
			Projet de renforcement des capacités en maintenance des ouvrages	X	X	X	
	Niveau des villages	Actions de renforcement des capacités des populations en gestion des actions	Aménagement d'un système pour la circulation des informations et la vulgarisation technique entre bénéficiaires				
			Projet de soutien à l'organisation des populations				
			Projet de soutien au renforcement des capacités des responsables des organisations				
Actions intégrées de petite envergure	Niveau des sites des ouvrages	Actions d'amélioration des revenus des paysans	Projet de renforcement des techniques agricoles				
			1. Notions de base sur les cultures, prévention phytosanitaire	X	X	X	
			2. Introduction des écofermes	O	O	O	
			3. Introduction de variétés améliorées		X	X	
			Projet de renforcement des techniques de gestion agricole	X	X	X	
			Projet d'expérimentation de l'introduction du riz NERICA	X	X	X	
			Projet d'introduction de l'empoissonnement	X	X	X	
			Projet de renforcement des capacités en gestion et maintenance des équipements d'irrigation	X	X	O	
			Projet de conservation des terres agricoles	X	X	X	
			Projet de prévention des dégâts causés par le bétail	X	X	X	
			Projet de soutien aux Activités Génératrices de Revenus	X	X	X	
			Actions d'amélioration du cadre de vie	Projet de renforcement des capacités en lecture et écriture	O		
				Projet de renforcement des connaissances en matière de santé et d'hygiène	X	X	X
				Projet d'introduction des foyers améliorés	X	X	X
			Niveau des villages	Actions d'amélioration des revenus des paysans	Formation sur l'alimentation et la santé animale		X
Projet d'introduction d'un système d'épargne et de crédit tournant (tontine)		X			X		

Note : Les projets marqués en « x » seront exécutés dans le PA et ceux marqués en « O » seront exécutés en partie dans le PA

# Premier volume Le plan d'action

## Chapitre 1 : Introduction

### 1.1 Contexte de l'étude

Le gouvernement de la République du Niger (ci-après désigné "le Niger"), qui attache une grande importance à la promotion du développement rural en matière de réduction de la pauvreté et de lutte contre la désertification, a initié en décembre 2000 le « Programme Spécial du Président de la République », sur financement des fonds générés par la réduction de la dette dans le cadre de l'initiative « Pays Pauvres Très Endettés » (PPTTE) de la Banque Mondiale. Les objectifs de ce programme sont centrés sur la construction des infrastructures socio-économiques, à savoir « 1.000 classes, 1.000 cases de santé et 100 mini-barrages dans les zones rurales », pour le développement rural et l'amélioration des conditions de vie de base.

L'accès à l'eau et son utilisation rationnelle sont des problèmes cruciaux sur le plan de l'augmentation des revenus, de l'amélioration des conditions de vie et de la conservation de l'environnement naturel dans la zone concernée qui est constituée en majorité de zones arides et semi-arides. Pour résoudre ces problèmes, le « Programme Spécial du Président de la République » a mis en avant la mobilisation des ressources en eau en milieu rural, et réalisé entre 2001 et 2004 la construction d'environ 100 ouvrages de retenue d'eau et le fonçage de 100 puits et forages. Toutefois, les ouvrages construits ne sont pas encore suffisamment valorisés.

Au vu de cette situation, le gouvernement du Niger a sollicité en 2003 auprès de celui du Japon un projet de coopération technique ayant pour objectifs l'augmentation de la production alimentaire et la lutte contre la désertification à travers la promotion d'une production agricole planifiée, basée sur l'utilisation des eaux de surface et l'exécution de plantations. En réponse, la JICA a envoyé une équipe d'étude de base pour a) vérifier le contexte et le contenu de ce projet, et discuter avec le gouvernement du Niger de la méthode d'exécution du projet initialement demandé en tant que projet de coopération technique et b) collecter les informations nécessaires à l'étude d'évaluation préliminaire. Comme le gouvernement nigérien, à la suite de cette première mission, a, en octobre 2004, adressé au gouvernement japonais une requête pour une étude de développement ayant pour objectif la réduction de la pauvreté et la lutte contre la désertification à travers le développement rural autour des ouvrages de retenue d'eau, le gouvernement japonais a décidé l'exécution de l'Étude de Développement des Oasis Sahéliennes à partir du novembre 2005.

### 1.2 Objectifs de l'étude

Etendue des travaux telle que convenue le 03 février 2005:

L'objectif global de l'Etude est de contribuer à garantir la sécurité humaine ainsi que la prévention de la désertification à travers le développement des communautés rurales.

L'Etude vise spécifiquement à :

- (1) Elaborer des Plans d'action de développement des Oasis Sahéliennes dans les Régions ciblées par l'Etude,
- (2) Identifier et mettre en œuvre des projets pilotes en étroite collaboration avec les populations bénéficiaires tout en renforçant les capacités des principaux acteurs (homologues nigériens, personnel d'appui, bénéficiaires)

Mais, après discussions entre la JICA, le MDA et l'équipe d'étude, les objectifs ont été modifiés comme suit :

**Objectif global :** Contribuer à la réduction de la pauvreté par la mise en œuvre d'actions de développement rural menées par les populations, centrées sur la valorisation des ouvrages de retenue d'eau (mini barrages et seuils d'épandage).

**Les objectifs spécifiques sont :**

- (1) Établir de façon claire un plan d'action pour mettre en œuvre et déployer des actions de développement rural menées par les populations par transmission de paysan à paysan (farmer to farmer), avec le soutien des services étatiques et des ONG.
- (2) À travers l'exécution de projets pilotes, procéder à un renforcement des capacités des services étatiques (niveau central et niveau local) ainsi que des populations (organisations d'habitants)

### **1.3 Zone de l'étude**

Les zones d'étude pour les deux phases sont définies ainsi:

Phase 1: La zone de l'étude était constituée des sites d'ouvrages de retenue d'eau construits dans les régions de Tillabéri, Dosso, Tahoua, Maradi et Niamey, ainsi que des villages qui en bénéficient.

Phase 2: La zone de l'étude est constituée des sites d'ouvrages de retenue d'eau pilotes et des villages qui en bénéficient, sélectionnés parmi les ouvrages et les villages ciblés durant la première phase.

### **1.4 Calendrier de l'étude**

Le tableau 1.4 (1) « Calendrier d'exécution des activités de l'étude » résume toutes les activités menées.

**Tableau 1. 4(1) Calendrier d'exécution du travail de l'étude**

Phase I	Première année (2005-2006)	Préparatifs au Japon	[1] Collecte, classement et analyse des documents existants [2] Examen des méthodes d'étude et élaboration du programme d'exécution de l'ensemble de l'étude [3] Rédaction du rapport de commencement, examen et révision
		Première période d'étude au Niger	[4] Explication et discussion du rapport de commencement [5] Échanges de vues avec les PTF/ONG et autres projets [6] Vérification des plans et programmes en amont et participation au groupe de travail de la SDR [7] Discussion avec les homologues du programme de transfert technique par domaine et établissement du même programme [8] Élaboration d'une brochure [9] Collecte et analyse des documents et informations existants (identification du système d'exécution des actions des projets de développement villageois) [10] Revue des activités des PTF/ONG et autres projets [11] Étude de l'état actuel des ouvrages de retenue d'eau, étude complémentaire (continué la 2ème année) [12] Analyse des potentialités et classification des mini barrages [13] Exécution de l'étude socio-rurale et analyse des potentialités de développement villageois [14] Rédaction et présentation du rapport d'avancement (1)
	Deuxième année (2006-2007) -1	Deuxième période d'étude au Niger	[12-1] Analyse des obstacles à la valorisation des ouvrages [13-1] Étude de l'état réel des activités génératrices de revenus [15] Analyse des obstacles à la mise en oeuvre des activités de développement villageois par les populations [16] Élaboration des projets intégrés de petite envergure [17] Établissement de l'avant-projet (draft) du plan d'action [18] Sélection des villages objet des projets pilotes [19] Établissement du programme d'exécution des projets pilotes
		Premiers travaux au Japon	[20] Rédaction, examen et révision du rapport intermédiaire (1)
Phase II	Deuxième année (2006-2007) -2	Troisième période d'étude au Niger	[21] Explication et discussion du rapport intermédiaire (1) [22] Exécution d'une étude de collecte de données de base dans les villages objet des projets pilotes [23] Exécution et suivi des projets pilotes [23-1] Étude sur les possibilités d'utilisation des eaux souterraines [11-1] Étude de l'état actuel des systèmes de petite irrigation [24] Exécution de la 1 <sup>ère</sup> évaluation intermédiaire [25] Rédaction et présentation du rapport d'avancement (2)
		Quatrième période d'étude au Niger	[26] Exécution et suivi des projets pilotes [27] Exécution de la 2 <sup>ème</sup> évaluation intermédiaire [28] Rédaction et présentation du rapport d'avancement (3) [29] Exécution de la 3 <sup>ème</sup> évaluation intermédiaire [30] Révision intermédiaire de l'avant-projet de plan d'action
	Troisième année (2007-2008)	Deuxièmes travaux au Japon	[31] Rédaction du rapport intermédiaire (2), examen et révision
		Cinquième période d'étude au Niger	[32] Explication et discussion du rapport intermédiaire (2) [33] Exécution et suivi des projets pilotes [34] Exécution de la 4 <sup>ème</sup> évaluation intermédiaire [35] Rédaction et présentation du rapport d'avancement (4) [36] Exécution de la 5 <sup>ème</sup> évaluation intermédiaire [37] Rédaction et présentation du rapport d'avancement (5)
	Cinquième année (2009-2010)	Sixième période d'étude au Niger	[38] Exécution et suivi des projets pilotes [38-1] Bilan environnemental [39] Exécution de l'évaluation finale [40] Rédaction et présentation du rapport d'avancement (6)
		Troisièmes travaux au Japon	[41] Rédaction du rapport final provisoir, examen et révision
		Septième période d'étude au Niger	[42] Explication et discussion du rapport final provisoir [42-1] Atelier
		Quatrièmes travaux au Japon	[43] Rédaction et présentation du rapport final

## **1.5 Système de soutien de l'Etude**

### **1.5.1 Structure d'exécution**

Les structures principales de l'exécution sont le Ministère du Développement Agricole en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification. L'organisme d'exécution est le Ministère du Développement Agricole.

### **1.5.2 Comité de pilotage**

Un Comité de pilotage qui regroupe les représentants du Ministère du Développement Agricole, des autres Ministères concernés et l'équipe d'étude, a été constitué pour assurer le bon déroulement de l'Etude de développement. Les réunions du Comité de pilotage ont eu lieu lors de la remise des différents rapports (rapport de commencement, rapport d'intermédiaire (1) et (2), ébauche du rapport final).

### **1.5.3 Soutien apporté par des personnes académiques et d'expériences au Japon**

Un Comité de soutien de la JICA au Japon, composé de quatre experts académiques et d'expériences, s'est réuni pour examiner les quatre principaux rapports susmentionnés et les rapports d'avancement.

## **1.6 Composition du rapport final**

Le présent rapport est composé du rapport lui-même (deux volumes) et des documents annexes, qui comprennent respectivement les éléments suivants.

### **(1) Rapport**

- Introduction : elle présente le contexte, les objectifs de l'Etude et le système de soutien.
- Situation actuelle : elle présente l'état actuel des conditions naturelles, socio-économiques, du développement rural et des retenues d'eau au Niger et dans la zone d'étude.
- Plan d'action: il explique le concept de base et le contenu du plan d'action
- Projets pilotes (2<sup>ème</sup> volume) : il présente les résultats de l'exécution des projets pilotes et leur évaluation.

### **(2) Documents annexes**

- Annexe : Procès verbaux des réunions du Comité de pilotage, données qui ont servi à l'élaboration du plan d'action et autres informations produites au cours de l'exécution des projets pilotes sont joints.



## Chapitre 2 : Présentation de la zone de l'étude

### 2.1 Milieu naturel

#### 2.1.1 Localisation

Le Niger est un pays enclavé, d'une superficie de 1.267.000 km<sup>2</sup> (soit 3,4 fois la superficie du Japon), situé dans la zone dite du «Sahel», qui borde le désert du Sahara dans sa partie sud. Les 2/3 du territoire sont constitués de désert. La zone de l'étude qui est constituée des régions de Niamey, de Tillabéri, de Dosso, de Tahoua, et de Maradi, totalise une superficie de 286.517 km<sup>2</sup>, et correspond à environ 23% du territoire national. Ces régions sont frontalières avec le Mali, le Burkina Faso et le Nigeria.

**Tableau 2.1 (1) Superficies des régions de la zone de l'étude**

	Niger	Zone de l'étude (5 régions et une communauté urbaine) (km <sup>2</sup> )					
		Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Total
Superficie	1.267.000	33.844	41.796	255	113.371	97.251	286.517

Source : Institut National de la Statistique - RGP/H 2001

#### 2.1.2 Relief, hydrographie et sol

La zone de l'étude présente les particularités topographiques suivantes: Le fleuve Niger parcourt les régions de Niamey, de Tillabéri et de Dosso, sa vallée s'étend sur les deux rives, et de nombreux affluents viennent s'y jeter. Pour ces raisons, on y trouve de nombreuses mares saisonnières et permanentes. La région de Tahoua a un relief de collines et celle de Maradi est plate. Les cours d'eau de ces deux régions sont saisonniers et ne coulent que durant l'hivernage.

Les 7 dixièmes de la zone de l'étude sont constitués de sols ferrugineux tropicaux (sols latéritiques). On a ensuite des sols squelettiques et des sols hydromorphes. Les sols latéritiques sont sableux et aisés à cultiver mais ils sont pauvres, ont de faibles capacités de rétention des éléments nutritifs et de l'eau, et leur productivité agricole n'est pas élevée. La culture du mil est presque entièrement pratiquée sur ces sols.

Les sols hydromorphes qui se répartissent le long du fleuve Niger et de ses affluents, ont une teneur relativement élevée en argile et en éléments organiques, et une capacité de rétention d'eau élevée. Ce sont des sols à forte productivité propices aux rizières et à l'agriculture irriguée de contre-saison. Cependant il arrive qu'ils soient ponctuellement inondés par suite de la montée du niveau de la nappe souterraine ou des cours d'eau. Les sols squelettiques ont un processus de formation des sols lent et un faible degré de fertilité, ce qui rend leur productivité agricole très faible.

Dans la zone de l'étude, la dégradation des sols avance à grande vitesse sous l'effet notamment de l'intensification de l'érosion hydrique et de l'érosion éolienne, ainsi que de la baisse de la fertilité des sols et de leur capacité de rétention d'eau.

Le tableau 2.1 (2) présente les caractéristiques topographiques et hydrographiques des cinq régions qui composent la zone de l'étude.

**Tableau 2.1 (2) Situation naturelle des régions de la zone de l'étude.**

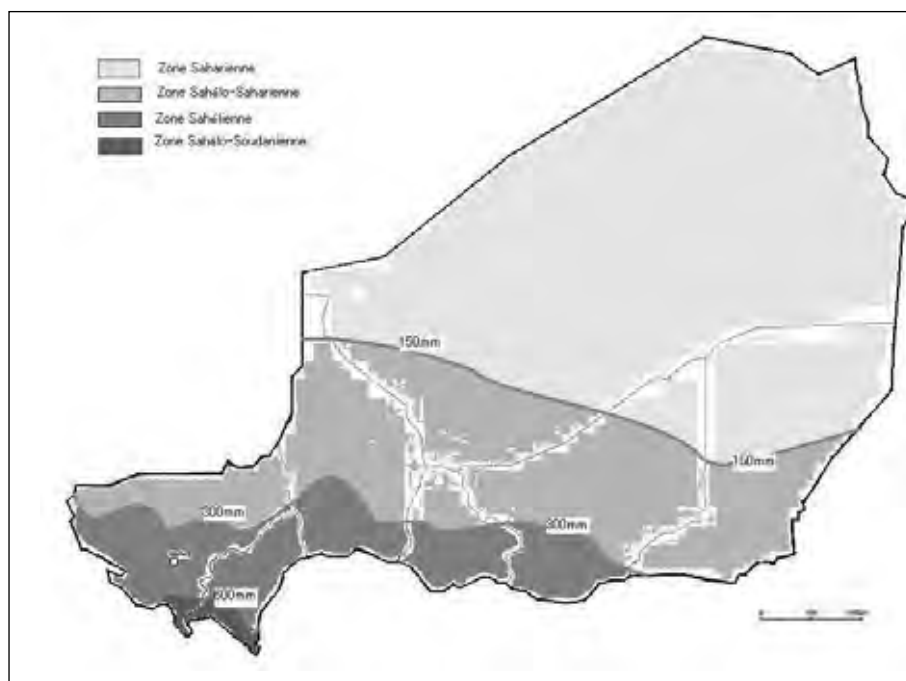
	<b>Reliefs</b>	<b>Hydrographie</b>
Dosso	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vallée du Fleuve Niger</li> <li>• Vallées fossiles (Maouri, Foga et Bosso) (au nord est)</li> <li>• Plateaux de Zigui, Fakara (au nord ouest)</li> <li>• Montagnes de roche (dans l'est)</li> <li>• 3 vallées fossiles (Dallols Bosso, Foga et Maouri)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fleuve Niger (sur 180 km)</li> <li>• 40 affluents saisonniers</li> <li>• Nappe souterraine superficielle (3 à 6 mètres) et nappe souterraine profonde (plus de 20 mètres)</li> <li>• 250 mares permanentes et saisonnières</li> </ul>
Maradi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relief plat dans l'ensemble</li> <li>• Plateau (au nord)</li> <li>• Vallées (Maradi, Kaba et Tarka) ainsi que leurs affluents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'eau coule durant l'hivernage dans trois vallées (Maradi, Kaba et Tarka)</li> </ul>
Niamey	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateaux</li> <li>• Vallées</li> <li>• Koris</li> <li>• Vallée du Fleuve Niger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fleuve Niger (sur 15 km, débit maximum: 2.340 m<sup>3</sup>/s)</li> <li>• 4 mares permanentes, 14 mares saisonnières</li> <li>• Nappe souterraine superficielle (moins de 10 m)</li> <li>• Vallée et bassins des affluents</li> </ul>
Tahoua	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateau d'Ader-Doutchi (altitude supérieure à 400 m)</li> <li>• Vallées (Azawak (au nord), Maggia, Keita ainsi que Badaguichiri (au sud))</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'eau coule dans la vallée de Maggia durant l'hivernage</li> <li>• Mares dans les vallées</li> </ul>
Tillabéri	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vallée fossile (Dallol Bosso)</li> <li>• Vallée du Fleuve Niger</li> <li>• Vallée du Liptako (à l'ouest)</li> <li>• Vallée de Zarmaganda (à l'est)</li> <li>• Dunes (au nord et au centre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fleuve Niger (sur 450 km)</li> <li>• Affluents (saisonniers (Gorouol, Sirba, Dargol, Goroubi, Diamangou, Tapoa et Mékrou)</li> <li>• Plus de 50 mares permanentes et saisonnières</li> </ul>

Sources : Rapports provisoires des études sur l'approfondissement du diagnostic et l'analyse des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR octobre 2004, Histoire et Géographie sur le Niger (INDRAP) et le journal « Construire l'Afrique »/Hors Série N° 004/ juin-juillet-août 2004

### 2.1.3 Climat et végétation

Le Niger est divisé en quatre zones climatiques, qui vont de la zone saharienne à la zone sahélo-soudanienne. Voici maintenant les caractéristiques de ces différentes zones en termes de pluviométrie et de végétation (voir la figure 2.1 (1))

- ① **Zone saharienne:** La pluviométrie est au plus de 150 mm. La végétation de cette zone se limite à quelques endroits, notamment les vallées et les oasis.
- ② **Zone sahélo-saharienne:** La pluviométrie est comprise entre 150 et 350 mm. Elle est couverte de steppes herbacées, et on pratique la pâture.
- ③ **Zone sahélienne:** La pluviométrie est comprise entre 350 et 600 mm. Cette zone est propice à l'agriculture, et on y constate une concentration de la population.
- ④ **Zone sahélo-soudanienne:** La pluviométrie est comprise entre 600 et 800 mm. La végétation de cette zone est de type savane, et elle est propice à l'agriculture. Elle connaît elle aussi une forte population et inclut la partie nigérienne du parc du « W »



Source: Consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification / Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (2005)

**Figure 2.1 (1) Les zones climatiques du Niger**

Les cinq régions qui font l'objet de notre étude sont situées dans la partie sud-ouest du pays où la sécheresse est relativement faible. On trouvera dans le tableau 2.1 (3) l'état du climat et de la végétation dans ces cinq régions.

La région de Tahoua s'étend du nord au sud et présente un climat très varié, allant de la zone saharienne à la zone sahélienne, couvrant ainsi les 9 dixièmes du climat nigérien. En matière de végétation, les régions de Dosso et de Tillabéri étant situées dans le sud ouest du Niger, sont les régions les mieux arrosées et la végétation y est abondante. Chacune des trois régions de Tillabéri, de Tahoua et de Maradi couvre les trois végétations de type steppe herbacée, steppe arbustive et savane arbustive.

**Tableau 2.1 (3) Etat du climat et de la végétation dans les régions de la zone de l'étude**

	Pluviométrie	Zone de climat				Végétation		
		Saharien	Sahélo-saharien	Sahélien	Sahélo-soudanien	Steppe herbacée	Steppe arbustive	Savane arbustive
<b>Dosso</b>	De 600 à 1000 mm			•	•		Au nord	Au sud
<b>Maradi</b>	De 200 à 700 mm		•	•		Au nord	Au centre	Au sud
<b>Niamey</b>	De 400 à 600 mm			•			Toute la zone	
<b>Tahoua</b>	De 150 à 600 mm	•	•	•		Au nord	Au centre	Au sud
<b>Tillabéri</b>	De 200 à 800 mm		•	•	•	Au nord	Au centre	Au sud

Sources : Rapports provisoires des études sur l'approfondissement du diagnostic et l'analyse des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR octobre 2004, Histoire et Géographie sur le Niger (INDRAP) et le journal « Construire l'Afrique »/Hors Série N° 004/ juin-juillet-août 2004

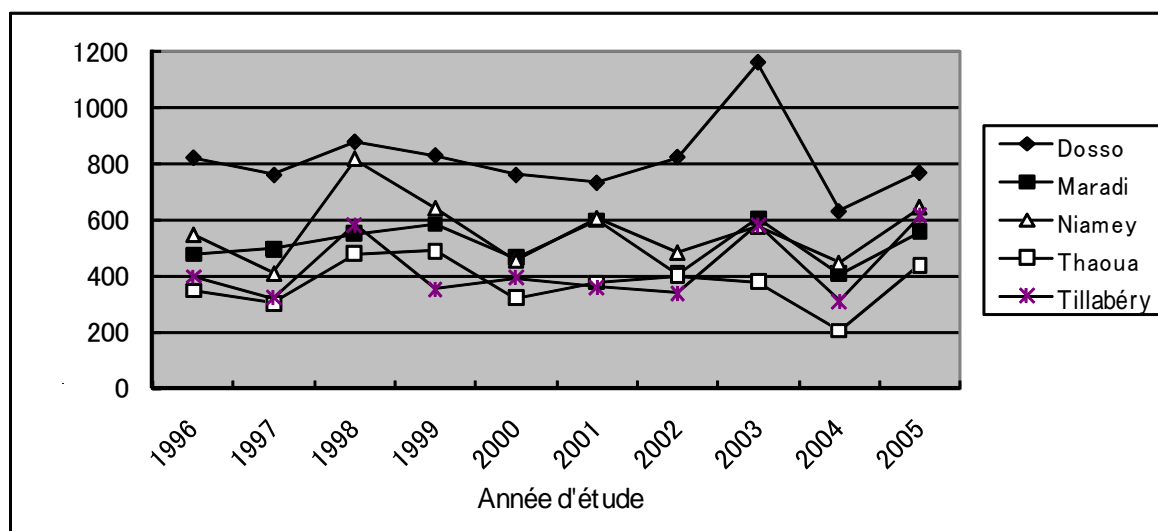
Le tableau 2.1 (4) et la figure 2.1 (2) présentent les variations de la pluviométrie sur les 10 dernières années dans les cinq régions. On dit que la zone du Sahel en Afrique de l'ouest subit une grande sécheresse tous les dix ans et une petite sécheresse tous les cinq ans. L'année 2004 a connu une petite sécheresse qui a causé des dommages importants sur la production agricole.

Si l'on regarde les variations de la pluviométrie sur dix ans, région par région, on constate des variations importantes de 527,7 mm pour la région de Dosso, et des variations peu élevées de 199,2 mm pour la région de Tillabéri. L'on voit ainsi que les variations de pluviométrie annuelle vont du simple au double selon les régions. La pluviométrie en 2003 la plus élevée est celle de Dosso avec 1.160,4 mm, et la moins élevée celle de Tahoua avec 379 mm, ce qui montre une disparité de 1 à plus de 3 dans la seule zone de l'étude. Les disparités sont aussi importantes la même année d'une région à l'autre.

**Tableau 2.1 (4) Variations de la pluviométrie sur dix ans (de 1996 à 2005) dans les régions de l'étude** (unité : millimètres)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Dosso</b>	822,8	761,4	878,9	830,6	761,4	734,1	825,1	1160,4	632,7	769,7
<b>Maradi</b>	478,2	497,7	550,7	585,3	465,5	600,5	407,4	606,6	408,9	558,5
<b>Niamey</b>	548,3	411,6	816,6	641,8	458,4	606,5	485,5	577,6	448,8	645,8
<b>Tahoua</b>	347,6	304	480,2	490,3	322,7	377,3	401	379,1	205,5	439,3
<b>Tillabéri</b>	399,5	322,2	582,5	353,3	394,5	360,9	338,3	582,7	310	616,2

Source : Direction de la Meteorologie National



Source : Direction de la Meteorologie National

**Figure 2.1 (2) Graphique des variations annuelles de la pluviométrie dans la zone de l'étude**

## 2.2 Aspects socioculturels

### 2.2.1 Population

Un recensement récent (2001, dont le résultat a été publié en février 2005) indique que la population du Niger est de 11.060.000 habitants, dont 18 % vivent en milieu urbain, et 82 % en milieu rural. La superficie du territoire national est de 1.267.000 km<sup>2</sup>, ce qui donne une densité de 8,5 habitants au

km<sup>2</sup>. Cette faible densité s'explique par le fait que la plus grande part du pays étant constituée de déserts, il y a peu de terres cultivables. Le figure 2.1 (1) et le figure 2.2 (1) montre que la population se concentre dans la zone au sud du pays où la pluviométrie est égale ou supérieure à 300 mm, ce qui permet la pratique de l'agriculture pluviale. Les cinq régions concernées par l'étude sont incluses dans cette zone, à l'exception du nord de la région de Tahoua.

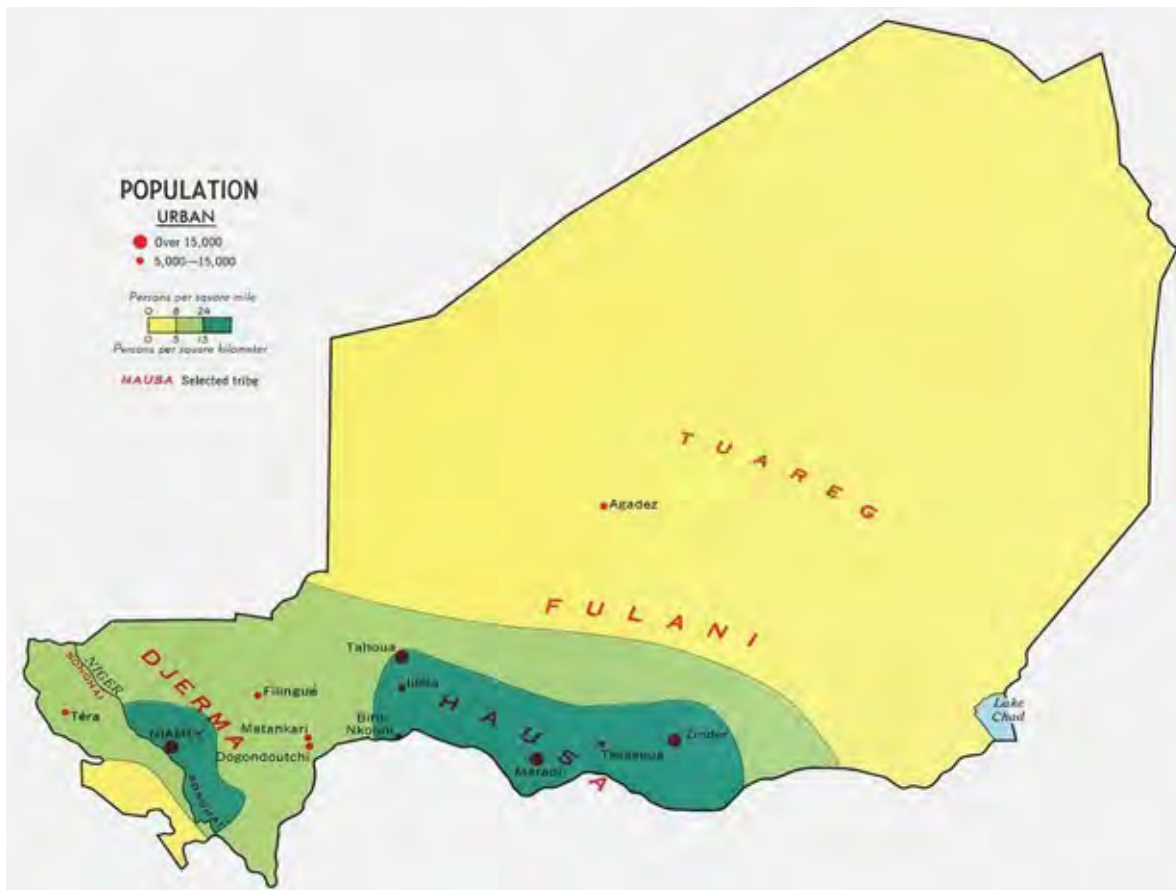
Le taux d'augmentation de la population est d'environ 3,3 % dans les 13 années qui séparent le recensement de 2001 du précédent (1998) qui donnait une population de 7.250.000 habitants, et le taux d'augmentation de la population durant cette période dans la communauté urbaine de Niamey est de 4,5 %, ce qui est relativement plus important que dans les zones rurales (voir le tableau 2.2 (1)). La raison principale en est l'afflux de population venante de l'ensemble du pays vers la Région de Niamey à la recherche de travail. En particulier, dans la région de Tillabéri, l'avancée de la désertification rend d'année en année plus problématique la disponibilité en terres cultivables, et la proximité de la Région de Niamey accentue cette tendance à l'exode, ce qui fait que le taux d'augmentation de la population n'est que de 2,7 %, un taux faible comparé à celui des autres régions.

Si l'on prend pour base un taux annuel moyen d'augmentation de la population de 3,3 %, la population devait être de 14.340.000 habitants en 2009. Si l'évolution se poursuit au même taux, la population présumée à l'horizon 2015 de notre plan d'action devrait atteindre quelques 17.430.000 habitants. La cause principale de cette forte augmentation est le taux élevé de naissances, ce qui apparaît aussi dans la pyramide des âges, où les couches de population de 0 à 14 ans représentent 47,5 % de l'ensemble de la population. Cette augmentation de la population exerce un impact important sur l'équilibre de l'offre et de la demande alimentaire, et constitue l'un des grands problèmes de société au Niger.

**Tableau 2.2 (1) Composition de la population dans les régions de la zone de l'étude**

	1988 (Habitants)	2001 (Habitants)	Taux d'augmentation (%)	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité de population (hab./km <sup>2</sup> )	2004 (Habitants)
Ensemble du pays	7.251.626	11.060.291	3,3	1.267.000	8,7	11.856.732
Dosso	1.018.895	1.505.864	3,1	33.844	44,5	1.625.174
Maradi	1.389.433	2.235.748	3,7	41.796	53,5	2.419.513
Niamey	397.437	707.951	4,5	255	2.776,3	741.610
Tahoua	1.308.593	1.972.729	3,2	113.371	17,4	2.096.547
Tillabéri	1.328.283	1.889.515	2,7	97.251	19,4	2.041.876

Source : Institut National de la Statistique - 2001/2005 la population de 2004 a été estimée sur la base du Recensement Général



Source : [http://www.lib.utexas.edu/maps/africa/niger\\_pop.1969.jpg](http://www.lib.utexas.edu/maps/africa/niger_pop.1969.jpg)

**Figure 2.2 (1) Carte de répartition de la densité de population**

## 2.2.2 Ethnies et religions

### (1) Ethnies

Les principales ethnies du Niger sont l'ethnie Songhay-Djerma, l'ethnie Haoussa, l'ethnie Peuhle (les fulani) et l'ethnie Touareg. Ces quatre ethnies représentent 90,4 % de la population du Niger. Parmi elles, les ethnies Songhay-Djerma et Haoussa sont sédentaires, pratiquent principalement l'agriculture et vivent dans le centre et le sud du pays. Elles représentent à elles deux 76,4 % de la population du Niger.

Les Touareg et les Peuhls qui sont nomades représentent à eux deux 17,8 % de la population. Ces ethnies vivent principalement dans le nord du pays, mais, notamment à cause des dommages importants subis par l'élevage suite à de graves sécheresses de ces dernières années et la diminution de la pluviométrie, le nombre des Touareg qui se sédentarisent et qui commencent à pratiquer l'agriculture est croissant.

Parmi les cinq régions constituant la zone de l'étude, les Haoussa sont la principale ethnie dans les régions de Maradi et de Tahoua et les Songhay-Djerma sont la principale ethnie dans les Régions de Tillabéri et Niamey. Dans la région de Dosso, les Haoussa et les Songhay-Djerma sont presque à égalité. Les nomades Peuhls et Touareg sont largement répandus dans le nord de la région de Tillabéri et dans le nord de la région de Tahoua. Le tableau 2.2 (2) présente la composition ethnique de la population des régions de la zone de l'étude.

**Tableau 2.2 (2) Composition ethnique de la population des régions de la zone de l'étude (2001)**

Ethnie Région	Djerma / Songhay	Haoussa	Peuhl	Touareg	Autres	Total (%)
Niger	21	55,4	8,5	9,3	6	100
Maradi	0,4	87,8	8,3	3,1	0,3	100
Dosso	48,1	42,1	8,6	1	0,3	100
Niamey	51,1	34,4	7,5	4,4	2,7	100
Tahoua	0,8	78,2	2,5	17,5	0,9	100
Tillabéri	63,6	10,5	12,6	11,1	2,1	100

Source : Institut National de la Statistique - RGP/H 2001

## (2) Religions

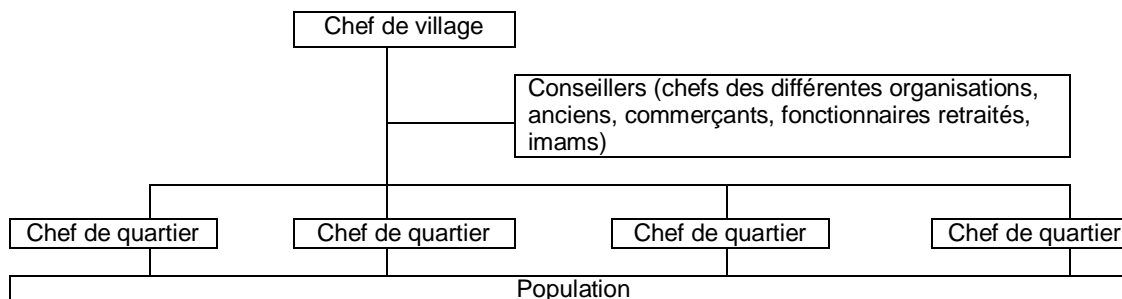
Selon le document de statistiques gouvernementales pour l'année 2005 intitulé «Le Niger en chiffres: édition 2005», 99 % des nigériens sont musulmans, les 1 % restant étant adeptes des religions traditionnelles ou chrétiens. Bien que les femmes, selon les enseignements de l'islam, soient soumises à des limitations coutumières telles que la non-reconnaissance de droits en rapport avec les processus de prise de décision, elles jouissent du droit à la possession des terres et la gestion des biens.

Il existe toutes sortes de groupes se proposant de développer et de répandre la culture islamique qui sont tous représentés dans un conseil islamique national (AIN : Association islamique du Niger) mis en place par le gouvernement. Auparavant, les différents groupes religieux musulmans mettaient en place des écoles coraniques dans leurs zones respectives et pratiquaient principalement l'étude du Coran, mais actuellement tous les groupes islamiques gèrent le fonctionnement des écoles coraniques.

### 2.2.3 Caractéristiques du milieu rural

#### (1) Les organisations villageoises

Le village est l'unité administrative de base au Niger. On trouvera dans la figure 2.2 (2) la structure fondamentale d'un village. Le chef du village qui détient un pouvoir traditionnel héréditaire est au sommet, les chefs de quartier sont responsables pour ce qui concerne la vie quotidienne en général des villageois, et les anciens, les commerçants, les fonctionnaires retraités, les imams (mot d'origine arabe désignant les personnes qui prêchent le Coran) soutiennent le chef du village dans la gestion du village en tant que conseillers. Les groupes socio-économiques du village intéressés à divers titres (agriculture, élevage, apiculture, chasse, pêche, etc.) sont organisés et les chefs de ces organisations conseillent le chef de village dans leurs domaines d'activité. Selon la coutume, il est difficile de faire participer directement les femmes à la prise de décisions du village.

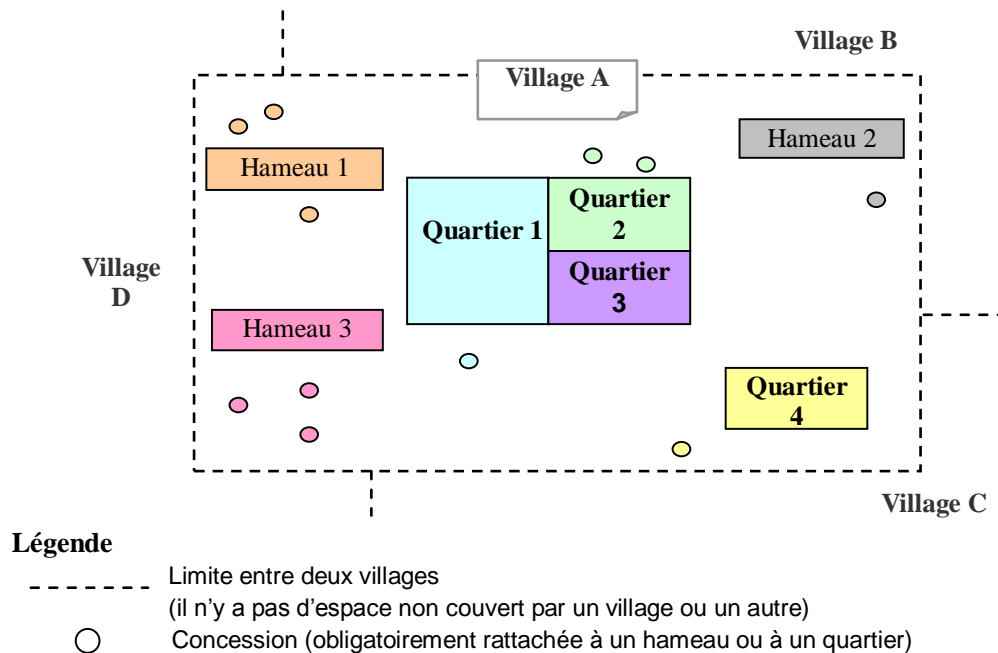


**Figure 2.2 (2) La structure fondamentale des villages**

On trouvera dans la figure 2.2 (3) représentation schématique d'un village nigérien. Beaucoup de villages ont un habitat de type dispersé. Les villages sont divisés en quartiers et hameaux. En

général, la limite de population entre un hameau et un quartier varie selon les villages, mais elle tourne autour d'une centaine d'habitants (les hameaux ont moins de 100 habitants et les quartiers + de 100 habitants). Toute concession (un ensemble de cases partageant la même cour) est rattachée à un quartier ou un hameau, le plus proche en général.

Il y a dans un village des familles qui sont les unités fondamentales pour les activités économiques, notamment la gestion agricole, et pour la vie quotidienne. Ces familles incluent plusieurs ménages, dont le nombre va de 2 à plus de 10.



NB : Il ne s'agit pas d'un plan à l'échelle. Les hameaux sont en général plus ou moins éloignés des quartiers centraux.

**Figure 2.2 (3) Représentation schématique d'un village nigérien**

## (2) Habitat

On trouve à l'intérieur des concessions entourées d'un mur en banco, des pièces d'habitation, des cuisines, des toilettes, des auvents, des enclos pour les animaux, des greniers, etc. Les habitations sont souvent en banco ou chaume. Il y a le plus souvent 1 ou plus de 2 pièces dans une habitation, dans laquelle vivent de 2 à plus de 10 personnes. Un grand nombre de maisons ont des toilettes qui servent à la fois pour les petits besoins et pour se doucher, mais les gros besoins se font fréquemment à l'extérieur des habitations, par exemple dans des fourrés.

Il y a peu de maisons qui disposent d'un bâtiment indépendant réservé à la cuisine. Un foyer est le plus souvent installé dehors à proximité de la maison et les repas y sont préparés. Il y a peu d'arbres fournissant de l'ombre à l'intérieur des concessions.

On peut au vu de cette situation relever les problèmes suivants :

- Problèmes d'hygiène: (promiscuité des hommes et des animaux, absence de toilettes pour les gros besoins, etc.)
- La cuisine effectuée le plus souvent en plein air est exposée à la pluie et au vent lors de la préparation des repas.



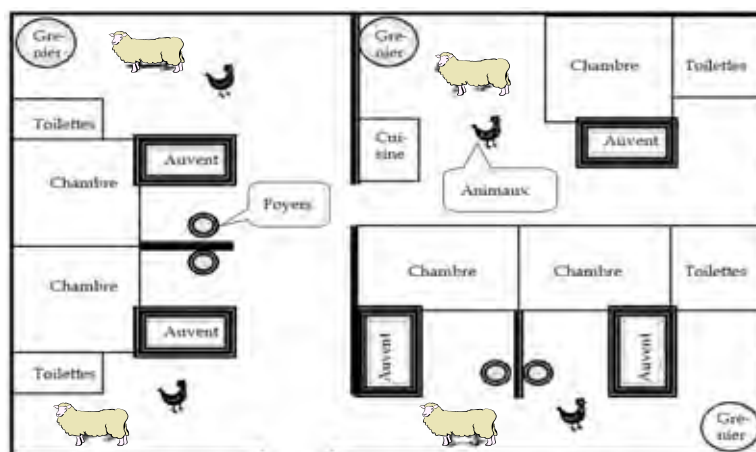


Figure 2.2 (4) Un exemple d'habitation rurale

## 2.2.4 Santé

### (1) Etat sanitaire général

Le Niger est placé au 174<sup>e</sup> rang sur 177 pays pour l'indice de développement humain dans le rapport 2007-2008 sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). C'est un pays très en retard en matière de développement social. Comme le montre le tableau 2.2 (3) ci-dessous, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 176 pour mille. Ce chiffre est élevé, même comparé à la moyenne de 169 en Afrique occidentale et centrale. De plus, l'espérance de vie à la naissance n'est que de 57 ans. Cela est dû à la faiblesse des équipements sanitaires actuels.

Tableau 2.2 (3) Principaux indicateurs liés à la santé

Indicateurs	Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (‰) (2007)	Taux de mortalité infantile (enfants de moins d'un an) (‰) (2007)	Espérance de vie à la naissance (2007)	% de la population ayant accès à un assainissement adéquat (2006)
<b>Niger</b>	176	83	57	7

Source: UNICEF Livre blanc des enfants du monde 2009

Comme le montre le tableau 2.2 (4) le paludisme, la pneumonie, la méningite, les maladies diarrhéiques, la rougeole sont dans cet ordre les cinq grandes maladies à l'origine du plus grand nombre de morts. Parmi ces maladies, le paludisme est transmis par un anophèle qui a une prédilection pour les points d'eau, et les maladies diarrhéiques apparaissent à cause de la dégradation de la qualité de l'eau de boisson. On peut donc dire que les environs des petites retenues d'eau sont des milieux propices à l'infection du paludisme et des maladies diarrhéiques.

Tableau 2.2 (4) Nombre de malades et de morts pour les cinq grandes maladies cause de mortalité (2002)

	Paludisme	Pneumonie	Méningite	Maladies diarrhéiques	Rougeole
Nombre de malades	804.871	741.217	5.783	280.454	34.327
Nombre de morts	1.421	569	576	412	153

Source : Plan Développement Sanitaire 2005-2009

### (2) L'eau de boisson

Le niveau d'équipement en matière de fourniture d'eau potable prévu par le «Plan de base pour la gestion de l'utilisation des ressources en eau» est tel qu'indiqué ci-dessous. Précisons que le terme de «point d'eau moderne» regroupe les puits d'un diamètre d'environ 1,8 mètres avec un cuvelage en béton armé et les forages d'un diamètre d'environ 150 millimètres.

- Dans tous les villages de moins de 250 habitants, mise en place d'un point d'eau moderne dans les limites de 5 km du centre du village
- Dans les villages dont la population est comprise entre 250 et 1500 habitants, mise en place d'un point d'eau moderne par tranche de 250 habitants
- Dans les villages de 1.500 habitants ou plus, mise en place de mini adduction d'eau potable

Le taux de couverture en points d'eau modernes est de 52% pour l'ensemble du pays, comme le montre le tableau 2.2 (5). Dans la zone de l'étude, c'est la région de Tahoua qui a la couverture la plus faible avec 40,8 %, ce qui dénote des difficultés dans l'accès à l'eau potable. Dans sa stratégie de réduction de la pauvreté, le Niger vise une couverture à hauteur de 70 % en 2010 et de 100 % en 2015.

**Tableau 2.2 (5) Etat des équipements hydrauliques dans les régions de la zone de l'étude (2000)**

	Nombre de PEM existants	Nombre de PEM considérés comme nécessaires	Taux de couverture en PEM (%)	Nombre de petits équipements d'adduction en eau potable existants	Nombre de petits équipements d'adduction en eau potable considérés comme nécessaires	Taux de couverture en petits équipements d'adduction en eau potable (%)
Niger	18.248	35.456	52,00	306	1.172	26,11
Dosso	2.965	5.992	49,49	46	118	43,80
Maradi	3.387	6.853	49,42	28	159	71,61
Tahoua	2.890	5.272	40,80	82	420	20,48
Tillabéri	3.747	7.372	51,23	66	232	28,45

Source : Document de Stratégie de la Pauvreté 2002

## 2.2.5 Education

### (1) Situation générale en matière d'éducation

Le système éducatif au Niger est de type français, et le primaire commence à 7 ans. Il y a une grande différence entre le taux de scolarisation des garçons et celui des filles, et dans le primaire tout comme dans le secondaire et l'enseignement supérieur, le taux de scolarisation des filles est extrêmement bas. Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire (taux net de scolarisation) est, comme le montre le tableau 2.2 (6), de 56 % pour les garçons et de 40 % pour les filles. La faiblesse de ce taux est due entre autres aux insuffisances en matière d'équipements scolaires et de nombre d'enseignants. Dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté établie en 2002, il est prévu de relever le taux de scolarisation à 65 % pour 2010 et à 84 % pour 2015.

Le taux d'alphabétisation des adultes est de 30 %, ce qui est extrêmement bas, même en comparaison du taux des pays d'Afrique occidentale et centrale de 60 %. Le gouvernement, dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, a pris pour objectif de relever ce taux d'alphabétisation à un niveau de 44 % pour 2015.

**Tableau 2.2 (6) Principaux indicateurs en rapport avec l'éducation (2000-2007)**

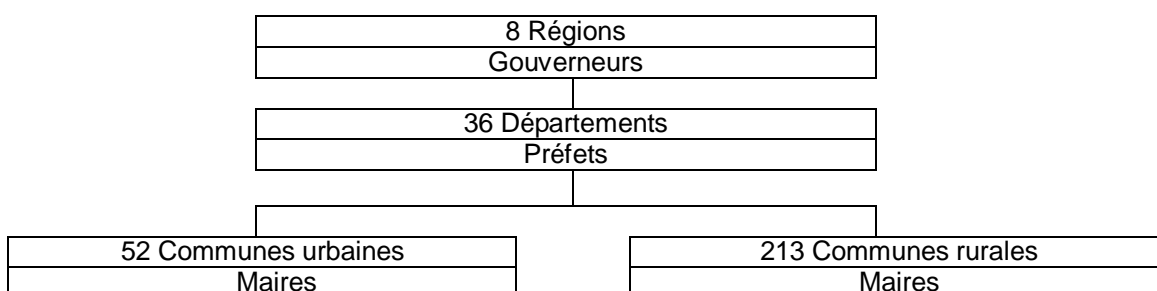
	Taux d'alphabétisation des adultes (%)	Taux de scolarisation dans l'enseignement primaire (%)		Taux net de fréquentation des écoles primaires (%)	Taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire (%)		Taux net de fréquentation du secondaire (%)
		Taux brut	Taux net		Taux brut	Taux net	
Garçons	30( Garçon	58	56	44	14	12	13
Filles	s& Filles)	43	40	31	9	7	9

Source: UNICEF Rapport sur la situation des enfants dans le monde 2009

## 2.2.6 Organisation administrative régionale

Le Niger a une longue histoire en matière de décentralisation. De nombreuses lois en rapport avec la décentralisation ont été établies avant l'indépendance (mars 1959), puis après l'indépendance (novembre 1960, septembre 1989, décembre 1992, mai 1996, et juillet 1999). Cependant, ces lois se sont limitées à la création théorique de collectivités territoriales, et, jusqu'à l'avènement du système démocratique en 1990, il n'y avait pas eu de transfert de compétences ni d'élection directe de représentants de ces collectivités.

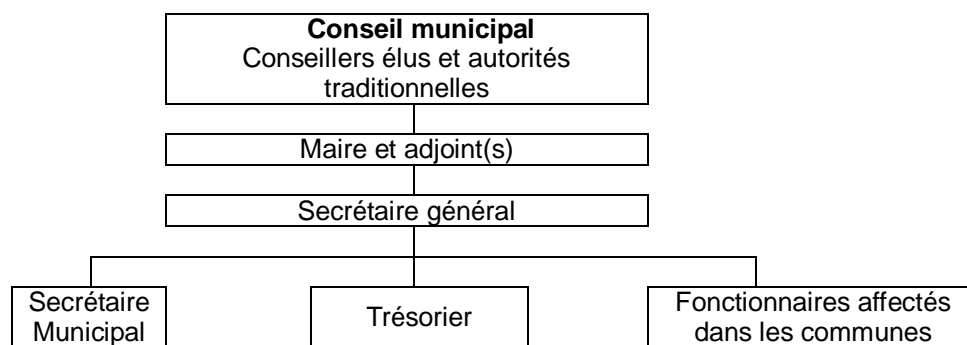
Le gouvernement a modifié en juin 2002 les divisions administratives du territoire et créé 8 régions, 36 départements, 52 communes urbaines et 213 communes rurales (loi 2002-13). Les communes sont composées de plusieurs villages, et, dans beaucoup de cas, coïncident avec les cantons qui sont des divisions traditionnelles. La population des communes est au minimum de 5.000 habitants pour les communes rurales et de 10.000 habitants pour les communes urbaines. Les premières élections municipales ont été tenues le 24 juillet 2004.



**Figure 2.2 (5) Schéma des divisions administratives au Niger**

L'instance de décision des communes est le conseil municipal, composé notamment de conseillers élus, du maire, et des autorités traditionnelles (en particulier le chef de canton). Le nombre des conseillers municipaux qui sont élus démocratiquement par la population de la commune varie, selon le nombre d'habitants de la commune, de 11 à 25 conseillers. Leur mandat est de quatre ans. Le maire est élu par les conseillers. Le conseil municipal se réunit en session ordinaire une fois tous les trois mois.

Le conseil municipal a une sous-commission pour chacun des domaines suivants: 1) finances, 2) société, culture et sports, 3) développement rural et environnement, 4) économie, et 5) institutions et relations internationales. Pour remplir les missions de la commune, il faut au moins un secrétaire, un trésorier et un responsable de l'état civil. En plus de cela, il est possible d'affecter des fonctionnaires en fonction des besoins dans les différents domaines (par exemple un responsable de l'eau et de l'assainissement). Il arrive aussi que des appelés du service civique national (des personnes qui viennent de terminer leurs études pour servir pendant 2 années dans la fonction publique à la place du service militaire) soient affectés dans les communes. Ainsi, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire a décidé par l'arrêté n° 0025/MAT/DC/SG/DAAF/DAAP de mettre en place un appelé dans chaque commune pour appuyer l'établissement du plan de développement de la commune. Cependant, en Août 2009, il n'y en avait que quelques-uns. Une des raisons de cette situation est l'absence de bâtiments pour les mairies. Le Figure 2.2 (6) présente l'organisation des communes:



**Figure 2.2 (6) Organisation des communes**

Les revenus des communes se composent de taxes directes et de taxes indirectes. Les revenus importants en termes de taxes directes sont issus de la taxe d'arrondissement perçue par les chefs de village, les taxes de voirie, etc. Parmi les taxes indirectes sources de revenus, on trouve notamment la taxe sur les marchés et la taxe d'abattage des animaux de boucherie.

On peut, parmi les problèmes auxquels sont actuellement confrontées les différentes communes citer : 1) Le manque de fonds (notamment le manque de recettes fiscales), 2) Le fait qu'il n'y ait pas de local pour les bureaux de la mairie, 3) Le manque de matériel pour mener à bien le travail de la commune (matériels de bureau, frais de carburant, etc.), 4) Le nombre et la qualité des personnels, 5) Le fait que les maires et les conseillers n'ont pas les capacités suffisantes pour mener à bien de nouvelles tâches 6) Le fait que dans certains cas, des conflits politiques font obstacle au travail de la commune. Le gouvernement nigérian compte prendre toutes sortes de mesures pour que les 265 communes nouvellement mises en place résolvent ces problèmes et puissent mener à bien leurs missions sans difficultés.

La stratégie de développement rural établie en novembre 2003 met elle aussi en avant le soutien à la décentralisation. Le «développement local et communautaire » qui est l'un des 10 programmes structurants, consiste en un soutien à la décentralisation et un transfert de compétences aux communes (notamment en matière d'investissements publics, de gestion des infrastructures et de gestion des ressources naturelles). Un autre programme structurant intitulé « renforcement des capacités des organisations étatiques et des organisations rurales pour l'amélioration de la gestion dans le secteur rural » met l'accent sur le renforcement des capacités des conseillers communaux. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire a élaboré une Politique Nationale de Développement Local et Communautaire.

### 2.2.7 Foncier

Toutes les lois régissant le domaine foncier en milieu rural relèvent du code rural. Il est à rappeler que les objectifs du code rural sont :

- Contribuer à la sécurisation foncière des opérateurs ruraux, notamment les utilisateurs des ressources naturelles
- Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles par l'information, la formation des acteurs et le contrôle de la mise en valeur
- Contribuer à l'aménagement du territoire par l'adoption des schémas d'aménagement foncier
- Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles du monde rural pour accompagner le processus de gestion décentralisée des ressources naturelles

Les institutions du code rural sont :

- Le Comité National du Code Rural
- Le Secrétariat Permanent du Code Rural (SP/CR)

- Les Secrétariats Permanents Régionaux du Code Rural (SPR/CR)
- Les Commissions Foncières départementales (COFODEP)
- Les Commissions Foncières Communales (COFOCOM)
- Les Commissions Foncières des villages, dites Commissions Foncières de Base (COFOB)

Parmi toutes ces institutions du code rural ce sont les Commissions Foncières Communales (COFOCOM) et les commissions foncières de base (COFOB) qui sont les plus proches des différents opérateurs ruraux et de ce fait celles-ci ont pour mission :

**(1) Commissions Foncières Communales (COFOCOM)**

- La conduite du processus de délivrance de titre foncier en rapport avec la Commission Foncière départementale (COFODEP)
- L'encadrement des COFOB des villages
- Le contrôle de mise en valeur des ressources naturelles rurales de la commune
- La conduite du processus de sécurisation (identification, délimitation, matérialisation et inscription au dossier rural) des ressources partagées (couloirs de passage, aires de pâturages, forêts, points d'eau, aires de repos des animaux...) et du contrôle de leur mise en valeur
- La contribution au processus d'élaboration du schéma d'aménagement foncier de la région
- La délivrance du contrat de concession rurale sur les terres du domaine public et privé
- La délivrance d'attestation de droit d'usage prioritaire sur les terroirs d'attache des pasteurs en rapport avec la Commission Foncière départementale (COFODEP)

**(2) Commissions Foncières de Base (COFOB)**

- L'assistance aux chefs de villages ou de tribus dans le remplissage des procès verbaux de conciliation de conflits
- Le contrôle de mise en valeur des ressources naturelles rurales du village ou de la tribu
- La conduite du processus de sécurisation impliquant l'identification, la délimitation et la matérialisation des ressources partagées (les couloirs de passage, les aires de pâturages, les forêts, les points d'eau, les aires de repos des animaux).
- L'information et la sensibilisation des populations du village ou de la tribu par la vulgarisation des textes du code rural.
- L'assistance aux chefs de villages dans la délivrance d'actes de transactions foncières.

Juridiquement (selon le code rural), c'est l'Etat qui détient les terres, et le système veut que les particuliers acquièrent un droit d'usage auprès de l'Etat, et les gèrent. Toutefois, il est reconnu à tout le droit de détention coutumière (héritage). Actuellement, en milieu rural, ce sont les chefs des villages (représentants de l'administration) qui détiennent le pouvoir de répartition et d'attribution des terres conformément aux droits coutumiers de leurs terroirs. Le droit d'utilisation des terres est hérité de père en fils avec la certification du chef de village. Ce droit d'utilisation des terres est souvent monopolisé par les hommes. Après le mariage, l'époux donne un droit de culture sur ses terres à son épouse, mais en cas de divorce, la femme ne bénéficie d'aucun bien, ni d'aucune terre en dehors de ce qu'elle a hérité de sa famille.

Le gouvernement fait la promotion du système cadastral, mais il faut pour enregistrer une terre la mesurer, ce qui entraîne des frais importants, et fait que peu de terres sont enregistrées au cadastre. A cause de cela, les limites des terres qui font l'objet d'un droit d'utilisation sont floues, ce qui facilite l'apparition de conflits fonciers dus aux causes exposées dans le tableau 2.2 (7)

**Tableau 2.2 (7) Cas réels de causes de conflits fonciers**

Causes de conflits fonciers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la population</li> <li>• Diminution des rendements due à la dégradation des sols</li> <li>• Mouvements des animaux</li> <li>• Occupation de pâturages, des couloirs de passage pour les animaux, de points d'eau</li> <li>• Modes traditionnels de répartition des terres</li> <li>• Non-compréhension et non-application de contrats fonciers</li> <li>• Défaut de matérialisation des limites des zones de pâturage et des couloirs de passage des animaux dans des zones à forte densité de population, ou encore présence de matérialisation, mais sans effet.</li> </ul>
Cas réels de procès fonciers dans la région de Dosso	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En milieu rural, occupation illégale de couloirs de passage des animaux par des paysans</li> <li>• Défrichement de zones de pâturage</li> <li>• Installation de paysans à proximité de points d'eau pour l'abreuvement des animaux</li> <li>• Dégâts dus à l'intrusion d'animaux dans des terres de culture</li> <li>• Arbitrage erroné du chef de village ou d'un responsable des services étatiques lors de discussions entre parties tournant autour du foncier</li> <li>• Demande de restitution par le détenteur des terres</li> <li>• Problème de limites de terres de culture entre paysans</li> <li>• Conflit tournant autour de la succession de terres</li> <li>• Conflits à l'occasion de la mise à disposition, du prêt ou de la vente de terres</li> <li>• Refus de régler une avance sur les revenus de l'utilisation</li> </ul>

Sources : documentation code rural

Pour donner un exemple, La densité de population dans la région de Dosso est de 50 habitants au km<sup>2</sup>, ce qui est élevé, et atteint notamment dans les départements de Boboye, de Gaya et de Dogon Douchi qui sont des villes de province les 100 habitants au km<sup>2</sup>. Cela facilite l'apparition de conflits fonciers, et des commissions foncières ont été mises en place. Le tableau 2.2 (8) présente le nombre de procès fonciers dans la région de Dosso de 1995 à 1999, et on peut y constater que ces conflits ont tendance à augmenter d'année en année. Les causes des procès sont telles que présentées dans le tableau 2.2 (7), et les parties relèvent de l'une des trois catégories suivantes: Cultivateur et cultivateur, ou cultivateur et éleveur, ou membres de la même famille pour un problème de cession de droit d'utilisation.

**Tableau 2.2 (8) Evolution au fil des ans du nombre de procès fonciers dans la région de Dosso**

	1995	1996	1997	1998	1999
Nombre de procès fonciers	11	61	55	77	76

Sources : documentation code rural

### 2.2.8 Genre

Au Niger, l'émancipation de la femme fait face a beaucoup de problèmes tel que pauvreté, difficulté dans les activités économiques, main-d'oeuvre écrasante, difficulté dans la participation à prise de décision , difficulté d'accès à l'éducation. Pour faire face à ces problèmes, la Direction de la Promotion de la Femme du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant a élaboré une politique dans le domaine du genre et créer des relations de collaboration avec d'autres Ministères et les partenaires techniques et financiers. La Direction apporte aussi constamment son assistance technique aux femmes. Cependant, l'insuffisance de moyen ne permet pas au Direction d'apporter suffisamment cet appui jusqu'au niveau des villages. Pour encourager le développement rural au Niger, il faut impérativement apporter des solutions à ces problèmes.

- **Pauvreté** : D'après le rapport de synthèse SDR de 2002, au Niger, le seuil de pauvreté est fixé à un revenu annuel moyen de 50.000 francs CFA en milieu rural (75.000 francs en milieu urbain) par personne, et le seuil extrême de pauvreté à un revenu de 35.000 francs par personne

(50.000 francs en milieu urbain). Sur la base de ces indices, 86% des Nigériens en milieu rural vivent en dessous du seuil de pauvreté, et 36 % d'entre eux en dessous du seuil extrême de pauvreté. Les 2/3 des personnes vivant en dessous du seuil extrême de pauvreté sont des femmes.

- Activités économique : dans beaucoup de cas, les revenus tirés des produits d'agricoles reviennent aux hommes, ce qui limite ainsi les sources de revenu de la femme tel que le petit commerce. Le revenu de la femme est utilisé pour la plupart des cas à l'achat de produit alimentaire, la satisfaction des besoins des enfants ou l'éducation. Bien que l'accès à une structure de microfinance soit actuellement restreint, les besoins en crédit sont importants.
- Surcharge de travail : Les femmes au Niger sont chargées de toutes sortes de tâches quotidiennes, tel que le décorticage et le pilage du mil, la récolte de bois de chauffe, le puisage de l'eau, les soins aux enfants, la lessive, l'aide aux travaux des champs, etc. La femme consacre beaucoup de temps à ces multiples travaux constituant de sérieux problèmes. C'est là un des facteurs qui bloque l'émancipation de la femme dans la société.
- Participation aux prises de décision : dans beaucoup de cas, la prise de décision dans un village revient au chef du village, les personnes âgées hommes. Particulièrement en milieu rural, les femmes sont placées au bas de l'échelle sociale, et ont relativement peu de possibilités de participer aux prises de décision importantes.
- Difficulté d'accès à l'éducation : Il y a des différences de genre dans le domaine de l'éducation. Le taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans, 2000-2007) est de 53 % pour les hommes et de 26 % pour les femmes. Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire (taux net de scolarisation) est de 56 % pour les garçons et de 40 % pour les filles (UNICEF Rapport sur la situation des enfants dans le monde 2009).

## 2.3 Aperçu général sur l'économie

### (1) Généralités

Le produit national brut du Niger était en 2004 de 120.976 francs CFA par habitant (environ 230 dollars), et la Banque Mondiale classe ce pays dans le groupe des pays les plus pauvres du monde. Ce produit national brut augmente légèrement chaque année, mais comme la population continue à augmenter alors que l'étendue de la production reste inchangée, le produit national brut par habitant tend à baisser d'année en année.

**Tableau 2.3 (1) Le produit national brut du Niger (2002-2004)**

	2002	2003	2004
PIB (milliards de francs CFA)	1.439,53	1.466,27	1.474,91
PIB/habitant (francs CFA)	126.000	124.236	120.976

Source : LE NIGER EN CHIFFRES (Brochure gouvernementale)/Institut National de la Statistique (2005)

La balance commerciale du Niger souffre d'un déficit chronique, qui se traduit par des chiffres à l'importation de plus du double du montant des exportations, ce déficit ne faisant qu'augmenter au fil des ans. Les importations concernent pour plus de leur moitié les machines, à commencer par les automobiles, et le pétrole, mais aussi les céréales qui représentent chaque année environ 20 % du chiffre total.

**Tableau 2.3 (2) Balance commerciale** (unité : milliards de FCFA)

	2002	2003	2004
Exportations	117,5	116,1	123,9
Importations	275,1	287,2	338,7
Balance	-157,6	-171,1	-214,9

Source : LE NIGER EN CHIFFRES (Brochure gouvernementale)/Institut National de la Statistique (2005)

Bien que la grande majorité des Nigériens vive du secteur primaire, l'uranium représente plus de la moitié des exportations, et les exportations du secteur primaire ne représentent que 27 % du total. Les montants les plus importants en matière d'exportation du secteur primaire sont ceux de l'élevage qui atteint 18,2 % du total avec 22 milliards 569 millions de francs CFA, et les bovins à eux seuls représentent 8,3 % du total des exportations. Par contre, l'agriculture ne représente que 9 % de l'ensemble avec un montant de 11 milliards 214 millions de francs CFA, et les trois grandes rubriques en sont dans l'ordre décroissant les oignons, le niébé et le coton. Les productions du secteur primaire sont de plus en plus tournées vers la demande intérieure à cause notamment des variations climatiques et de la croissance de la population, ce qui fait que le chiffre des exportations baisse d'année en année.

**Tableau 2.3 (3) Principales exportations** (unité : millions de FCFA)

	2002	2003	2004	(%)
Uranium	62.456	65.620	70.140	56,6
Elevage (Bovins)	27.378 9.326	26.701 11.077	22.569 10.281	18,2 8,3
Productions agricoles	17.630	16.354	11.214	9,0
Niébé	2.054	1.619	2.059	1,7
Oignons	13.089	12.628	8.125	6,6
Coton	0,216	0,039	0	0
Autres	10.071	7.480	19.987	16,1

Source : LE NIGER EN CHIFFRES (Brochure gouvernementale)/Institut National de la Statistique (2005)

## (2) L'économie des régions de la zone de l'étude

Les principales activités économiques dans les régions de la zone de l'étude, comme le montre le tableau 2.3 (4) qui présente l'état des activités économiques région par région, sont l'agriculture et l'élevage. Les régions présentent les particularités suivantes:

- La culture des oignons prospère dans la région de Tahoua, et ceux-ci sont vendus dans l'ensemble du pays mais aussi exportés.
- Les cultures maraîchères sont très développées dans la région de Niamey
- La riziculture est florissante sur les rives du fleuve Niger dans la région de Tillabéri.
- La région de Dosso est la région du Niger bénéficiant de la pluviométrie la plus abondante, et les productions agricoles de souchet, de sésame, de manioc, de canne à sucre, etc. y sont abondantes.
- La région de Maradi domine en matière de revenus agricoles. Cela est dû aux conditions de production et de distribution favorables, et le fait que cette région soit en contact direct avec le Nigeria qui est un important marché pour l'exportation y est pour beaucoup.
- L'aviculture est de plus en plus populaire ces dernières années dans les régions de Dosso, de Maradi et de Niamey.
- La pâture libre est pratiquée activement dans le Nord de la région de Tahoua avec la présence des Touareg.
- L'exode est généralisé dans les régions de Tillabéri et de Tahoua. Cela vient de ce que l'avancée de la désertification est plus prononcée dans ces deux régions que dans les autres, ce qui implique des baisses de rendement et des difficultés pour créer de nouvelles terres de culture.
- La pêche tend à prospérer là où elle est possible dans toutes les régions.
- Les industries sont très différentes d'une région à l'autre.



**Tableau 2.3 (4) Etat des activités économiques région par région**

	Région de Niamey	Région de Tillabéri	Région de Dosso	Région de Tahoua	Région de Maradi
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mil</li> <li>- Sorgho</li> <li>- Riz aquatique</li> <li>- Niébé</li> <li>- Légumes</li> <li>- Fruits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mil</li> <li>- Sorgho</li> <li>- Riz aquatique</li> <li>- Niébé</li> <li>- Arachides</li> <li>- Sésame</li> <li>- Oseille</li> <li>- Voandzou</li> <li>- Souchet</li> <li>- Légumes</li> <li>- Fruits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mil</li> <li>- Sorgho</li> <li>- Riz aquatique</li> <li>- Niébé</li> <li>- Arachides</li> <li>- Sésame</li> <li>- Oseille</li> <li>- Voandzou</li> <li>- Souchet</li> <li>- Fonio</li> <li>- Maïs</li> <li>- Coton</li> <li>- Manioc</li> <li>- Patates douces</li> <li>- Canne à sucre</li> <li>- Légumes</li> <li>- Fruits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mil</li> <li>- Sorgho</li> <li>- Niébé</li> <li>- Coton</li> <li>- Oignons</li> <li>- Tomates</li> <li>- Patates douces</li> <li>- Légumes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mil</li> <li>- Sorgho</li> <li>- Niébé</li> <li>- Coton</li> <li>- Arachides</li> <li>- Souchet</li> <li>- Sésame</li> <li>- Oseille</li> <li>- Légumes</li> <li>- Fruits</li> </ul>
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bovins, caprins, ovins, camelins, asins, volailles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bovins, caprins, ovins, camelins, asins, volailles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bovins, caprins, ovins, volailles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pâturage libre dans le nord</li> <li>- Bovins, caprins, ovins, camelins, équins, asins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bovins, caprins (chèvres rousses), ovins, camelins, asins, volailles</li> </ul>
Exode		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralisé (Contribution au budget des ménages)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiqué par une partie des habitants de la région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralisé (à cause du déficit alimentaire)</li> </ul>	
Autres activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de l'utilisation de matières premières (cuir, légumes)</li> <li>- Collecte et réutilisation des ressources</li> <li>- Présence de nombreuses usines et bases de production industrielles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources souterraines (or, cuivre, fer, phosphore, marbre)</li> <li>- Extraction de l'or</li> <li>- Divers artisanats</li> <li>- Réseau de cours d'eau de 400 km</li> <li>- Zone touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de sel gemme et exportation vers les autres régions ainsi qu'à l'étranger (Nigeria, Bénin)</li> <li>- Nœud commercial pour le bois de service de la région de Tahoua et les animaux à viande de la région de Tillabéri.</li> <li>- Exportation de niébé, d'oignons, de volailles, de cuir vers le Nigeria et le Bénin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserves en charbon, phosphore, calcaire</li> <li>- Production de ciment</li> <li>- Filatures</li> <li>- Vannerie, artisanat du cuir, coutellerie</li> <li>- Vente de mil et de légumes vers les autres régions</li> <li>- Exportation d'animaux et de légumes (oignons, tomates) vers la Côte d'Ivoire, le Nigeria, le Ghana, l'Algérie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre de l'économie nigérienne</li> <li>- Base commerciale pour les autres régions et le Nigeria</li> <li>- Pratique de la pêche ces dernières années dans le lac de Madarounfa et dans d'autres mares.</li> </ul>

Sources : Rapports provisoires des études sur l'approfondissement du diagnostic et l'analyse des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR octobre 2004, et le journal « Construire l'Afrique »/Hors Série N° 004/ juin-juillet-août 2004.

## 2.4 Secteur primaire

### 2.4.1 Agriculture

#### (1) le mil et le sorgho

Les terres cultivables au Niger se limitent à la partie sud du pays, et seuls 12 % du territoire sont utilisables. Les principales cultures sont le mil et le sorgho qui occupent les deux tiers de l'ensemble des terres agricoles (15 millions d'hectares). Pour couvrir l'augmentation rapide de la population qui dépasse un taux annuel de 3 %, les récoltes sont en augmentation, grâce à une extension des superficies emblavées, comme le montre le tableau 2.4 (1). Cependant, comme l'agriculture pluviale domine, les récoltes dépendent de la pluviométrie. Par exemple, l'année 2004 ayant connu une petite sécheresse, les surfaces cultivées et les récoltes ont fortement diminué.

**Tableau 2.4 (1) Evolution au fil des ans des surfaces emblavées et des récoltes des principales spéculations sur les 5 dernières années**

Année	Superficies cultivées (hectares)	Récoltes totales (tonnes)
2000	11.686.912	2.468.649
2001	11.731.089	3.651.839
2002	12.168.786	4.126.120
2003	12.708.799	4.317.110
2004	11.080.539	3.212.459

\* Principales spéculations : 13 spéculations : Mil, sorgho, maïs, riz, fonio, niébé, arachide, sésame, souchet, voandzou, bissap, gombo, oignons.

Source : Résultats définitifs Campagne Agricole 2000-2004 /MDA DCV

La pratique de l'agriculture est fondamentalement de type familial, et, comme elle est mise en oeuvre avec des techniques traditionnelles, qui ne recourent pratiquement qu'à la force humaine, la productivité du travail est faible. La superficie moyenne d'une unité économique est de 5 hectares, et le nombre de personnes y travaillant est de 6. La faiblesse des apports en fumure organique, la réduction des périodes de jachère, et le défrichement de terres pauvres induisent l'extension de l'érosion hydrique et éolienne, et réduisent encore la productivité des terres. Les terres de culture pluviale qui bénéficient de l'apport d'engrais ne représentent que moins de 4 %.

L'agriculture irriguée est généralement pratiquée sur de petites superficies. La taille des champs est de 0,25 à 0,50 hectares par famille. Ces petites superficies sont dues à des divisions lors des successions, et rendent difficile d'assurer la rentabilité des exploitations. De plus, les insuffisances en matière de gestion commune de l'eau et les difficultés de gestion des équipements sont des obstacles à la durabilité des systèmes d'irrigation.

Par conséquent, au Niger, pour maintenir ou augmenter la productivité dans une perspective de sécurité alimentaire, il est urgent d'augmenter la productivité à l'hectare de l'agriculture pluviale et d'étendre l'agriculture irriguée.

Le tableau 2.4 (2) présente la superficie emblavée et les récoltes des principales spéculations pour l'année 2004 dans les 5 régions objets de l'étude. Ce tableau permet de comprendre que si le taux de superficies emblavées par rapport aux superficies totales des régions de Dosso et de Maradi est élevé, il est par contre bas dans les régions de Tahoua et de Tillabéri pour des raisons de pluviométrie et de relief.

**Tableau 2.4 (2) Superficie emblavée et récoltes des principales spéculations dans les 5 régions (en 2004)**

Région	① Superficies totale (ha)	② Superficies emblavées (ha)	②/① (%)	③ Récoltes (kg)	③/② (kg/ha)
Dosso	3.100.000	1.681.109	54%	632.266.000	376
Maradi	4.176.900	2.598.655	62%	769.598.000	296
Tahoua	11.337.100	2.111.420	18%	544.047.000	258
Tillabéri	9.290.800	1.887.006	20%	471.062.000	250
Niamey	23.900	-	-	-	-

※ Les récoltes et les rendements diffèrent selon les spéculations et les chiffres globaux sont ici mentionnés à titre indicatif et non en tant que données.

※ Les données concernant Niamey depuis le redécoupage de 2002 manquent de fiabilité et ne sont donc pas mentionnées.

※ Principales spéculations : 13 spéculations : Mil, sorgho, maïs, riz, fonio, niébé, arachide, sésame, souchet, voandzou, bissap, gombo, oignons.

Le tableau 2.4 (3) présente l'évolution des récoltes des principales spéculations dans les 5 régions objets de l'étude. Pour toutes les régions, les disparités d'une année à l'autre sont importantes, mais particulièrement en 2004, où en plus du faible niveau de la pluviométrie, les différences de pluies d'un endroit à l'autre et la longueur des périodes entre deux pluies ont fait que les situations de

sécheresse ponctuelles se sont succédées, ce qui a été entre autres à l'origine d'une baisse des récoltes.

**Tableau 2.4 (3) Evolution des récoltes des principales spéculations dans les 5 régions** (Unité : Tonne)

Région	2000	2001	2002	2003	2004
Dosso	383.890	636.709	723.736	656.587	632.266
Maradi	634.446	791.494	998.994	1.074.497	769.598
Tahoua	439.650	680.736	691.637	831.092	544.047
Tillabéri	332.901	652.697	716.453	761.352	471.062
Niamey	4.716	6.038	13.313	11.175	14.691

※ Principales spéculations : 13 spéculations: Mil, sorgho, maïs, riz, fonio, niébé, arachide, sésame, souchet, voandzou, bissap, gombo, oignons.

Source : Résultats définitifs Campagne Agricole 2000-2004 / MDA DCV

## (2) riziculture

Au Niger, le riz constitue la troisième céréale après le mil et le sorgho tant au point de vue superficie que de la production. Toutefois, la production nationale qui est estimée à 70.000 tonnes de paddy, ne couvre que le tiers des besoins de consommation. Les importations (3,3 milliards de FCFA pour l'année 2002) ont tendance à augmenter d'année en année du fait notamment de la forte croissance démographique qui est de 3,1 % par an (institut de la statistique 2001). La consommation annuelle de riz par habitant est passée de 12kg en 1989 à 17,6kg en 2002.

Des efforts d'intensification ont déjà été consentis par l'État qui a aménagé plusieurs milliers d'hectares pour la riziculture avec maîtrise totale de l'eau et facilité la vulgarisation des variétés améliorées (D5237, IR1529, DR54, IR8, BG90) dans les années 80. Avec le temps, ces variétés se sont avérées être peu productives et très sensibles aux facteurs biotiques et abiotiques dominants dans la région.

En 1997, deux autres variétés la WITA 8 et la WITA9 ont été vulgarisées. De plus pour l'augmentation des rendements, ces variétés se sont montrées à la fois plus productives (10 à 15%) et plus résistantes au virus de la panachure jaune du riz (Maladie du riz la plus sévère au Niger) que les anciennes variétés. Aujourd'hui malgré leurs performances agronomiques, ces variétés sont de plus en plus rejetées par les producteurs du fait de leur insuffisance en post récolte (ne répondent pas aux conditions d'usage).

(a) Il existe trois grandes formes de rizicultures au Niger :

- **riziculture traditionnelle** sous inondation, en bordure du fleuve ou sur des mares. C'est une culture d'hivernage, très dépendante des crues et des pluies. Les superficies tournent autour de 10.000 ha, avec des rendements moyens de l'ordre de 0,7t/ha.
- **riziculture irriguée** sur les périmètres aménagés avec maîtrise totale de l'eau, qui est aujourd'hui le système dominant. Si la culture est intensive, le travail reste manuel, en dehors des labours qui sont faits à la culture attelée (l'usage de tracteur a été rapidement abandonné.) Les surfaces cultivées tournent autour de 8000 ha en double culture- soit une production d'environ 54.000 tonnes de paddy par an, ce qui représente 83% de la production du pays. Les rendements varient entre 4 et 5 t/ha
- **petite riziculture privée**, avec pompage individuel d'appoint ; Il s'agit le plus souvent de petites exploitations sur aménagement sommaire, pratiquant le riz d'hivernage, suivi de maraîchage ou de tabac en saison sèche. Les superficies au total sont estimées à 1.500 ha, avec des rendements moyens de 3t/ha.

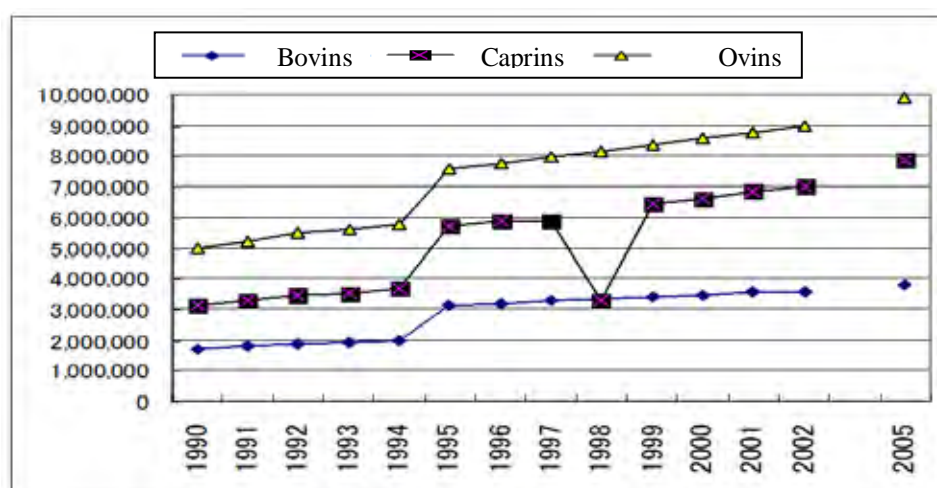
(b) Le NERICA au Niger

En 2004, l'évaluation de 70 variétés intra et inter spécifiques du riz a été faite dans plusieurs pays membres de l'ADRAO (Mali, Burkina Faso, etc.) dont le Niger. Au Niger les essais ont été conduits sur deux sites rizicoles à savoir *Sébéry* et *Bonféba*. A l'issue de deux années d'expérimentation (2004

et 2005), six variétés intra et interspécifiques sont sélectionnées par le programme de sélection de l'INRAN. L'évaluation globale (agronomique, socio économique, technologique et sur les qualités organoleptiques) des six meilleures intra et interspécifiques, faite en collaboration avec le PAFRIZ en 2006 et 2007, a permis de retenir deux variétés NERICA : NERICA-L-49 et NERICA-L-39 ainsi qu'un intra spécifique : TGR48.

## 2.4.2 Elevage

Le secteur de l'élevage au Niger représente chaque année de façon stable quelques 10% du PIB, et apporte une contribution importante aux finances et à l'économie du pays à travers les taxes nationales et locales. La figure 2.4 (1) montre que le cheptel est en augmentation ces dernières années.



NB : Les données sectorielles pour les années 2002 et 2003 ne sont pas encore disponibles  
Sources : Stratégie de Développement Rural /Secrétariat de la SDR (2003)  
LE NIGER EN CHIFFRES (brochure gouvernementale)/Institut National de la Statistique (2005)

**Figure 2.4 (1) Evolution du cheptel au Niger**

On peut fondamentalement diviser les pratiques d'élevage en trois types:

### ① L'élevage de type transhumant

Pendant l'hivernage, les animaux sont menés dans une zone de pâture proche des champs. Les animaux qui ont été laissés en pâture libre de juin à octobre reviennent dans les zones de culture en novembre après les récoltes, et paissent dans les champs et les jachères tout en se nourrissant des sous-produits de la ferme.

### ② L'élevage de type nomade

Il s'agit d'un élevage dans lequel des éleveurs spécialisés (les Touareg et les Peuhls) mènent leurs troupeaux tout au long de l'année.

### ③ L'élevage de type sédentaire

Il est pratiqué par des éleveurs sédentarisés et des paysans qui ne détiennent qu'un petit nombre d'animaux. Les animaux sont élevés dans des jachères, autour des champs à proximité du village, et des terres impropres à la culture, etc.

La forme d'élevage de type extensif est la pratique principale dans le nord de la région de Tillabéri et de la région de Tahoua, tandis que la forme semi-intensive est pratiquée dans les autres zones.

Le nombre d'animaux détenus étant une marque de pouvoir chez les éleveurs, ils préfèrent garder un cheptel important qu'augmenter leurs revenus par la vente. Les agriculteurs, quand ils disposent d'une marge financière préfèrent épargner sous la forme d'un achat d'animaux que sous une forme pécuniaire. L'augmentation du cheptel ces dernières années rend difficile l'accès au fourrage des

pâturages, et induit une compétition entre éleveurs autour du fourrage ou des frictions avec les cultivateurs.

### 2.4.3 Forêts

#### (1) Etat des ressources forestières

Au regard du tableau 2.4 (4) : Etat des ressources forestières au Niger, la superficie totale des forêts classées des 5 régions constituant la zone de l'étude représente 82 % de l'ensemble des forêts classées du Niger, et la région de Tillabéri en possède à elle seule 61 %. La région de Tillabéri est traversée de part en part par la vallée du Fleuve Niger et la pluviométrie annuelle, qui va de 200 à 800 mm, induit un environnement hydrique très approprié pour la végétation, qui est abondante. L'Etat a en conséquence érigé 4 % de la superficie de la région de Tillabéri en forêts classées, et s'efforce de les protéger.

La superficie de périmètres de restauration dans les 5 régions représente presque 100 % de la superficie totale de ces périmètres au Niger. Les 5 régions sont relativement favorisées en matière de végétation, mais celle-ci se dégrade de façon accélérée avec l'avancée de la désertification. Ce phénomène est particulièrement prononcé dans les régions de Tillabéri et de Tahoua. Le gouvernement concentre ses efforts en matière de restauration sur ces deux régions, mais les périmètres de restauration y représentent en superficie de moins de 1%.

**Tableau 2.4 (4) Etat des forêts au Niger (2004)**

	Forêts classées (hectares)	Pourcentage de forêts classées par rapport à la superficie de la zone concernée	Périmètres de restauration (hectares)	Pourcentage de périmètres de restauration par rapport à la superficie de la zone concernée
Niger	637.658	0,5	16.505	0,013
Total de la zone de l'étude	520.967	1,8	15.157	0,053
Niamey	17.204	0,5	153	0,005
Tillabéri	100.874	2,4	206	0,005
Dosso	225	0,9	0	0
Tahoua	11.659	0,1	7.399	0,065
Maradi	391.005	4,0	7.399	0,076

Source : Institut National de la Statistique (2005)

#### (2) Utilisation des ressources forestières

Les sous-produits de la forêt tels que le bois, les fruits, les feuilles sont utilisés dans la vie courante des populations. En particulier, le bois de chauffe, qui est utilisé en tant que combustible domestique pour la préparation des repas, est indispensable à la vie quotidienne de ces populations. Le tableau 2.4 (5) montre que le taux d'utilisation du bois de chauffe (bois et charbon confondus) en tant que combustible domestique atteint 92 % dans les zones urbaines, et 96,1 % dans les villages.

**Tableau 2.4 (5) Combustible domestique utilisé pour la préparation des repas**

	Electricité	Gaz	Pétrole	Charbon	Bois	Autres	Total
Villes	1,1 %	2,1 %	1,1 %	2,4 %	89,6 %	3,7 %	100 %
Villages	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	95,9 %	3,6 %	100 %

Source : MICS 2000

Si l'on se fonde sur les résultats d'une étude effectuée conjointement par le CILSS et le Club du Sahel en 1981, la consommation annuelle de bois par habitant est estimée à 1,156 stères. Par ailleurs, un document élaboré par le comité de mise en oeuvre de la SDR évalue la superficie de forêts nécessaire à la production de bois à 0,625 hectares par habitant et, à l'aide de ces indicateurs, le tableau 2.4 (6) présente la demande en bois et la superficie de forêts nécessaires à la production de ce bois dans les 5 régions qui font l'objet de l'étude.

Les résultats indiquent que le volume de bois de feu nécessaire à l'horizon 2015 est de 2,01 millions de stères environ, et que la superficie forestière requise pour collecter ce bois est de 1,09 million d'hectares environ, ce qui représente 165% de la superficie totale des forêts classées de la zone d'étude.

**Tableau 2.4 (6) Demande en bois et la superficie de forêts nécessaires à la production de ce bois dans les 5 régions qui font l'objet de l'étude**

Année	Population	demande en bois (stère)	superficie de forêts nécessaires à la production de ce bois (ha)
2001	1.106.291	1.278.872	691.432
2002	1.142.799	1.321.075	714.249
2003	1.180.511	1.364.671	737.819
2004	1.219.468	1.409.705	762.167
2005	1.259.710	1.456.225	787.319
2006	1.301.281	1.504.280	813.300
2007	1.344.223	1.553.922	840.139
2008	1.388.582	1.605.201	867.864
2009	1.434.406	1.658.173	896.503
2010	1.481.741	1.712.892	926.088
2011	1.530.638	1.769.418	956.649
2012	1.581.149	1.827.809	988.218
2013	1.633.327	1.888.126	1.020.830
2014	1.687.227	1.950.435	1.054.517
2015	1.742.906	2.014.799	1.089.316

#### **2.4.4. Empoisonnement**

Le Niger a adopté en novembre 2006 une nouvelle stratégie de développement de la filière halieutique. Cette stratégie qui cadre parfaitement avec la Stratégie de Développement Rural (SDR) notamment le Programme « organisation professionnelle et développement des filières ». Cette nouvelle stratégie définit les nouvelles orientations concernant la pêche et l'aquaculture. Elle a pour objectif de responsabiliser les pêcheurs en vue d'assurer la conservation, la gestion et le développement des ressources halieutiques dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité afin de mieux lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

Dans le domaine des ressources en eau, les principaux cours d'eau du Niger disposant d'un fort potentiel en matière de pêche se présentent comme suit : Tableau 2.4 (7)

**Tableau 2.4 (7) Principaux cours d'eau du Niger disposant d'un fort potentiel en matière de pêche**

Région	Cours d'eau	Longueur en km	Volume (millions de m <sup>3</sup> )
	<b><i>Fleuve Niger</i></b>	550	32.400
<b><i>Région de Tillabéri</i></b>	Gorouol (affluent)	105	322
	Dargol (affluent)	142	160
	Sirba (affluent)	100	697
	Goroubi (affluent)	210	160
	Dyamangou (affluent)	50	100
	Tapoa (affluent)	42	40
	Mékrou (affluent)	100	923
<b><i>Région de Diffa :</i></b>	Komadougou (rivière)	160	501
<b><i>Région de Maradi :</i></b>	Goulbi N'Maradi (rivière)	-	218
	Goulbi N'kaba	-	173
<b><i>Région de Tahoua:</i></b>	Maggia	-	20
<b><i>Région de Zinder:</i></b>	Korama	-	200
<b><i>Région de Dosso:</i></b>	Dallol Maouri	-	250
	Dallol Bosso	-	200
	<b>Total</b>		<b>36.364</b>

Source : MHE/LCD (1999)

En plus de ces cours d'eau, il existe des lacs, des mares permanentes et semis permanent favorables à la production de poisson.

Au Niger, des organisations des pêcheurs ont été créées depuis 1990 à aujourd'hui dans les Régions à forte potentialité piscicole (Tillabéri, Tahoua, Maradi, Zinder et Diffa) :

- APN : L'Association des Pêcheurs du Niger
- AMN : L'Association des Mareyeurs du Niger
- AVRPN : L'Association des Vendeurs et Revendeurs de Poisson au Niger
- FENAFIP : La Fédération Nationale des Associations pour la Filière Poisson
- Plusieurs Coopératives et Unions de Coopératives ou groupements de pêcheurs, de mareyeurs et de mareyeuses

Cependant, la production de poisson composée essentiellement par la pêche individuelle a beaucoup varié entre 1972 et 1996. Après 1996, cette production a tendance à se relever grâce au développement de la pêche amplifiée autour du Lac Tchad (62 à 78% de la production nationale).

La répartition de la production de poisson suivant les régions se présente comme suit : Tableau 2.4 (8)

**Tableau 2.4 (8) Répartition de la production de poisson (1996-2004)**

Département	Année									
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	
Agadez										
Diffa	148,5	200,0	1.201,0	4.443,0	10.370,0	12.962,5	15.000,0	47.300,0	47.300,0	
Dosso	1.141,0	864,0	1.006,0	1.262,0	1.871,0	2.495,0	2.994,0	2.994,0	2.994,0	
Maradi	21,0	69,5	65,5	145,0	146,0	182,5	42,0	42,0	42,0	
Niamey	1.039,0	1.095,0	566,0	597,0	606,0	757,5	306,0	306,0	306,0	
Tahoua	1.072,0	2.501,0	2.716,5	2.730,5	2.000,0	2.500,0	3.000,0	3.000,0	308,0	
Tillabéri	597,0	1.500,0	1.267,0	1.686,5	1.380,0	1.725,0	2.070,0	2.070,0	456,0	
Zinder	138,5	112,0	198,0	150,0	14,0	176,5	108,0	108,0	60,0	
<b>Total Production Nationale Contrôlée</b>	<b>4.157,0</b>	<b>6.341,5</b>	<b>7.020,0</b>	<b>11.014,0</b>	<b>16.520,0</b>	<b>20.799,0</b>	<b>23.520,0</b>	<b>55.820,0</b>	<b>51.466,0</b>	

Source : MHE/LCD (2005)

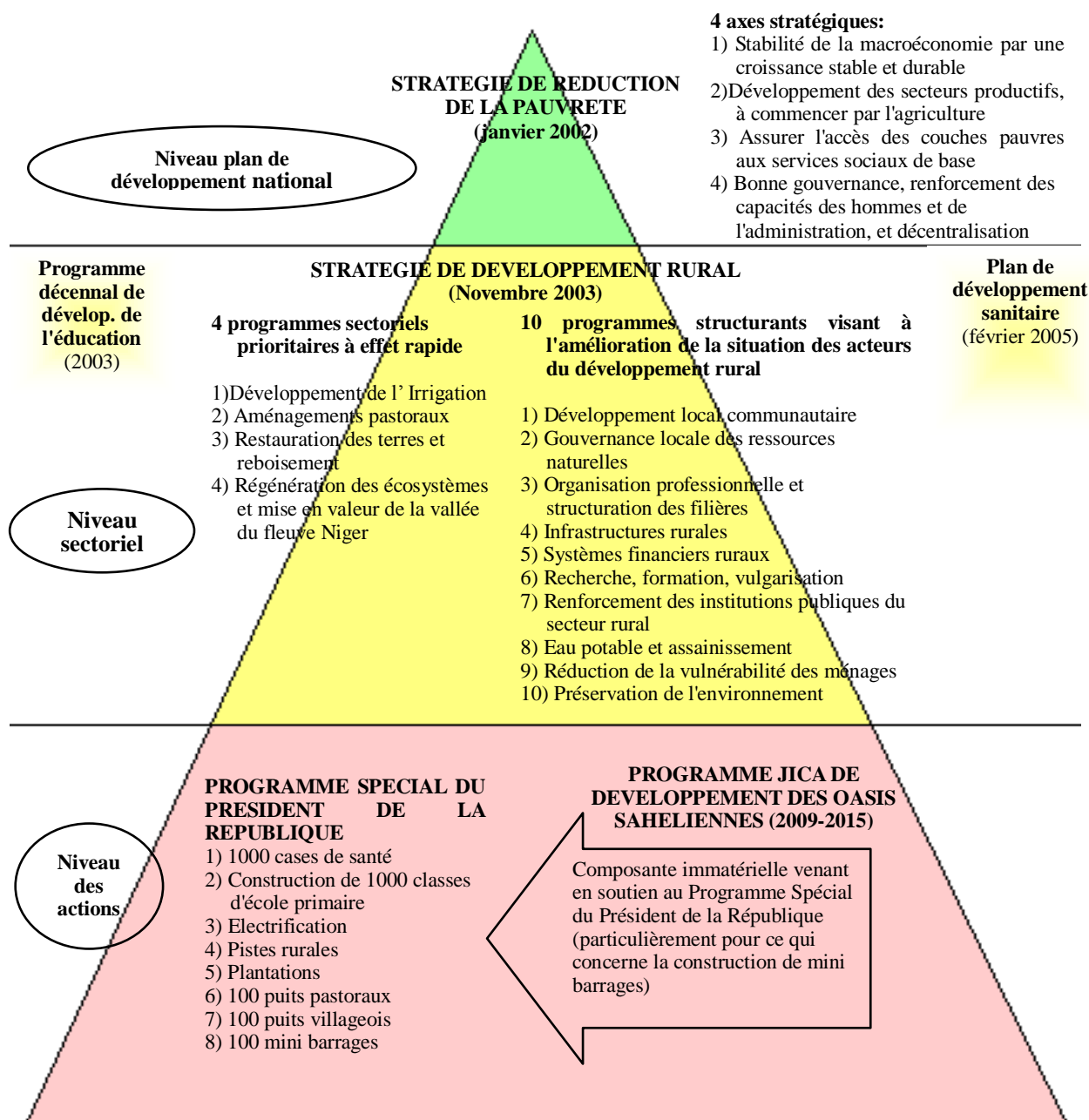
D'autre part, la consommation nationale de poisson est de l'ordre de 2,1 Kg par habitant et par an, ce qui donne une demande annuelle de 23.000 tonnes contre une production de 9.000 tonnes constituée par les captures du Fleuve Niger, des marres et des retenues d'eau. Ce qui entraîne une forte importation de poisson des pays voisins (Nigeria, Mali, Sénégal, Bénin et Côte d'Ivoire, etc....).

Le domaine de la pêche occupe 50.000 personnes (selon la DFPP/MHE/LCD en 2006). Le revenu moyen annuel du pêcheur dans le bassin du fleuve Niger est de 250 750 F CFA alors qu'il est de l'ordre de 150.000 à 800.000 F CFA pour une saison de pêche de 5 à 7 mois au niveau de la marre de Tabalak (Région de Tahoua). Dans le domaine de la vente du poisson, selon une étude de la DFPP (Direction de la Faune, de la pêche et Pisciculture) conduite entre janvier et juin 2006, le revenu mensuel d'une femme commerçante de poisson varie entre 128.150 FCFA (pour la vendeuse) et 331.080 F CFA (pour la grossiste). Ce qui démontre l'importance de la pêche dans le revenu familial.

## **2.5 Stratégies et politiques nationales en matières de développement rural**

Le plan de développement au niveau national qui vient en amont du plan d'action établi par notre étude est la Stratégie de Réduction de la Pauvreté qui se donne pour objectif de réduire le pourcentage de Nigériens vivant en dessous du seuil de la pauvreté de 66 % à moins de 50 % en 2015. En aval de cette stratégie de réduction de la pauvreté, ont été établis des stratégies/ plans de développement dans les différents secteurs (voir la figure 2.5 (1), et le plan en amont qui est directement en lien avec notre étude est la stratégie de développement rural (SDR)





**Figure 2.5 (1) Rapport entre le Plan d'action et les plans et programmes en amont**

La Stratégie de Développement Rural mise à part, il y a aussi le « Programme Décennal de Développement de l'Éducation » et le « Plan de Développement Sanitaire » qui sont en relation indirecte avec notre plan d'action. De plus, notre étude considère l'utilisation rationnelle des petites retenues d'eau construites dans le cadre du Programme Spécial du Président de la République (PSPR) comme un moyen d'atteindre les objectifs du plan d'action, et on peut positionner ce plan d'action comme une composante immatérielle venant en soutien à la composante construction de petites retenues d'eau du PSPR.

Voici maintenant les grandes lignes de la « Stratégie de Réduction de la Pauvreté » et des « Plans de Développement Sectoriels »

### 2.5.1 Stratégie de Réduction de la Pauvreté

L'engagement du gouvernement du Niger dans la révision profonde de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté a abouti en 2007 à l'élaboration de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la pauvreté (SDRP) couvrant la période 2008- 2012. Pour cette révision il a été pris en compte les différents rapports annuels faisant état de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) de 2002 à 2006, les rapports de suivi des progrès vers les Objectifs de Développement du Millénaire (OMD), les résultats des revues conjointes dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable, de la lutte contre la désertification et les rapports d'évaluation du programme spécial du Président de la République (PS/PR) qui ont mis en évidence les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs de lutte contre la pauvreté.

le Niger s'engage à réaliser à l'horizon 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement et conséquemment d'améliorer significativement à l'horizon 2012 tous les indicateurs socio-économiques. Ainsi les cibles ci-après sont escomptées en 2012 :

- un taux de croissance économique d'au moins 7% par an
- un taux de pauvreté des individus de 42%
- un taux de malnutrition (insuffisance pondérale) de 24%
- un taux brut de scolarisation primaire de 94%
- un taux d'alphabétisation des adultes de 45% en veillant sur la parité des sexes
- un taux de mortalité infanto et juvénile de 108‰
- un taux de mortalité maternelle de 200 pour 100.000 naissances vivantes
- un taux de prévalence du VIH SIDA maintenu en dessous de 0,7%
- un relèvement de la connexion au service électrique à 50% des zones rurales et à 100% des zones urbaines
- un taux de 35% d'utilisation des mousquetaires imprégnées d'insecticides pour les enfants et les femmes enceintes
- un indice synthétique de fécondité de 6 enfants par femme
- un niveau des terres protégées au moins égal à 8% du territoire national
- une couverture des besoins nationaux en céréales à 100%

Pour favoriser la réalisation de ces objectifs la SDRP est déclinée selon sept (7) axes stratégiques :

Axe 1 : La recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois

Axe 2 : L'accès équitable aux services sociaux

Axe 3 : La maîtrise de la croissance démographique

Axe 4: La réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables

Axe 5 : Le développement des infrastructures

Axe 6 : La mise en place d'une gouvernance de qualité

Axe 7 : La mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté

La SDRP fait de la prise en compte des spécificités régionales une priorité. En particulier, la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'échelon régional et local, ensemble, visent à minimiser les déséquilibres régionaux et intra régionaux, maîtriser l'exode rural, favoriser l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et mieux valoriser les potentialités régionales.

Les potentialités de développement se fera en fonction des opportunités économiques, notamment les potentialités agro-sylvo-pastorales, les ressources minières, artisanales, touristiques et culturelles (voir tableau 2.5.(1)).

**Tableau 2.5 (1) Potentialités régionales et domaines prioritaires d'intervention**

Régions	Potentialités	Avantages comparatifs potentiels
<b>Agadez</b>	Oignon, ail, pomme de terre, datte, raisin, agrumes, sel, gros bétail, uranium, charbon, pétrole, artisanat et tourisme	Mines Irrigation Exportation de gros bétail Artisanat et tourisme
<b>Diffa</b>	Oignon, gomme arabique, poivron, poisson, riz, maïs, sorgho, pétrole, gros bétail, natron, datte, artisanat et tourisme	Irrigation Pêche Gros bétail Artisanat et tourisme
<b>Dosso</b>	Poisson, riz, maïs, arachide, canne à sucre, gomme arabique, coton, petit ruminant et volaille, artisanat et tourisme	Irrigation Coton, arachide, maïs, sésame Pêche Aviculture Artisanat et tourisme
<b>Maradi</b>	Arachide, coton, souchet, sésame, gomme arabique, sous produits du doum, tabac, petit ruminant, fer	Irrigation Arachide, souchet, coton, sésame Exportation de petit ruminant Artisanat et tourisme
<b>Tahoua</b>	Oignon, coton, poisson, gros bétail, gomme arabique, phosphate, calcaire, charbon, artisanat et tourisme	Irrigation (oignon) Coton Exportation de gros bétail Mines Artisanat et tourisme
<b>Tillabéri</b>	gomme arabique, Riz, poisson, canne à sucre, souchet, gros bétail, fer, or, phosphate, charbon, artisanat et tourisme, hydroélectricité	Irrigation (Canne à sucre, riz) et hydroélectricité Souchet Pêche Apiculture Mines Artisanat et tourisme
<b>Zinder</b>	Arachide, canne à sucre, gomme arabique, gros bétail, or, artisanat et tourisme	Irrigation (canne à sucre) Arachide Apiculture Exportation de gros ruminant Mines Artisanat et tourisme
<b>Niamey</b>	gomme arabique, Riz, poisson, petit ruminant, volaille,	Irrigation Pêche Aviculture Artisanat et tourisme

Source : Contributions des régions à la révision de la SRP

Le plan d'actions prioritaires défini dans le cadre de la mise en œuvre de la SDRP estime les besoins financiers requis à environ 1.265,5 milliards FCFA (soit environ 2,531 milliards de \$) en moyenne annuelle sur la période, dont 810,1 milliards de FCFA (soit environ 1,062 milliards de \$) de ressources extérieures à mobiliser par an. Cette SDRP a fait l'objet d'une rencontre en Octobre 2007 à Bruxelles en Belgique entre le Niger ses partenaires techniques et financiers.

### 2.5.2 Stratégie de Développement Rural

Adopté en novembre 2003, la Stratégie de Développement Rural (SDR) se consacre dans les limites des zones rurales à l'allègement de la pauvreté prônée par la SRP. Elle se place en amont du plan d'action établi par notre étude au niveau du secteur du développement rural. Se compose des 5 ministères en charge du secteur rural : le Ministère de l'aménagement du territoire et du Développement Communautaire (MAT/DC), le Ministère du Développement Agricole (MDA), le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (ME/LCD), le Ministère de l'Elevage et des Industries Animales (MEIA), le Ministère de l'Hydraulique (MH). A ceux là s'ajoutent : le Ministère du Commerce, de l'industrie et de la Normalisation (MCIN), le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN) et le Cabinet du Premier Ministre (CPM) à travers le CNEDD pour le développement durable la CCA et le SAP pour la prévention et gestion des crises alimentaires.

En plus, le gouvernement a créé un dispositif spécifique constitué de :

- **D'un comité interministériel de pilotage (CIP)** composé des ministères en charge du secteur (MAT/DC, MDA, MEIA, ME/LCDC, MH, MCIN, MEF) : c'est l'instance opérationnelle de coordination ; elle anime le processus de mise en œuvre de la SDR et en rend compte au Gouvernement.
- **De deux organes techniques**
  - a) Une structure de concertation entre tous les acteurs du développement rural, de promotion de la SDR et de conseil : le **Comité Technique Développement Rural (CT-DR)**
  - b) Une structure de coordination de la mise en œuvre de la SDR, de son suivi-évaluation et de préparation des évolutions institutionnelles et opérationnelles souhaitables : le **Secrétariat Exécutif de la SDR (SE/SDR)**

- **D'un comité de concertation Etat /Partenaires Techniques et Financier** dont la mise en place s'est traduite par l'adoption d'un accord formel engageant les différents partenaires et l'Etat ainsi que la mise en place d'un comité de pilotage pour encadrer la mobilisation des moyens alloués à la coordination du processus de mise en œuvre de la stratégie et de ses programmes.

Pour faciliter sa mise en œuvre et assurer ainsi la « sécurité alimentaire des populations » et la « gestion durable des ressources naturelles », la SDR s'est dotée de trois axes stratégiques déclinés en (10) programmes structurants et quatre (4) programmes sectoriels prioritaires repartis en programmes et sous-programmes présentés dans le tableau 2.5 (2) ci-dessous:

**Tableau 2.5 (2) Les grandes lignes de la Stratégie de Développement Rural**

<b>Problèmes du monde rural analysés dans la SDR</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les productions agro-sylvo-pastorales sont en deçà de la demande, et l'offre alimentaire est en situation instable.</li> <li>• La concurrence autour de l'utilisation des ressources naturelles est source de conflits.</li> <li>• Le développement des ressources minières entraîne une dégradation de l'environnement.</li> <li>• La production de céréales n'augmente pas suffisamment pour rattraper l'augmentation de la population.</li> <li>• Le marché n'est pas encore développé, ce qui empêche le principe de concurrence de bien fonctionner.</li> <li>• L'environnement économique n'est pas stable.</li> <li>• Les organisations professionnelles ne jouent pas suffisamment leur rôle.</li> </ul>	
<b>Stratégies et objectifs</b>	
<p><b>1er axe stratégique</b> : Améliorer l'accès des producteurs ruraux aux opportunités économiques, permettant ainsi une croissance économique durable en milieu rural.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Renforcement des organisations concernées</li> <li>2) Amélioration de l'accès aux services financiers</li> <li>3) Adoption de techniques excellentes, et réponse aux besoins des populations</li> <li>4) Amélioration des conditions de vente des produits agro-sylvo-pastoraux</li> <li>5) Diversification des activités économiques non-agricoles</li> </ol> <p><b>2ème axe stratégique</b> : Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Développement des ressources en eau pour la diversification de la production</li> <li>2) Actions de prévention des crises alimentaires et des catastrophes naturelles</li> <li>3) Amélioration de la qualité de l'alimentation des ménages ruraux des points de vue nutritionnel et sanitaire</li> <li>4) Edification d'un système de gestion durable des ressources naturelles</li> <li>5) Assurer le développement du monde rural et protéger l'environnement</li> </ol> <p><b>3ème axe stratégique</b> : Renforcer les capacités des institutions et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Renforcement des capacités des organisations rurales</li> <li>2) Renforcement du système d'informations du secteur rural</li> <li>3) Renforcement de la coordination et de la participation des structures concernées lors de la mise en oeuvre de la SDR</li> <li>4) Renforcement des capacités des services étatiques en lien avec la mise en oeuvre de la SDR</li> </ol>	
<b>Programmes structurants</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces programmes promeuvent l'initiative privée. Par exemple, soutien à la bonne gouvernance, la décentralisation, le développement local, les organisations professionnelles, soutien à la distribution.</li> <li>• Programmes qui apportent des améliorations à la situation de tous les acteurs du développement rural. Fourniture de services de base.</li> </ul>	
<b>Programme</b>	<b>Principaux contenus</b>
1. Programme de développement local et communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance accordée aux communes</li> </ul>
2. Programme de gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du code rural</li> <li>• Mise en place de commissions foncières</li> </ul>

3. Programme d'organisation professionnelle et de structuration des filières	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fonds de développement des filières</li> <li>● Mise en place et soutien aux associations de producteurs</li> <li>● Soutien au stockage et à la conservation des céréales, aménagement du marché</li> <li>● Renforcement du secteur privé et soutien aux distributeurs</li> </ul>
4. Programme d'infrastructures rurales	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Infrastructures de transport (routes) infrastructures de l'information, électrification</li> </ul>
5. Programme de systèmes financiers ruraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mesures législatives, soutien aux organismes financiers ruraux</li> <li>● Etude des possibilités de financement pour les populations en situation d'extrême pauvreté</li> </ul>
6. Programme de recherche-formation- vulgarisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recherches portant sur les techniques fortement demandées, et vulgarisation des acquis de ces recherches</li> <li>● Edification d'un système de recherches agricoles</li> <li>● Etablissement d'un système de formations (techniques de production, gestion, distribution, développement villageois, alphabétisation, etc.)</li> </ul>
7. Programme de renforcement des institutions publiques du secteur rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Définition des rôles de chaque service et de chaque agent des services étatiques, renforcement de leurs capacités.</li> <li>● Etablissement d'un système d'informations du secteur rural</li> </ul>
8. Programme d'eau potable et d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Construction et réhabilitation des équipements d'adduction d'eau</li> <li>● Gestion des équipements par les populations</li> <li>● Mise en place d'équipements sanitaires</li> </ul>
9. Programme de réduction de la vulnérabilité des ménages	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles (banques de céréales, etc.)</li> <li>● Santé : activités d'information, éducation et communication</li> <li>● Soutien aux populations en situation d'extrême pauvreté</li> </ul>
10. Programme de préservation de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Lutte anti-érosive</li> <li>● Diversification de la production</li> <li>● Information, éducation et communication sur la prise en compte de l'environnement dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de l'énergie</li> </ul>
<b>Les programmes sectoriels prioritaires</b>	
Les quatre programmes sectoriels prioritaires visent la réalisation d'investissements importants, selon une approche volontariste pour obtenir des résultats rapides, mais cohérente avec celle des programmes structurants.	
1. Programme d'irrigation	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Restauration des équipements hydrauliques existants, aménagement de nouveaux équipements</li> <li>● Investissements dans la petite irrigation</li> <li>● Gestion de l'eau, gestion foncière</li> <li>● Diffusion de matériels de production</li> <li>● Amélioration de la qualité des productions</li> <li>● Développement des marchés</li> <li>● Pisciculture</li> </ul>
2. Programme d'aménagement de zones pastorales et sécurisation des systèmes pastoraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise en place d'équipements pour l'abreuvement des animaux, réparation.</li> <li>● Inventaire des couloirs de passage, matérialisation, inventaire des zones pastorales.</li> <li>● Application des lois sur les terres agricoles (pâturages)</li> <li>● Maintien du fonctionnement du marché, maintien des prix</li> <li>● Système d'informations sur les ressources en pâturages</li> </ul>
3. Programme de restauration des terres et de reboisement	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Activités de conservation des eaux et sols par les bénéficiaires</li> <li>● Soutien technique et soutien en intrants de la part de l'administration locale, examen des problèmes fonciers</li> <li>● Création de mécanismes d'incitation aux plantations</li> <li>● Mise en place de pépinières publiques et privées</li> </ul>
4. Kandadji (Programme de restauration et de mise en valeur des écosystèmes de la vallée du fleuve Niger)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Construction d'un barrage dans la partie amont du fleuve Niger pour permettre la production d'électricité et l'irrigation en amont</li> </ul>

### 2.5.3 Autres Politiques relatives au développement rural

#### (1) Le Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE) 2003-2013

La faiblesse du taux de scolarisation et du taux d'alphabétisation est un obstacle important à la mise en oeuvre d'actions de développement villageois par les villageois. De plus, le gouvernement, dans la SRP, attribue un rôle très important à l'éducation en matière de réduction de la pauvreté, et il a établi un Programme Décennal de Développement de l'Education dont l'exécution a commencé en 2003. Voici maintenant les grandes lignes de ce plan :

**Tableau 2.5 (3) Programme Décennal de Développement de l'Education**

<b>Objectif en amont</b>	
Contribuer à l'amélioration de l'accès et de l'accessibilité à l'éducation de base par un accroissement et une meilleure distribution de l'offre éducative	
<b>Objectifs</b>	
1	Amélioration de l'accès à l'éducation de base (écoles publiques et « non formelles »)
2	Amélioration de la qualité de l'éducation de base (écoles publiques et « non formelles »)
3	Amélioration des capacités des services centraux et locaux, et responsabilisation des communautés locales
<b>Composantes</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accès : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rationalisation de l'utilisation des ressources humaines et matérielles</li> <li>▪ Importance accordée aux enseignants contractuels</li> <li>▪ Construction d'infrastructures scolaires avec les matériaux locaux</li> <li>▪ Promotion de la maintenance des infrastructures et matériels scolaires</li> </ul> </li> <li>● Qualité : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réforme des stages de formation des enseignants (écoles publiques et «non formel», et des formations sur les lieux de travail, renforcement du suivi évaluation</li> <li>▪ Enrichissement des supports pédagogiques et des livres scolaires.</li> <li>▪ Mise en place de modes d'évaluation scolaire bien établis</li> </ul> </li> <li>● Amélioration organisationnelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mouvements d'affectations de personnels</li> <li>▪ Renforcement des ressources humaines et gestion de ces mêmes ressources</li> <li>▪ Renforcement des ressources financières et matérielles, et gestion de ces mêmes ressources</li> <li>▪ Renforcement des capacités en matière de planification</li> <li>▪ Renforcement des capacités et des responsabilités des Comités de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES)</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Objectifs et résultats attendus du programme d'alphabétisation</b>	
<p><b>Accès:</b>  Objectif : Hausser le taux d'alphabétisation qui était de 19,9 % en 2000 à 38 % en 2013  Résultats attendus : 200.000 personnes sont alphabétisées. Il est aussi prévu pour cela d'augmenter de 30 personnes le nombre d'agents des services en charge de l'alphabétisation.</p> <p><b>Qualité:</b>  Objectif : Augmenter le taux de réussite dans tous les cursus d'alphabétisation qui était de 47% en 2002 à 75 % en 2013 (En particulier augmenter ce taux chez les femmes). Ce programme d'alphabétisation est mené de façon participative (faire faire) et commandité par l'Etat à des acteurs du secteur privé. L'Etat détermine les curricula et les programmes, et les acteurs du privé exécutent ces programmes. Le Centre de Formation des Cadres de l'Alphabétisation (CFCA) forme les acteurs du privé. Le Comité Technique National établit les curricula.</p>	

Il est aussi fait mention dans les politiques en rapport avec l'agriculture, notamment dans la Stratégie de Développement Rural, de la nécessité d'un renforcement des capacités en alphabétisation des acteurs impliqués dans le développement rural. Notre étude, qui établit un plan d'action visant à ce que les populations planifient, exécutent et gèrent par elles-mêmes les actions de développement villageois, considère elle aussi qu'il est important d'améliorer les «capacités en alphabétisation», notamment les «capacités en planification et gestion des actions» ou encore les «capacités en calcul» des populations. Pour cela, nous garderons notre attention plus particulièrement fixée sur le Programme de Développement de l'Éducation Non Formelle (PRODENF) qui est le programme consacré à l'alphabétisation dans le cadre du Plan Décennal de Développement de l'Education.

## (2) Le Plan de Développement Sanitaire (PDS) 2005-2009

La situation du Niger en matière de nutrition, d'accès à une eau de qualité, d'hygiène, est très mauvaise, et l'importance d'une amélioration de la situation sanitaire est notamment soulignée dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Le Plan de Développement Sanitaire (PDS) (2005-2009), a été établi en février 2005, sur la base de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement, et de la stratégie pour 2002-2011 du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre les Endémies. Le plan expose les stratégies à mettre en oeuvre, les actions prioritaires, et la nécessité d'un financement global. Voici maintenant les grandes lignes de ce Plan de Développement Sanitaire :

**Tableau 2.5 (4) Les grandes lignes du Plan de Développement Sanitaire**

<b>Objectif en amont</b>
La principale orientation du PDS est d'améliorer l'efficacité et la qualité du système de santé à partir des potentialités actuelles. Cela doit permettre de réduire de 3/4 le taux de la mortalité maternelle entre 1990 et 2015, et de réduire de 2/3 le taux de mortalité infanto-juvénile entre 1990 et 2015.
<b>Résultats attendus</b>
Pour atteindre les objectifs en matière de santé définis dans le PRSP, les 8 objectifs ci-dessous ont été retenus : 1 Augmenter l'accessibilité des populations à des services et soins de qualité 2 Renforcer les activités de Santé de la Reproduction 3 Renforcer le processus de décentralisation dans le domaine de la santé 4 Participation de la Communauté aux politiques locales de santé 5 Renforcer les capacités de gestion et les compétences institutionnelles du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre les Endémies 6 Pallier à l'insuffisance qualitative et quantitative du personnel 7 Efficacité et efficacité de la gestion des infrastructures et des ressources matérielles 8 Accroître la disponibilité des médicaments essentiels et consommables de qualité dans les formations sanitaires.
<b>Activités</b>
Pour chacun des résultats attendus ci-dessus, un plan d'activité et un budget ont été établis. Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre les Endémies prévoit un budget de 18 milliards 480 millions de francs CFA pour atteindre ces objectifs.

Dans ce plan, on peut citer parmi les activités qui sont dans un rapport le plus proche avec notre étude les «activités de sensibilisation (information, éducation et communication, changements de comportement)» et la «participation des communautés aux activités de santé». Le plan directement en amont de notre étude, la Stratégie de Développement Rural, tient l'amélioration de la situation sanitaire pour un élément très important contribuant à l'amélioration du cadre de vie, et il faut tenir compte de cette orientation.

Les autres politiques qui contribuent au développement rural sont en cours d'exécution à travers le Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE) 2003-2013 et le Plan de Développement Sanitaire (PDS) 2005-2009. Le document de politique nationale en matière de Développement local et Communautaire a été validé mais reste toujours à être adopté par le gouvernement.

### 2.5.4 Programme Spécial du Président de la République

#### (1) Les grandes lignes

Le Programme Spécial du Président de la République a été établi pour mettre en oeuvre la « Stratégie de Réduction de la Pauvreté » et rehausser le niveau de vie des populations rurales. Il est exécuté avec les fonds de l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). 17 milliards et demi de francs CFA ont été investis dans la première phase en 2001 et 2002, et il est d'un montant de 30 milliards pour la seconde phase en 2003 et 2005. Il consiste principalement en la construction d'infrastructures et en 2005, les actions suivantes ont déjà été réalisées dans l'ensemble du pays :

- Construction de 713 salles de classe
- Construction de 1.681 cases de santé

- 31 cases de santé vétérinaire
- 105 puits pastoraux
- 219 puits villageois
- Aménagement de 121 mini barrages, seuils d'épandage, aménagements hydro-agricoles
- 163 forages
- 1.588 équipements agricoles (moulins, décortiqueuses, moto-pompes, tracteurs, etc.)
- 52 localités électrifiées etc.

Parmi ces réalisations, la composante «ouvrages de retenue d'eau», qui a pour objectifs la mise en valeur des terres agricoles, l'extension des zones irriguées, et l'amélioration de l'autonomie alimentaire, est tenue pour une des grandes composantes du PSPR.

## **(2) Le dispositif d'exécution**

### **(a) Le niveau national**

#### **① Organe de décision**

Le comité national de pilotage du programme est composé du Coordonnateur National du Programme, des Conseillers du Président de la République, des responsables des régions, et des représentants des ministères techniques concernés par le programme. Toutes les orientations stratégiques sont prises par le Comité National de Pilotage, notamment en matière d'approbation des projets et programmes élaborés et soumis par les régions, et de réorientation du programme.

#### **② La fonction de coordination d'ensemble**

Le PS/PR dispose d'un coordonnateur national qui est l'animateur principal du programme. Cette fonction de coordination est dévolue au Directeur de Cabinet adjoint du Président de la République. En plus du coordonnateur national, un Conseiller du Président de la République, point focal du Programme Spécial assure la coordination et le suivi régulier des activités du PS/PR au niveau de la région dont il a la charge.

#### **③ Dispositif de contrôle et de suivi des actions**

Une équipe constituée d'un Conseiller à la Présidence et de représentants des ministères techniques a assuré le suivi et le contrôle périodique de l'exécution sur le terrain.

Par exemple, pour ce qui concerne la composante « 100 barrages », la Direction des Aménagements et Equipements Ruraux Agricoles (DAERA) du Ministère du Développement Agricole a joué le principal rôle et pris en charge le suivi et le contrôle des travaux.

### **(b) Au niveau régional**

Des comités de pilotage présidés par les gouverneurs de région et composés de cadres techniques régionaux et des préfets ont été mis en place. Chaque comité fait la synthèse des projets établis au niveau départemental sous la forme d'un projet de programme régional soumis au Comité National, attribue les marchés et envoie des missions d'étude pour le suivi et le contrôle des actions. Les services régionaux de l'hydraulique, du génie rural et de l'Urbanisme, etc. participent à ces comités, et se rendent sur le terrain pour donner un appui-conseil dans leurs différents domaines de spécialisation.

### **(c) Au niveau départemental**

Des comités départementaux de pilotage présidés par les préfets et composés de services techniques et d'une autorité coutumière ont été mis en place. Chaque comité départemental établit un projet de programme qu'il soumet au Comité Régional de Pilotage.

## **(3) Les finances**

Le Ministère du Développement Communautaire assure la tutelle administrative du PS/PR et le Ministre du Développement Communautaire en est l'ordonnateur. Un point focal est désigné pour le



traitement de toutes les opérations financières en provenance des régions au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances.

Le règlement de la quasi-totalité des marchés, avances de démarrage et décomptes, se fait à Niamey au niveau de la trésorerie générale. Au départ, la gestion des ressources financières était décentralisée. Ainsi chaque paierie régionale assurait le règlement des marchés locaux : paiement des avances de démarrage (30%) des travaux, et les différents décomptes établis par les services techniques compétents en fonction de l'évolution des travaux.

Il est entré dans sa troisième phase avec la réalisation de nouvelles activités tout en poursuivant l'exécution de celles entamées au cours des première et deuxième phases. Au titre de nouvelles activités on peut citer la protection et la restauration des terres, la transformation des cases de santé en Centre de Santé Intégré (CSI), les opérations chirurgicales, le micro crédit et l'opération « vaches laitières ». Les deux dernières activités sont uniquement destinées aux groupements féminins. Les rapports d'évaluation du programme spécial du Président de la République (PS/PR) ont mis en évidence les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs de lutte contre la pauvreté. Au plan de la mise en œuvre des politiques sectorielles, la priorité accordée aux secteurs notamment de la santé, de l'éducation, le développement rural et les infrastructures, les interventions des différents partenaires au développement et l'exécution des différents volets du Programme Spécial du Président de la République (PS/PR) ont permis de doter particulièrement les zones rurales en infrastructures socioéconomiques de base.

## **2.6 Ministères concernés par le développement rural**

### **2.6.1 Ministères concernés par le développement rural**

Le gouvernement du Niger comporte actuellement en plus de la Présidence de la République et du cabinet du Premier Ministre 32 ministères, parmi lesquels cinq (5) ministères en charge du secteur rural et deux (2) ministères associés composent le Comité Interministériel de Pilotage de la SDR. Les deux (2) ministères associés sont le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation (MCI/N) et le Ministère de l'Economie et des Finances (ME/F). Les cinq (5) ministères en charge du secteur rural sont :

- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MAT/DC)
- Le Ministère du Développement Agricole (MDA)
- Le Ministère de l'Hydraulique (MH)
- Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (ME/LCD)
- Le Ministère de l'Elevage et des Industries Animales (MEIA)

Notre étude considère donc ces cinq ministères comme étant les ministères en rapport avec le développement villageois. En plus de ces ministères il y a d'autres structures rattachées au cabinet du Premier Ministre qui jouent un rôle important dans le développement rural, il s'agit notamment du :

- Haut Commissariat au Barrage de Kandadji
- Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD)
- De la Cellule Crises Alimentaires (CCA)
- Du Système d'Alerte Précoce et de gestion des catastrophes (SAP)

### **2.6.2 Budget**

Il est présenté le budget du Ministère du Développement Agricole dans le tableau 2.6 (1) ci-dessous pour les années 2006. La partie investissements englobe les fonds de la contrepartie nationale et les

contributions financières des bailleurs de fonds pour l'ensemble des projets du secteur. Les transferts représentent les subventions accordées à certaines structures sous tutelle dudit ministère.

**Tableau 2.6 (1) Budget du Ministère du Développement Agricole** (unite :Fcfa)

Année	Budget total	Investissements	Transferts (subventions)	Fonctionnement	Salaires
2006	39.329.446.000	34.671.007.000	1.605.863.000	1.478.970.000	1.373.606.000

Source : Direction des Affaires Administratives et Financières du Ministère du Développement Agricole

### 2.6.3 Attributions

#### (1) Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MAT/DC)

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire a été créé en novembre 2002, en reprenant plusieurs directions provenant des anciens Ministères du Plan, de l'Economie et des Finances, puis de celui de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire. Ses attributions sont : (a) L'élaboration et la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, (b) l'élaboration et l'application de la réglementation en matière d'aménagement du territoire, (c) l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, des programmes et projets de développement en matière d'aménagement du Territoire et (d) l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement Communautaire. Son rôle consiste à établir dans l'ensemble du pays une synergie entre l'aménagement du territoire et le développement communautaire. Ces attributions se traduisent concrètement par :

- L'atténuation des disparités inter et intra-régionales
- La répartition harmonieuse de la population sur l'espace national
- La restructuration de l'armature urbaine
- L'atténuation de l'exode rural
- Le désenclavement du pays
- Les aménagements sous-régionaux africains
- La lutte contre la pauvreté
- La couverture des besoins essentiels de la population
- La gestion des ressources foncières
- La préservation de l'environnement et des facteurs naturels de production
- L'adéquation entre les ressources naturelles et la répartition de la population
- L'optimisation de la politique énergétique
- L'application des orientations du Schéma National d'Aménagement du Territoire par la mise en œuvre des schémas sectoriels, régionaux, de zones, des schémas directeurs d'urbanisme, de gestion de terroirs et d'aménagement foncier

#### (2) le Ministère du Développement Agricole

Depuis l'indépendance en 1960, le ministère compétent en matière d'agriculture a connu les restructurations et changements d'appellation suivants : Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts → Ministère de l'Economie Rurale → Ministère du Développement Rural → Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement → Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage → Ministère de l'Agriculture, → Ministère du Développement Agricole. L'actuel Ministère du Développement Agricole a été créé en février 2005. Il a pour mission d'élaborer, de mettre en œuvre et d'effectuer le suivi de la politique nationale en matière de développement agricole. Ses attributions concrètes sont les suivantes :

- Conception et mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'agriculture et d'encadrement des organisations agricoles en particulier la contribution à la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural (SDR)
- Elaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation des programmes et projets de développement

- agricole, d'organisation et d'encadrement agricole
- Elaboration et mise en œuvre des programmes de vulgarisation agricole
  - Elaboration et mise en œuvre des programmes d'animation, de formation, d'information et de communication, d'encadrement et d'appui au monde agricole
  - Elaboration, application et contrôle de la législation et de la réglementation en matière d'agriculture, de code rural et d'organisation du monde agricole
  - Elaboration de la réglementation régissant le mouvement coopératif et suivi de sa mise en œuvre
  - Elaboration et mise en œuvre de la politique de sécurité alimentaire en relation avec les départements ministériels et les structures concernées
  - Elaboration et mise en œuvre des programmes d'amélioration des systèmes de production agricole et de protection des végétaux
  - Réalisation et exécution des programmes de recherches agronomiques
  - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des infrastructures et équipement ruraux agricoles
  - Exercice de tutelle technique sur les Etablissements Publics, Sociétés d'Etat et Sociétés d'Economie Mixte relevant de son domaine de compétence
  - Gestion des relations avec les organismes nationaux intervenant dans son domaine de compétence
  - Relations avec les organisations et institutions internationales intervenant dans son domaine de compétence en relation avec le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine
  - Contribution à la mise en œuvre de la stratégie nationale de la micro-finance

### **(3) Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification**

Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification est le résultat de la section du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification en juin 2007. Il est chargé de l'établissement, de la mise en oeuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'environnement et de lutte contre la désertification. Ses missions concrètes sont :

- La définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'aménagement et de gestion des ressources naturelles, de préservation de l'environnement et de lutte contre la désertification
- L'élaboration et l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de forêts, de faune, de pêche, de lutte contre la désertification et de préservation de l'environnement.
- L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de lutte contre la désertification et de préservation de l'environnement.

### **(4) Le Ministère de l'Hydraulique**

Le Ministère de l'Hydraulique est le résultat de la section du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification en juin 2007. Il est chargé de l'établissement, de la mise en oeuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'hydraulique. Ses missions concrètes sont :

- La définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière dans le domaine de l'hydraulique et en matière d'aménagement.
- L'élaboration et l'application des textes législatifs et réglementaires en matière d'hydraulique.
- L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement hydraulique.

### **(5) Le Ministère de l'Elevage et des Industries Animales**

Le Ministère de l'Elevage et des Industries Animales fait suite au changement du nom du Ministère des Ressources Animales en juin 2007. Il est chargé de l'établissement, de la mise en oeuvre et du suivi de la politique nationale en matière de ressources animales. Ses missions concrètes sont :

- La conception et mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'élevage
- L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de

développement de l'élevage

- La recherche vétérinaire et zootechnique
- L'amélioration des systèmes de production animale
- L'élaboration, l'application et le contrôle de la réglementation en matière d'élevage
- L'élaboration et l'application de la réglementation régissant les organisations d'éleveurs
- L'élaboration et l'exécution des programmes d'appui aux éleveurs
- L'organisation de l'exploitation et le suivi de la gestion des infrastructures d'hydraulique pastorale
- La maîtrise d'ouvrage des équipements et infrastructures en matière d'élevage
- Le contrôle des produits biologiques à usage vétérinaire
- La maîtrise et la protection du cheptel
- La promotion de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits d'origine animale en relation avec les ministères concernés.
- L'exercice de tutelle technique sur les Etablissements Publics, Sociétés d'Etat et Sociétés d'Economie Mixte relevant de son domaine de compétence
- Les relations avec les organisations et institutions internationales intervenant dans son domaine de compétence en relation avec le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine

#### **2.6.4 Directions concernées par le développement rural**

Les dispositifs organisationnels des ministères liés au développement rural ont tous connu une réorganisation au cours de l'année 2007 à l'exception du Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire. Au stade actuel la situation de ces réorganisations qui définissent au niveau central de ces ministères les directions chargées des missions de vulgarisation en rapport avec le développement rural est la suivante :

- Ministère du Développement Agricole : 2 Directions générales (Agriculture et Génie Rural) et 14 Directions Nationales
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification: Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts et ses sept (7) directions nationales
- Ministère de l'Hydraulique : Direction de l'Hydraulique Rurale, Direction de l'hydraulique urbaine et semi - urbaine et Direction des Ressources en Eau
- Ministère de l'Elevage et des Industries Animales : Texte en examen au conseil des ministres

Aux niveaux déconcentrés, des agents des directions régionales et départementales de ces différents ministères effectuent les missions de vulgarisation sur le terrain. De tous ces ministères seul celui du Développement Agricole comporte dans son dispositif des représentations les plus proches des villageois c'est-à-dire les districts agricoles occupés par les chefs de districts qui sont les agents vulgarisateurs de base.

#### **2.6.5 Ressources Humaines pour le développement rural**

Les tableaux 2.6 (2) à 2.6 (6) présentent la situation des agents dans les ministères ayant en charge le développement rural. En matière de ressources humaines, on trouve dans tous les ministères, des fonctionnaires de toutes catégories : Les cadres supérieurs (catégorie A), les cadres moyens (catégorie B), les agents techniques (catégorie C), les techniciens d'appui (catégorie D) et les auxiliaires.

Les cadres moyens (B1, B2) et les agents techniques (C1) sont responsables de la vulgarisation en milieu rural. Voici pour chacun des ministères ayant en charge le développement rural le nombre total de cadres moyens (B1, B2) et d'agents techniques (C1), ainsi que le pourcentage de ces agents par rapport au nombre total d'agents toutes catégories confondues :

- Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire : 129 agents (39,4 %)
- Ministère du Développement Agricole : 345 agents (45,8 %)
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification 238 agents (26,6 %)
- Ministère de l'Hydraulique 156 agents (41,2 %)
- Ministère de l'Élevage et des Industries Animales : 547 agents (48,4 %)

Le nombre total d'agents en rapport direct avec la vulgarisation à la base dans les 5 ministères est de 1 415 agents. Mais, le pourcentage des agents de la vulgarisation varie d'un Ministère à l'autre. C'est ainsi que ce pourcentage est de 48,4% pour le Ministère de l'Élevage et des Industries Animales, 45,8% pour le Ministère du Développement Agricole, 41,2% pour le Ministère de l'Hydraulique, 39,4% pour le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire et 26,6% pour le Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, mais le ministère pour lequel le pourcentage d'agents de vulgarisation au niveau de la base est le plus élevé est celui du Ministère de l'Élevage et des Industries Animales.

**Tableau 2.6 (2) Situation des agents du Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire**

<b>Catégories</b>	A1	A2	A3	B1	B2	C1	C2	D1	D2	TOTAL
<b>Corps (spécialité)</b>										
Administration Générale	27	14	-	-	1	2	-	2	-	46
Promotion Humaine	12	52	-	89	4	12	-	2	-	171
Statistique/ mécanographie	2	2	-	8	-	11	-	3	-	26
Contributions diverses (impôts)	-	-	52	-	-	-	-	-	-	52
Secrétariat	-	-	-	-	2	-	1	15	1	19
Trésor	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Enseignement	-	7	-	-	-	-	-	-	-	7
Information	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Topo et cadastre	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>76</b>	<b>52</b>	<b>97</b>	<b>7</b>	<b>25</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>327</b>

Source : Direction des Affaires Administratives et Financières, MAT/DC Déc. 2005

**Tableau 2.6 (3) Situation des agents du Ministère du Développement Agricole**

<b>Catégories</b>	A1	A2	A3	B1	B2	C1	C2	D1	D2	Auxiliaires	Total
<b>Structures</b>											
Portion centrale	63	16	10	18	12	11	-	-	-	65	195
DRE/NI Niamey	1	-	3	5	-	7	-	1	-	14	31
DRE/MI Maradi	8	3	10	30	1	34	-	3	-	24	113
DRE/ZR Zinder	7	3	11	26	1	27	-	-	-	27	102
DRE/DA Diffa	3	2	2	10	1	5	-	-	2	3	28
DRE/AZ Agadez	4	-	-	8	2	7	-	-	1	13	35
DRE/TA Tahoua	4	2	6	32	1	25	-	4	-	24	98
DRE/DO Dosso	8	3	4	26	2	13	-	-	-	21	77
DRE/TI Tillabéri	8	2	5	24	5	12	-	-	-	18	74
Stage et formation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position exceptionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>31</b>	<b>51</b>	<b>179</b>	<b>25</b>	<b>141</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>209</b>	<b>753</b>

Source : Direction des Affaires Administratives et Financières, Ministère du Développement Agricole Déc. 2005

**Tableau 2.6 (4) Situation des agents du Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification**

Catégories		A1	A2	A3	B1	B2	C1	C2	D1	D2	Auxiliaires	Total
<b>Structures</b>												
Portion centrale		43	12	4	26	3	10	-	-	30	38	168
DRE/NI	Niamey	2	2	-	10	1	7	-	-	16	21	59
DRE/MI	Maradi	5	5	1	24	2	19	1	-	19	18	104
DRE/ZR	Zinder	3	6	2	21	1	11	-	-	26	13	83
DRE/DA	Diffa	1	2	-	5	1	2	-	-	16	10	37
DRE/AZ	Agadez	1	2	-	6	-	2	-	-	20	7	38
DRE/TA	Tahoua	2	5	2	31	-	21	-	-	32	25	118
DRE/DO	Dosso	3	5	1	31	-	10	-	-	22	21	94
DRE/TI	Tillabéri	5	3	5	25	2	23	-	-	31	28	123
Stage et formation			4	2	20	1	3	-	-	-	-	31
Position exceptionnelle			5	-	13	3	1	-	-	2	-	54
Total			51	17	212	15	11	1	-	224	182	909

Source : Direction des Etudes et de la Programmation, Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification 2005

**Tableau 2.6 (5) Situation des agents du Ministère de l'Hydraulique**

Catégories		A1	A2	A3	B1	B2	C1	C2	D1	D2	Auxiliaires	Total
<b>Structures</b>												
DRH/NI	Niamey	65	10	11	25	15	3	2	1	5	34	171
DRH/MI	Maradi	2		1	9						3	15
DRH/ZR	Zinder	4	1	1	7			1			3	17
DRH/DA	Diffa	3	1	1	21	1	1	2		1	9	39
DRH/AZ	Agadez	7	1	1	21	1	2	1	3		8	45
DRH/TA	Tahoua	2			19		1			1	4	27
DRH/DO	Dosso	2	2	1	12					1	5	23
DRH/TI	Tillabéri	3	2	3	19	1			2	2	7	39
Stage et formation		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position exceptionnelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		88	18	19	131	18	7	6	6	10	73	376

Source : Direction des Etudes et de la Programmation, Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification 2005

**Tableau 2.6 (6) Situation des agents du Ministère de l'Elevage et des Industries Animales**

Catégories		A1	A2	A3	B1	B2	C1	D2	Auxiliaires	Total
<b>Structures</b>										
Portion centrale		43	8	2	62	7	34	7	46	209
DRE/NI	Niamey	8	2	-	10	3	23	1	52	99
DRE/MI	Maradi	7	2	-	44	6	27	8	39	133
DRE/ZR	Zinder	5	3	-	19	12	43	8	70	160
DRE/DA	Diffa	2	4	1	13	-	17	1	39	77
DRE/AZ	Agadez	1	-		10	1	5	1	10	28
DRE/TA	Tahoua	8	2	-	27	21	31	4	73	166
DRE/DO	Dosso	5	3	1	35	3	28	11	34	120
DRE/TI	Tillabéri	4	3	-	31	2	33	6	60	139
Total		83	27	4	251	55	241	47	423	1 130

Source : Direction des Affaires Administratives et Financières, Ministère des Ressources Animales 2005

On peut citer un certain nombre de problèmes communs aux cinq (5) ministères qui sont :

(i) Les insuffisances en nombre et en qualité du personnel, (ii) les insuffisances de budget aussi bien en termes d'investissement que de fonctionnement pour assurer les missions d'encadrement en

milieu rural, (iii) la détérioration des équipements et des véhicules, le vieillissement du matériel, et (iv) la complexité des procédures pour les actions en partenariat, et le manque de synergie. On note en 2007 le recrutement de 3 000 agents répartis au niveau de tous les Ministères et la prolongation de l'âge de la retraite à 60 ans. En 2008, les recrutements se sont poursuivis mais de manière individuelle Ministère par Ministère. Ce qui va sensiblement améliorer l'effectif du personnel de tous les ministères.

## 2.7 Tendances actuelles des principaux bailleurs de fonds et ONG dans le secteur rural

### 2.7.1 Tendances actuelles des principaux bailleurs de fonds

#### (1) Aides financières extérieures des principaux bailleurs de fonds

Les aides financières extérieures des principaux bailleurs de fonds au profit du Développement Rural se présentent de la manière suivante : l'Aide financière extérieure dans le domaine du développement rural est de 426.676 millions pour la période 2001-2006. On constate chaque année une augmentation du volume de l'aide financière de 2001 à 2004. Le volume de l'aide financière de l'année 2004 est supérieur à celui de 2001 de 32.800 million FCFA. Cela est dû au fait que la Banque Mondiale qui est le plus grand bailleur de fonds, et l'Union Européenne ont augmenté leurs aides financières. Elles sont suivies par l'UNICEF, le Japon et la BAD. Le volume des aides financières a atteint les 85.860 million FCFA en 2004 et a gardé le niveau de 80.000 million FCFA les années après.

**Tableau 2.7 (1) Aides extérieures au profit du Développement Rural**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	01-06	%
<b>Banque Mondiale</b>	6.418	6.023	12.639	23.779	18.883	21.883	89.626	21,0
<b>UNICEF</b>	6.133	6.620	6.801	7.524	15.317	15.403	57.797	13,5
<b>Union Européenne</b>	3.604	3.911	3.427	8.935	2.801	9.055	31.732	7,4
<b>Japon</b>	5.402	4.750	3.867	5.583	4.896	7.013	31.511	7,4
<b>BAD</b>	3.796	5.158	4.931	5.839	7.070	4.069	30.863	7,2
<b>Allemagne</b>	3.835	4.092	4.026	4.756	4.756	6.068	27.532	6,5
<b>AFD</b>	1.915	4.306	2.994	4.848	3.741	4.672	22.475	5,3
<b>Suisse</b>	3.414	3.360	3.559	3.523	3.601	3.110	20.568	4,8
<b>PNUD</b>	3.667	2.715	3.059	2.089	2.770	3.543	17.844	4,2
<b>FAO</b>	3.669	3.464	2.911	2.636	2.646	2.500	17.827	4,2
<b>B0AD</b>	289	2.198	1.863	4.282	3.153	510	12.296	2,9
<b>Danemark</b>	1.640	1.640	1.640	1.640	1.640	1.640	9.839	2,3
<b>PAM</b>	1.284	1.212	1.019	1.433	1.685	2.464	9.098	2,1
<b>Autres Nations-Unis</b>	1.835	1.732	1.456	1.318	1.323	1.250	8.913	2,1
<b>Luxembourg</b>	1.312	1.312	1.312	1.312	1.312	1.312	7.871	1,8
<b>Etats-Unis</b>	1.468	1.386	1.165	1.055	1.058	1.000	7.132	1,7
<b>Belgique</b>	472	920	1.142	1.128	1.348	1.675	6.684	1,6
<b>FIDA</b>	1.408	1.636	1.138	725	197		5.105	1,2
<b>SCAC (France)</b>	837	786	810	941	763		4.137	1,0
<b>Norvège</b>	656	656	656	656	656	656	3.936	0,9
<b>OPEP</b>		383	429	1.492	809	48	3.162	0,7
<b>BADEA</b>			107	349	47	131	634	0,1
<b>BID</b>				19	77		96	0,0
<b>Total</b>	53.054	58.260	60.951	85.860	80.549	80.548	426.676	100,0

Source : Réunion de bailleur du SDR (6 juin 2007)

#### (2) Tendances des modalités d'aide et activités des principaux bailleurs de fond

Auparavant, les bailleurs de fonds soutiennent des projets individuellement. Mais, les modalités d'aide des principaux bailleurs de fond dans le domaine du développement rural ont changé actuellement pour soutenir des programmes sectoriels de développement. Cette tendance s'est

remarquée après l'adoption du plan de l'action de SDR en 2007. Chaque nouveau projet doit se conformer à 1 ou plusieurs des 14 programmes de la SDR. Des réunions de concertations avec les bailleurs de fonds sont organisées dans le cadre de la SDR, mais en plus il a été programmer des rencontres des bailleurs de fonds sont tenues pour chaque programme. En appui à chaque programme de la SDR, la Banque mondiale, le FMI, le PNUD, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne et la France apportent leur appui financier. Cet appui apporté dans le domaine du développement rural est élargi à d'autres secteurs comme l'éducation et l'hygiène. La réunion des bailleurs de fonds est tenue pour chaque plan sectoriel national de développement (le programme décennal de développement de l'éducation, le plan de développement sanitaire).

Si l'on analyse les tendances actuelles des activités des bailleurs dans le développement rural, il existe beaucoup d'appuis dans les domaines cités ci-dessous plus particulièrement pour le renforcement des capacités des communes mises en place en 2004. Aussi suite à la crise alimentaire de 2005, beaucoup de bailleurs exercent des activités dans le domaine de la Sécurité Alimentaire.

**Tableau 2.7 (2) Définition des domaines d'intervention par projet ou par bailleur de fonds**

Domaines	Contenu de Domaine	Nom du Programme/Projet ou bailleurs de fonds
Renforcement des capacités	Renforcement des capacités des acteurs de développement rural. (Coopératives, Organisations Paysannes, Communes)	Pratiquement tous les bailleurs de fonds
Décentralisation	Appui aux communes par des investissements et la formation des élus locaux, élaboration des plans de développement communaux et mise à la disposition des communes d'un Fonds Local des Investissements.	CBT, Coopération Suisse, PCLCP, PAC, LUCOP, PADL Maradi, PADEL Gaya, SNV
Sécurité Alimentaire	Banques Céréalières, vulgarisation des techniques de Production Agricole et Animale, Irrigation, Appui en intrants agricoles et zootechniques.	Projet Intrants, PSSA, UE, (CRS), (Africare), CTB, CADEL, PIP II, PSEAU, PADL Diffa, PADAZ
Gestion des Ressources Naturelles et/ou Protection de l'environnement	Lutte contre la désertification, gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux, reboisement et restauration des terres	FICOD, PADEL Gaya, PAC, Projet Keita, PADL Diffa, PADAZ
Amélioration du cadre de vie	Santé, nutrition, hygiène, éducation et alphabétisation	UNICEF, (Care International), (Plan International), (Africare), (Aide et Action), CECI, (HKL)
Genre	Appui aux groupements féminins	(Care International), CTB
Micro Finance	Crédit, Epargne, Warrantage	(AQUADEV), (Care International), Projet Keita, FIDA, (Africare), Projet Intrants, Coopération Suisse, Banque mondiale
Hydraulique villageoise et pastorale	Construction, Réhabilitation et Entretien des Puits, forages et adduction d'eau potable	Coopération Suisse, UE, BM, CTB, Danemark, PADL Diffa

NB : ( )ONG international

Alors, le résultat d'échange d'opinion avec les bailleurs de fonds qui mènent des activités dans les domaines du «développement villageois à l'initiative des villageois» et la «Valorisation des mini barrages » liés au PA est présenté dans le tableau ci-dessous. L'enquête menée en 2006 auprès des bailleurs de fonds a donné des réponses pour les 21 programmes et projets. Le contenu de l'enquête est constitué d'un aperçu sur les activités, la tutelle des programmes et projets, la période d'exécution, la zone d'activité, le nombre de sites, le coût total du projet et l'organisation de voyages d'étude. D'après le résultat de l'enquête, il y a plus de projets ou programmes exécutés dans la région de Tillabéri ou qui soutiennent des activités de promotion de la participation des villageois : planification à l'initiative des villageois et renforcement de l'organisation villageoise.



**Tableau 2.7 (3) Projets et programmes que l'Equipe d'Etude a échangé les idée**

N O	Nom du Projet	Bailleurs	Activités Détaillées	Ministère de Tutelle	Durée et Période	NIM	DO	TI	TA	MA	ZIN	DIF	AG	Nombre de sites concernés	Montant du Projet	Visite sur terrain
1	PSEAU	AFD	Appui a l'élevage et maraîchage urbains	MRA+MDA	2003-2007	x								8	1million 500milles euro	
2	FICOD	KFW (Allemagne)	GRN participative	MDA	2005 – 2007			x						Environ 140 terroirs	2million 100 milles euro	
3	PSSA	FAO	Amélioration des techniques agricoles, Irrigation, Transformation, Pisciculture, élevage etc.	MDA	1995 – 2009 (Prévision)		x	x		x	x			-	1.700.000 US \$	x
4	PAC	Banque Mondiale	Planification au niveau communal et grappe	MDA	2004 – 2007, 2ème phase en préparation	x	x	x	x	x	x	X	x	Toutes les communes au bout de 4 ans.	43,83 millions US \$	x
5	PIP II (Projet de la Promotion de l'irrigation privée)	Banque Mondiale	Petites irrigations privées et renforcement des capacités des organisations paysannes	MDA	2002-2007	x	x	x	x	x	x	X	x	22,200 membres de coopératives 36 bureau local	44 millions en US\$	x
6	CADELTA	Coopération Suisse	Retenue d'eau	MDA	2001 – 2006			x						-	1 milliards 690millions FCFA	x
7	PROPAN	AFD	Renforcement des capacités des coopératives	MDA	2003 – 2007	x			x	x	x		x	10 Organisation Paysannes	1milliards 330millions FCFA	
8	Projet Intrants	Belgique FAO	Renforcement de l'autonomie paysanne	MDA	2004 – 2007 Nouvelle phase (2008-2011) en préparation	x	x	x	x	x	x	X	x	1,847 organisations	3.046.000\$US	x
9	ICRISAT	Mondiale	Recherche Agricole	MDA										-	-	x
10	Mobilisation des Eaux de Maradi	BAD	Diagnostic et Identification de Sites	MDA	2005-2006 (16mois)					x				103 sites pour l'étude et 36 sites pour l'étude détaillée	759millions FCFA	
11	Mobilisation des Eaux de Tahoua	BAD	Aménagement des infrastructures hydro agricoles et leur valorisation, Constructions des infrastructures sociaux,	MDA	2001 – 2006				x					5 sites	261 millions FCFA	
12	Projet de valorisation des eaux de Dosso et Tillabéri	BAD	Construction et réparation des mini-barrages, construction des puits pastoraux, Appui aux	MDA	2007-2012		x	x						Mini barrage : 12 sites à construire+ 10	11,800 Millions F CFA	

N O	Nom du Projet	Bailleurs	Activités Détaillées	Ministère de Tutelle	Durée et Période	NIM	DO	TI	TA	MA	ZIN	DIF	AG	Nombre de sites concernés	Montant du Projet	Visite sur terrain
			organisations paysannes											sites à réparer		
13	PADAZ	BAD	Construction des barrages et seuils d'Épandages, Puits, Banques céréalières, Construction des routes agricoles, renforcement des capacités des organisations rurales	MDA	2003– 2009						x			-	5.198.247 millions FCFA	
14	PCLCP	PNUD, FE NU, Fond belge de survie	Planification participative par le CVD et par la commune	MEF	2004-2007			x		x	x	x		23 communes	-	x
15	Soutien à la prévention de crises et au développement local	UNDP	Prévention de Crises et Relèvement	Haut Commissariat à la Restauration de la Paix	Indécis									Indécis		
16	LUCOP	GTZ, KFW, DED	Planification participative et gestion des ressources naturelles par la commune	MEF	2004-2016			x	x					8 communes	—	
17	PCD	Union Européenne	Planification participative au niveau grappe et commune	MAT/DC	2003-2007		x	x						Tous les villages dans 8 communes	7,15millions d'euro	X
18	ASAPI	EU	Elaboration et Execution du Plan de Développement par les organisations paysannes (par les requêtes)	MDA	2001-2008				x		x			Régions de Zinder et de Tahoua (Départements de Madaoua et Bouza)	11.501,8 millions FCFA	
19	PADEL Gaya	Coopération Suisse	Planification participative au niveau de village, grappe et commune	MAT/DC	2000– 2006		x							240 villages	1 milliards722 millions FCFA	X
20	PADL Maradi	Coopération Suisse	Planification participative au niveau de village, grappe et commune	MAT/DC	1996–					x				-	1 milliard 539millions FCFA	
21	Ecole Pour Tous	JICA	Renforcement de capacité des COGES	MEB1/A	2001–	x	x	x	x	x	x	x	x	9.000 écoles de tous le Niger	-	x

## 2.7.2 Tendance actuelle des ONG

Le nombre d'ONG qui opèrent dans tout le pays, étaient de 80 en 1992. Il a passé à 366 en 2000 et à 783 en 2007 (Répertoire des ONG au Niger, Edition 2007). Ce nombre a tendance à augmenter chaque année. Le pourcentage d'ONG locale par rapport à l'ensemble des ONG au Niger est de 86,5%, et celui des ONG internationales est de 13,5%. Ce qui montre qu'il existe beaucoup d'ONG locales. La répartition du nombre d'ONG suivant le domaine d'activités se présente dans le tableau suivant. Les principaux domaines d'intervention des ONG sont "Le développement intégré" (248 organisations: 31,7%). Les domaines dans lesquels les ONG locales interviennent le plus sont dans l'ordre : le développement villageois intégré, le développement rural et le développement social. Quant aux ONG internationales, leurs principaux domaines d'intervention sont l'ordre : le développement rural, le développement villageois intégré et santé/hygiène.

**Tableau 2.7 (4) Répartition du nombre d'ONG par domaine d'intervention**

Domaine d'intervention	ONG Nationales	ONG Etrangères	Total	Pourcentage
Développement intégré	224	24	248	31,7%
Social	87	27	114	14,6%
Développement rural	99	13	112	14,3%
Environnement	57	2	59	7,5%
Education/Formation	53	6	59	7,5%
Santé/Hygiène/Assainissement	31	20	51	6,5%
Promotion Féminine	22	1	23	2,9%
Elevage	13	1	14	1,8%
Hydraulique	10	2	12	1,5%
Epargne-Crédit/promotion d'entreprises	11	1	12	1,5%
Agriculture	4	1	5	0,6%
Artisanat/Culture	5	0	5	0,6%
Humanitaire	2	2	4	0,5%
Démocratie/Bonne Gouvernance	3	0	3	0,4%
Enfants	3	0	3	0,4%
Jeunesses	2	0	2	0,3%
Energie	1	0	1	0,1%
Transports	0	1	1	0,1%
Autres	50	5	55	7,0%
Total	677	106	783	100,0%

Source: République du Niger MDC-DONG/AD. Liste des ONG agréées au Niger (2007).

Les premières ONG Internationales (CARE INTERNATIONAL, AFRICARE, SDSA, SOS SAHEL INTERNATIONAL, WORLD VISION, AQUADEV et AFRIQUE VERTE) installées ont exécuté des projets en l'Afrique ; certaines d'entre elles sont polyvalentes et soutenues par les coopérations bilatérales, d'autres sont indépendantes. Par contre, d'une manière générale, beaucoup d'ONG locales recherchent des appuis auprès des bailleurs de fonds. Certaines ONG locales disparaissent à la clôture des projets, mais d'autres en revanche, deviennent des opérateurs performants. Les ONG locales sont placées sous la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire après la délivrance de leur agrément par le Ministère de l'intérieur.

Le résultat d'échange d'opinion avec les ONG qui mènent des activités dans les domaines du «développement villageois à l'initiative des villageois» et la «Valorisation des mini barrages » liés au PA est présenté dans le tableau ci-dessous. L'enquête a concerné un total de 21 organisations dont 9 ONG internationales et 12 ONG locales. Les ONG locales exécutent des activités avec l'appui des bailleurs de fonds tels que la France, la Banque mondiale, l'UE et la BAD. Les ONG locales appuyant des projets et programmes mis en œuvre à l'échelle locale.

**Tableau 2.7 (5) Les activités des ONG dans le domaine du développement rural au Niger**

No	Nom de la structure	Nationalité	Domaine d'intervention										Activités Principales	Principaux projets intervenus	Zone d'intervention										
			Dev.Rural	sécurité alimentaire	Elevage	Gestion de Ressource Naturel	Education	Santé	Décentralization	Renf.Capacité	Genre	Micro.Finance			Autres	NIM	DOS	TI	TA	MA	ZIN	DIF	AGZ		
1	AQUADEV	Belge	x	x	x	x						x			Microfinance type tontine	Projets MicroFinance	x	x	x	x	x	x			
2	Care International	Belge	x	x		x			x	x	x	x			Micro finance, Groupement féminin, Développement rural	Grands Projets en micro Finance									
3	CECI	Canada						x							Alphabétisation	PRODENF	x	x	x	x	x	x	x	x	
4	Africare	Américaine	x	x		x					x				Augmentation de Production Agricole, Environnement, Microfinance, Santé	Projets USAID(ISAN,BUILDIT,NED)		x	x			x		x	
5	SNV	Hollandais	x								x				Décentralisation appui ONG										
6	Aide et Action	France	x								x				Appui a la gestion participative de l'Ecole	AFD		x					x		
7	Plan	Internationale	x								x				Formation dans le domaine de la santé, AGR, Renforcement des capacités des organisations	Projet plan		x	x						
8	CRS	Américaine	x	x							x				Appui au Comite Villageois de Développement, Appui des techniques agricoles, Education	Projet CRS,USAID		x						x	
9	Médecins du Monde	France													Santé, Nutrition, Santé de reproduction	Union Européenne				x					
10	Démocratie 2000	Nigérienne	x												Planification communal renforcement des capacités des organisations rurales	FCIL,PADEL,PADL,PAC,EP T		x		x				x	
11	SOS Civisme	Nigérienne	x												Appui a la décentralisation										
12	ONEN	Nigérienne	x												Appui a la gestion participative de l'Ecole	Ecole Pour Tous, CONCERN, SOUTEBA	x	x	x	x			x		
13	APOR	Nigérienne	x	x		x					x				Appui a la décentralisation, gestion des terroirs	LUCOP,PAC, PCLCP,USAID,	x	x	x						
14	ADA	Nigérienne	x	x							x	x	x		Développement rural autour des ressources en eau, Appui aux associations féminines	Projets d'une ONG allemande	x		x						
15	ABC Ecologie	Nigérienne	x												Appui a la planification villageoise, communale/ Appui aux techniques agricoles	PDLT,PAC,AZAPI,PCD, PADL,PMET		x	x	x	x	x			
16	Karkara	Nigérienne	x	x	x	x									Développement rural, Appui a la décentralisation, Renforcement des capacités des organisations sylvo-agro-pastorales	PADL,PAPAK(danois),PSSP (AFD),PAGREN	x	x	x		x	x			
17	ANBEF	Nigérienne	x												Sensibilisations dans le domaine de la Santé et l'Hygiène	UNESCO, Banque Mondiale, PNUD etc.	x	x	x	x	x	x	x	x	x
18	VIE	Nigérienne	x												Alphabétisation	Projet d'Alphabetisation Coopération Suisse Plan Niger Oxfam		x	x		x				
19	KOKARI	Nigérienne	x												Microfinance	BAD					x	x	x		
20	ECO 21	Nigérienne	x	x	x	x									Boutiques Intrants, Warrantage	FAO, BAD	x	x	x	x	x	x	x	x	x
21	GOMNI	Nigérienne	x	x		x									Gestion des Ressources Naturelles, Alphabétisation	CCA, CECI-PRODENF					x				